** Année 1955. — N° 28 C. R. Le numéro: 15 francs. Vendredi 25 Mars 1955 **

J
341
.J24

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 29e SEANCE

Séance du Jeudi 24 Mars 1955.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 975).

2. — Accords de Paris. — Suite de la discussion de projets de loi (p. 975).

Motion préjudicielle de M. Chaintron.

Rappel au règlement: MM. Primet, le président.

Suite de la discussion générale: MM. Coudé du Foresto, Champeix, Chapalain, Chaintron.

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Gaston Monnerville.

3. — Congé (p. 988).

4. — Accords de Paris. — Suite de la discussion de projets de loi (p. 988).

Organisation de la suite de la discussion générale: MM. Georges Marrane, Henry Torrès, le général Petit, Henri Barré, le président.

Suite de la discussion générale: MM. Kalb, Raymond Pinchard, Pierre Kœnig, ministre de la défense nationale et des forces armées; de Maupeou, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale; Antoine Pinay, ministre des affaires étrangères; Edgar Faure, président du conseil; Georges Pernot, Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères; Marcilhacy, Augarde.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Transmission d'une proposition de loi déclarée d'urgence (p. 1007).

6. — Propositions de la conférence des présidents (p. 1007).

Présidence de M. Champeix.

7. — Accords de Paris. — Suite de la discussion de projets de loi (p. 1008).

Suite de la discussion générale: MM. Marius Moutet, Pinton, Charles Morel, Antoine Colonna.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Dépôt de rapports (p. 1019).

9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1019).

PRESIDENCE DE M. YVES ESTEVE,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

ACCORDS DE PARIS

Suite de la discussion de projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion:

1° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la Répu-

blique fédérale d'Allemagne signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952; 2° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne signée à Paris le 23 octobre 1954;

2° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris le 23 octobre 1954;

3° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, et les protocoles rattachés, relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements;

4° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne,

(n°s 757, 758, 768, 777, année 1954, 140 et 141, année 1955; n° 146, année 1955, avis de la commission de la défense nationale; n°s 142 et 144, année 1955, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales; n°s 143 et 145, année 1955, avis de la commission de la production industrielle; n° 176, année 1955, avis de la commission de la France d'outre-mer, et n° 167, année 1955, avis de la commission des finances.)

J'ai reçu de M. Chaintron une motion préjudicielle ainsi conçue:

« En raison des circonstances internationales actuelles et de la teneur des clauses du traité de Paris, le Conseil de la République repousse les projets de ratification des accords de Paris et engage le Gouvernement français à prendre immédiatement toutes initiatives en vue d'aboutir à la négociation à quatre sur le problème allemand et pour l'établissement de la sécurité collective en Europe. »

Conformément à l'article 45 du règlement, cette motion préjudicielle sera discutée et mise aux voix immédiatement avant la question principale, c'est-à-dire avant la décision sur le passage à la discussion des articles.

M. Primet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Aux termes de l'article 45 de notre règlement, « les motions préjudicielles ou incidentes peuvent être opposées à tout moment en cours de discussion ». Le règlement dit bien: opposées à tout moment en cours de discussion. Cette opposition n'existe donc plus si l'on ne discute pas immédiatement la motion préjudicielle.

Je sais que le règlement dit ensuite: « Elles — les motions préjudicielles — sont mises aux voix immédiatement avant la question principale et, éventuellement, avant les amendements ».

J'entends bien que la mise aux voix doit intervenir immédiatement avant le passage à la discussion des articles; mais le règlement ne dit pas que les motions préjudicielles sont discutées immédiatement avant la question principale. C'est donc interpréter le règlement de façon quelque peu abusive que de ne pas discuter immédiatement après son dépôt la motion préjudicielle, d'autant plus que nous avons eu dans ce débat l'exemple d'une motion préjudicielle tendant à la question préalable, s'opposant à la discussion et qui, elle, a été discutée immédiatement.

M. le président. Mes chers collègues, il serait illogique de discuter cette motion antérieurement au moment où elle sera mise aux voix. La jurisprudence du Conseil de la République sur ce point est d'ailleurs constante et je pense que M. Primet n'insistera pas pour que cette motion soit discutée maintenant.

M. Pierre Boudet. Pourquoi alors a-t-on discuté hier une autre motion ?

M. le président. Il s'agissait de la question préalable tandis que M. Chaintron a déposé une motion préjudicielle.

M. Primet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Je voudrais savoir à quel article du règlement est prévue la question préalable. Elle n'y figure nulle part. Seules des motions préjudicielles peuvent être déposées devant le Conseil de la République. Dire que la motion qui fut discutée hier tendait à la question préalable, c'est une clause de style, mais ce n'est pas une application du règlement.

M. le président. Monsieur Primet, il est exact que la question préalable n'est pas prévue explicitement dans notre règlement; mais il est aussi de jurisprudence constante au Conseil de la République qu'elle soit mise aux voix à l'ouverture du débat, comme l'implique d'ailleurs le mot « préalable ».

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Coudé du Foresto. Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est à une double épreuve que je suis convié ce matin. La première, c'est vous qui allez la subir, puisque vous allez m'entendre pour la seconde fois, ma première intervention s'étant produite hier soir, où je parlais au nom de la production industrielle et uniquement sur la Sarre, mon exposé de ce matin étant fait à titre personnel et sur l'ensemble des accords de Paris.

La seconde épreuve, c'est moi qui vais la subir, puisque je vais avoir le redoutable privilège d'ouvrir un débat qui sera long, mais qui, je crois, est nécessaire pour que nous puissions tous, ou la plupart d'entre nous, exprimer notre opinion sur un projet qui engage gravement l'avenir de notre pays.

Nous nous sommes rarement trouvés, les uns comme les autres, devant un cas de conscience aussi douloureux. Il nous appartient de prendre l'une des plus lourdes responsabilités de l'Histoire. Comme le Gouvernement n'a pas à sa disposition, devant notre Assemblée, l'arme politique que constitue la question de confiance, je pense que notre responsabilité ne peut qu'en être accrue.

Le vote que nous émettrons étant, par certains côtés, dépouillé des préoccupations politiques, devra au contraire se cantonner dans des raisonnements techniques. Nos différents rapporteurs l'ont si bien senti que, hier soir, c'est sur ce terrain qu'ils ont porté leur discussion.

Pour apprécier l'enjeu qui nous est proposé, il n'est que de se référer à la pression effrénée qui s'exerce sur nous depuis un certain nombre de semaines après avoir pesé sur nos collègues de l'Assemblée nationale.

Des deux côtés de la barrière artificielle qui sépare le monde en deux camps, les adversaires comme les partisans des accords de Paris ont déployé toutes les ressources de la propagande, toutes les nuances de la menace, tous les artifices de procédure — nous venons encore d'assister à l'un d'entre eux — pour nous amener soit à accepter, soit à rejeter le texte que nous discutons aujourd'hui.

S'il m'était permis, en cette matière si grave, de manier le paradoxe, je dirais volontiers qu'il n'est pas mauvais que cette propagande se soit développée ainsi dans deux sens contradictoires, car elle nous laisse ainsi notre entière liberté d'action et notre entière possibilité d'appréciation. En quelque sorte, cette propagande s'est neutralisée elle-même.

On a dit bien souvent que la politique était l'art de choisir entre deux inconvénients. C'est un peu à ce choix que nous sommes conviés aujourd'hui. Mais, plus encore et dans ce domaine, la politique consiste, pour le parlementaire, à jouer la Pythie dans une matière qui risque de changer le cours de l'Histoire.

Il nous faut prévoir à longue échéance le déroulement d'événements influencés par des situations stratégiques, scientifiques et humaines, qui sont en perpétuelle et rapide évolution. De plus, ce n'est pas nous qui subirons les conséquences de nos décisions, ce sont nos enfants qui en seront les victimes ou les bénéficiaires. Je dirai après M. Michel Debré: comment en sommes-nous arrivés là ? Mais je le dirai peut-être d'une façon différente.

Je vais philosopher un peu. J'ai bien l'impression que mes propos ne seront agréables qu'à peu de gens.

Depuis le Second empire et le Boulangisme la France n'est plus belliqueuse. Eprise de paix, elle dut à sa défaite de 1871 un sursaut économique, scientifique et moral qui lui permit d'affronter la guerre de 1914-1918 avec des chances militaires qui, au départ, étaient techniquement réduites, mais qui se sont trouvées décuplées par un réveil d'unité populaire et le souci de soutenir les grands chefs dans leurs entreprises et ce fut le cas en 1918 même quand elle devait commencer par des revers.

Il est amer de constater les déprimants effets de la victoire sur un peuple de nature pacifique tel que le nôtre et sentimentalement romantique.

Les réactions de ce même peuple devant de nouvelles idéologies, ne voulant en apercevoir au début que l'aspect humanitaire et séduisant en en négligeant l'aspect autocratique, lui

firent adopter une attitude de perpétuelle hésitation entre les tendances et la réalité. Nous en sommes ainsi arrivés à 1939, ayant entre les deux guerres mondiales soigneusement cultivé notre esprit critique dissolvant. Nous devions être d'autant plus impitoyables pour nos élites qu'à la faveur d'une instruction superficiellement plus poussée, elles nous apparaissaient comme moins inaccessibles. L'indiscipline fut la règle, en politique comme en économie comme dans l'armée.

J'en arrive à la guerre de 1939-1945 qui est le point de départ de nos présents maux. Elle fut pour nous une défaite, c'est incontestable. Mais l'héroïsme des véritables résistants et la foi des Forces françaises libres devaient la transformer en une apparence de victoire. C'est l'origine à mon sens la plus sûre comme la plus inattendue de l'horrible malentendu qui nous a amenés à ce débat. Pour nous Français nous étions victorieux, ce qui nous permettait de poursuivre librement notre rêverie nonchalante, peuplée de sentiments édéniques que nous supposions partagés par l'univers entier. (*Applaudissements à gauche.*)

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Cela est excellent.

M. Coudé du Foresto. Pour nos alliés, comme pour nos ennemis, nous n'étions que des vaincus prétentieux et affamés, parfois admis au bout de la table de famille, parfois même laissés à la porte quand on parlait d'affaires.

Lisez le compte rendu de la conférence de Yalta. En face d'un Staline en pleine possession de ses moyens, maître incontesté d'une Russie à son entière dévotion, que trouvons-nous ?

Un grand Américain, malheureusement miné par la maladie, incapable, de par l'honnêteté même de son tempérament, de pénétrer la psychologie et la duplicité de celui qui fut son principal allié avant de devenir son principal adversaire. Il ne fit rien pour comprendre le poids que pouvait représenter le moral d'une France, même diminuée, même vaincue.

A côté de lui, un premier Anglais n'ayant jamais caché qu'il incarnait l'opposition à la France, l'éternelle rivale en Orient comme en Afrique et susceptible à ses yeux — sait-on de quoi l'avenir est fait ? — de redevenir prépondérante en Europe occidentale en face d'une Allemagne plus faible encore. Son mépris, car il y avait mépris, n'était cependant pas dépouillé d'un réalisme suffisant pour lui faire sentir que la France pouvait peut-être encore, bien qu'avec des forces réduites à dessein, être et demeurer la sentinelle pouvant éviter au soldat anglais de monter la garde sur le continent.

Enfin un fauteuil vide, celui que le général de Gaulle, malgré une ténacité à laquelle je tiens à rendre un hommage public, n'avait pas réussi à occuper.

Avec le recul du temps, nous avons vu comment la perspicacité de nos alliés américains et anglais fut confirmée par les faits!

On nous reproche nos indécisions, notre instabilité gouvernementale, nos scrupules devant des prises de position capitales pour nous et notre descendance, sur des projets même conçus par nous!

Croyez-vous que les décisions hâtives de Yalta, le découpage éclair de l'Europe centrale en zones d'influence entre la poire et le fromage, au cours d'un déjeuner tristement historique entre MM. Churchill et Staline, soient faits pour nous remplir d'admiration et pour nous engager à les imiter ? (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Si nous en sommes maintenant au partage du monde en deux camps, si nous sommes amenés ici à un choix pénible, regardons ce qui nous y a amenés. En 1950, l'Europe occidentale disposait de 14 divisions seulement et de moins de 1.000 avions, le tout de qualité disparate, en face de 25 divisions bien homogènes parfaitement armées stationnées en dehors de la Russie soviétique et appuyées par 6.000 avions.

Actuellement, la Russie compte 175 divisions sur son territoire; ses satellites, 80, toutes de conception et d'armements les plus modernes, alors que l'O. T. A. N. en possède à peu près 90 de préparation inégale et au surplus éparpillées. La Russie a annexé l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, ainsi qu'une partie de la Finlande, de la Pologne, de la Roumanie, du Nord-Est de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie. Tout cela c'est, bien entendu, la faute de la Russie, mais c'est aussi et peut-être avant tout dû au défaut de sens politique à long terme de nos alliés, de cette politique de la chaise vide à l'égard d'une France dont on doit bien savoir que, malgré ses défauts que je suis le dernier à sous-estimer, malgré ses faiblesses, sa présence est indispensable à toute solution viable d'apaisement européen. (*Applaudissements.*)

Nous voulons bien balayer devant notre porte, mais nous aimerions que nos alliés nous donnent l'exemple et commencent par balayer devant la leur! (*Nouveaux applaudissements.*)

Je pense qu'il fallait que ces choses-là fussent dites avant de discuter sur le fond. J'ai tenu à le faire en toute objectivité, sans aucun esprit d'animosité envers quiconque en deçà ou au delà du rideau de fer. Je n'en suis que plus libre pour déclarer aux Français que, dans ce jeu subtil de politique internationale, il est inconcevable d'espérer faire épouser les thèses françaises aux Américains, aux Anglais, aux Russes ou aux autres, dans une sorte de mariage d'amour où nous apporterions notre belle prestance et notre culture, et nos partenaires leur force, leur esprit de défense ou de conquête économique et territoriale. En politique internationale comme en politique tout court, c'est la loi du plus fort qui s'impose.

M. Armengaud, *rapporteur pour avis.* Très bien!

M. Coudé du Foresto. L'ami, c'est celui qui peut servir.

Un pays faible, sans matières premières essentielles, d'une certaine sénilité politique, n'ayant pour tout poids qu'une Union française en pleine crise de puberté et sur laquelle se portent les convoitises des uns et des autres n'est plus un atout, mais une proie.

A ce sujet, au risque de choquer bien des oreilles, je voudrais souligner l'immense responsabilité de ceux qui, soit avec une arrière-pensée, soit avec cette candide naïveté de ceux qui croient encore une fois à des alliances internationales basées sur autre chose que l'intérêt et le respect de la force, ont empêché la France de disposer de l'arme nucléaire.

J'ai lu à ce sujet bien des articles. L'un date de quelques jours à peine et il émane de l'un de nos chefs militaires les plus respectés. Je ne suis pas d'accord avec lui. Il ne m'a pas convaincu. Je crains toujours, quant à moi, que la France ne soit entraînée dans un conflit avec les armes de l'avant-dernière guerre ou qu'elle soit amenée à s'asseoir à une table de conférence avec un sabre de bois.

La seule manière d'éviter le débat douloureux d'aujourd'hui, ou en tout cas de nous asseoir sans muselière dans le fauteuil vide, de parler fort à la table où se font les partages d'influences, n'est plus de posséder l'armée de 5 millions d'hommes dont il était question à Yalta, mais d'avoir à sa disposition l'arme qui les remplace. Ne pas l'avoir compris, me paraît comme une criminelle atteinte à notre potentiel de défense...

M. Armengaud, *rapporteur pour avis.* Très bien!

M. Coudé du Foresto. ...et comme une manifestation supplémentaire de notre incapacité à comprendre que cette arme terrifiante risque d'être employée tant que tous n'en seront pas pourvus.

Croit-on que Hitler, qui a inventé les camps d'où l'on ne revient pas et qui a transformé les prisonniers en cobayes aurait hésité à utiliser les gaz s'il n'avait pas craint lui-même les conséquences de cette attaque, s'il avait été prémuni contre la possibilité d'un choc en retour qui lui aurait été plus préjudiciable peut-être que l'effet de surprise qu'il en aurait obtenu au début ?

Point n'eût été besoin de parler de réarmement allemand si nos alliés nous avaient jugés assez forts. Peut-être même eût-il été possible d'économiser sur un budget militaire fort lourd, mais combien inefficace par l'éparpillement de nos moyens. Nous avions les savants. Il eût suffi de quelques dizaines de milliards pour avoir les laboratoires. Mais nous avions aussi cette hypersensibilité, j'allais dire cette sensiblerie, qui nous masque la réalité, pour nous faire croire que, dans un mariage d'amour international, la France trouvera un époux prêt à la défendre pour ses beaux yeux. (*Sourires.*)

Quoi qu'il en soit, il nous est encore possible de nous ressaisir dans ce domaine et c'est le seul où nous risquions d'être forts avec des moyens limités. Peut-être ainsi nous serait-il possible d'éviter la guerre qui frappe surtout aux portes des faibles.

Mais, dans l'état actuel des choses, nous sommes dans l'obligation de choisir. Seuls, nous n'avons aucun poids. Nous serions condamnés à un neutralisme dont nous savons très bien qu'il sera immédiatement violé, en cas de conflit, en raison même de notre situation géographique. Et puis, pour mieux cacher sans doute des arrière-pensées, pour mieux utiliser l'arme de la propagande, on a trop souvent ramené les accords de Paris au seul réarmement allemand. Rien n'est plus sommaire et n'est plus faux et je pense qu'il n'était que d'entendre hier le magnifique discours de mon ami M. Armengaud pour en être persuadé.

Ces accords ont une portée économique et morale sur le plan de la réconciliation et de la coopération franco-allemandes, au moins aussi importantes que le réarmement allemand. L'isolement, néfaste sur le plan militaire, serait désastreux sur le plan économique en raison du prodigieux relèvement de l'Allemagne, de ses conceptions sociales et fiscales très différentes des nôtres, de son goût du travail et de sa discipline.

Des accords qui vont intervenir, de leur interprétation, des précautions que nous pourrons prendre quant à l'application de conventions particulières dépendra notre avenir économique, et le militaire est à tel point lié actuellement à l'économique et à l'expansion industrielle que le déclin industriel et agricole de la France marquerait son impuissance totale sur le plan militaire.

Croyons-nous sérieusement que, dans l'isolement, nous pourrions participer à cette expansion économique continue dont j'ai parlé hier à propos de la Sarre, avec le poids que nous supportons pour l'instant pour la mise en valeur de l'Union française et la protection de cette Union française elle-même ? Il ne nous reste donc plus que le choix entre l'Est et l'Ouest.

Les hommes de ma génération se sont entendu rabâcher la notion historique d'équilibre européen. Elle fut dans le temps dirigée par la nécessité de freiner les ambitions territoriales de la Grande-Bretagne, puis par celle d'endiguer le pangermanisme. Aujourd'hui, ce n'est plus d'équilibre européen qu'il s'agit, mais d'équilibre mondial. Est-ce notre faute si cet équilibre est dangereusement rompu au profit de l'U. R. S. S. et de ses satellites ? Encore ne comptons-nous pas la Chine, qui constituera peut-être demain l'une des pièces maîtresses contribuant soit à l'équilibre, soit au déséquilibre.

De plus, les contacts avec l'Est ont été décevants. Après une expansion brutale, nous connaissons maintenant l'expansion larvée, peut-être bien plus dangereuse, à l'origine de nos difficultés en Afrique comme en Asie. Les conversations, les conférences ont tourné court. Des besoins de prestige d'abord, de domination ensuite, ont empêché toute concession et nous n'avons pas envie de tomber comme le fruit mûr dont parlait Lénine.

Nous sommes bien obligés de nous tourner vers l'Ouest, seul disposé — bien entendu non sans contrepartie substantielle et douloureuse — à nous appuyer sans compromettre une liberté que nous considérons encore comme le plus vital des biens. Or, l'Ouest, que nous le voulions ou non, est inconcevable sans l'Allemagne.

J'ai compté, parmi mes ancêtres, un corsaire breton authentique. (*Rires et applaudissements.*) Ses portraits portent tous, écrite de sa main, la mention: « Sus aux Anglais! ». Ce que nous appellerions maintenant un slogan était celui de la majorité des Français de l'époque. Et pourtant nous avons fait l'Entente cordiale et deux guerres mondiales côte à côte avec la Grande-Bretagne. Bien sûr, nous n'avons oublié ni Fachoda, ni le Moyen-Orient...

M. Giacomoni. Ni Hudson Lowe!

M. Coudé du Foresto. ... et l'on vient de nous rappeler Yalta. Mais nos intérêts communs sont plus forts que nos sujets de discorde.

Il faut qu'il en soit ainsi de nos rapports avec l'Allemagne, bien que nous n'ayons l'intention d'oublier ni Hitler ni ses méthodes. Si nous ne le faisons pas, l'Occident disparaîtra, et nous devrons, nous aussi, nous soumettre à un régime que, pour l'instant, nous ne pouvons accepter, en raison de notre vieil atavisme de libéralisme, dans le sens le plus noble du terme. Alors, il convient de parler en face et de voir les choses en réalistes. Au réarmement allemand, bien sûr, j'eusse préféré la communauté européenne de défense, je le dis sans ambages. Elle me semblait fournir, avec des organismes supranationaux, des garanties supérieures contre une renaissance du nazisme. Mais croit-on sérieusement pouvoir empêcher une nation économiquement puissante, ayant recouvré sa souveraineté — ce que nul, même l'U. R. S. S., ne conteste — de se munir d'une armée, attribut normal de cette souveraineté ?

Voulez-vous que nous remontions une minute le cours de l'histoire ? La France était autrement outillée après la guerre 1914-1918 et, par la faute même de ses alliés, a-t-elle pu empêcher la résurrection de l'armée allemande ? Et croit-on que les artifices plus ou moins légaux manquent pour tourner les traités ?

Vous me direz que celui-ci sera tourné comme les autres. Bien sûr, il ne sera pas éternel. Je pense que nous sommes ici tous convaincus de cet aphorisme. Alors, si j'ai préféré la communauté européenne de défense — et je différerai peut-être légèrement d'opinion sur ce point avec mon ami M. Armengaud — j'aime encore mieux les accords de Paris que rien du tout. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Ils présentent à mes yeux maints inconvénients, mais, à partir du moment où j'admets comme inévitable le réarmement de l'Allemagne souveraine, avec ou sans la complicité de nos alliés, avec ou sans le veto, je considère que les accords de Paris, sur le plan militaire, doivent être pris comme le point de départ d'une coopération avec une Allemagne que nous essayerons de contenir dans des bornes raisonnables, grâce à l'O. T. A. N. (*Très bien!*) dont nous avons un impérieux besoin.

Je n'attache, je m'empresse de le dire, qu'une importance relative aux douze divisions allemandes qui viendront s'ajouter aux quatorze divisions françaises, plus ou moins hypothétiques d'ailleurs, dans leur stationnement en Europe. Je crois davantage à la vertu du symbole, à l'obligation d'une coexistence plus compréhensive. La coexistence n'est pas réservée aux rapports entre l'Ouest et l'Est; elle peut être appliquée aussi aux relations entre l'Allemagne et la France.

M. Giacomoni. Très bien!

M. Coudé du Foresto. Je crois plus à la mise en commun des génies créateurs de nos deux peuples qu'aux vertus militaires d'une armée que nous allons former d'éléments composites, heureusement dominés par la force morale que nous apporte la présence à nos côtés d'alliés puissamment outillés dans le domaine des armes modernes.

Je me garderai bien d'entrer dans les détails. Les très brillants orateurs qui m'ont précédé les ont développés et je n'y reviendrai pas. Mais je voudrais simplement rappeler quelques notions.

On nous a dit que ces accords constituaient un risque de guerre supplémentaire. Le désir de réunification de l'Allemagne a été mis en avant. Mais bien sûr! ce désir est compréhensible! Mais, peut-on croire sérieusement qu'avec douze divisions, et même plus, l'Allemagne de l'Ouest puisse s'attaquer aux 225 divisions de l'U. R. S. S. et de ses satellites, en espérant provoquer un conflit mondial, alors qu'elle n'a même pas la libre disposition de ses douze divisions. Les forces de l'O. T. A. N. qui neutraliseraient cette tentative sans espoir sont trop importantes pour laisser, à ce sujet, la moindre incertitude.

Difficulté de la reprise des négociations avec l'U. R. S. S. ? Mais je vous l'ai déjà dit: négocie-t-on internationalement sur des sujets aussi graves autrement que d'égal à égal ?

Accord possible entre l'U. R. S. S. et l'Allemagne occidentale seule ? Serait-il réalisable dans une Allemagne associée avec une armée intégrée ?

Dénonciation du pacte franco-russe ? Là, le danger est certain; mais il est à mettre en balance avec l'abandon de la France par nos alliés, et tout cela ne tient guère à un examen impartial.

Il en est tout autrement des questions économiques. Mon ami, M. Armengaud, au nom de la commission de la production industrielle, vous en a longuement et très éloquemment parlé. J'ai voté, en commission, l'amendement qu'il a proposé, car je considère comme infiniment plus dangereux un essor économique allemand, sur des bases plus efficaces que celles qui existent en France, et le pool des armements me paraît être l'un des moyens les plus sûrs d'éviter cet inconvénient.

Mais il serait également dangereux de laisser une Allemagne libre se consacrer à l'expansion industrielle civile alors qu'elle recevrait des armes toutes prêtes des alliés. Si je reste, sur ce chapitre, comme je vous l'indiquais il y a un instant, fermement partisan du pool des armements, je pense que cependant des faits nouveaux sont intervenus.

Nous avons souvent souligné, au cours de nos rapports sur la communauté européenne du charbon et de l'acier, mon ami M. Armengaud et moi-même, combien nous regrettions de voir que les conditions posées à des ratifications d'accord soit sous forme de « préalable », soit sous forme de motion, soit sous forme de résolution, étaient considérées comme lettre morte.

Nous en avons d'ailleurs un autre exemple en sens inverse. Quand la résolution allemande sur la Sarre fut connue, notre gouvernement, monsieur le ministre, s'empressa de publier un communiqué la considérant comme nulle et non avenue.

Mais vous avez bien voulu nous lire la lettre que vous adressait le chancelier Adenauer à vous-même, monsieur le président, et cette lettre semble, pour la première fois, infirmer notre thèse et prendre acte en particulier de la nécessité de tenir compte de nos désirs en matière de canalisation de la Moselle.

Si je fais intervenir ce point de vue particulier dans ce débat, c'est simplement pour marquer qu'il semble y avoir là un espèce de tournant dans l'interprétation que peuvent donner les deux gouvernements aux désirs qui sont formulés par leurs parlements respectifs.

Il s'agit en quelque sorte d'une revalorisation de nos observations. Tout en restant attaché au pool des armements pour les raisons exposées par M. Armengaud, je pense que la forme à donner à notre volonté dépendra des débats. Il faut arriver, avec l'Allemagne, à une harmonisation de nos régimes fiscaux et sociaux, à une hiérarchisation des investissements, à un partage de nos productions, à une coopération financière dans la mise en valeur de nos territoires d'outre-mer, et, là non plus, je ne serai pas d'accord avec mon collègue M. Romani car je

considère que les capitaux à mettre dans la balance pour une exploitation rationnelle des richesses considérables des territoires d'outre-mer sont d'une telle envergure qu'il n'est pas possible à un pays tel que le nôtre d'y faire face. Nous aurons des précautions à prendre, bien sûr. Il faudra les étudier ensemble, bien sûr. Mais il faudra certainement que nous fassions appel à une coopération internationale.

Là encore, les accords de Paris ne doivent être qu'un point de départ de conversations consacrées à cet objectif et ne sauraient, en aucune manière, constituer une fin en eux-mêmes.

Il me faut conclure. Ce n'est certainement pas de gaîté de cœur que nous examinons des accords qui ne sont qu'un pis-aller et dont la nécessité nous a été imposée par l'Est encore plus que par l'Ouest. Nous n'oublions rien des horreurs de la guerre passée, nous savons ce que seraient les horreurs d'une guerre future, nous pensons que la coexistence pacifique entre l'Est et l'Ouest est une nécessité absolue et que tout doit être fait pour l'établir. Ce sont des points sur lesquels nous sommes tous d'accord, nous ne différons que sur les moyens. Nous pensons, quant à nous, je pense, quant à moi, que cette coexistence ne peut être envisagée que dans un certain état d'équilibre, que c'est la rupture de cet équilibre qui entraîne les pires menaces de guerre et que l'Allemagne de l'Ouest est nécessaire à cet équilibre.

Cela posé, quelle décision devons-nous prendre ?

Mes chers collègues, si nous sondions les reins et les cœurs de chacun, il faut oser dire que, pour mettre fin à une agitation intérieure et extérieure contraire aux intérêts de la France, la grande majorité d'entre nous souhaite un vote d'ensemble favorable, alors que chacun d'entre-nous souhaite bien entendu voter contre. (*Sourires.*)

C'est qu'il est difficile de s'aveugler sur ce projet, d'en oublier les dangers. Je comprends très bien la perplexité de chacun d'entre nous; quant à moi, je maintiens les réserves économiques qu'a si bien exposées M. Armengaud et je suis encore tenté à l'heure présente de voter son amendement. Je le considère, à la lumière de ce qui s'est passé pour la convention franco-suisse, comme la manière la plus efficace d'obtenir le résultat auquel il veut parvenir et auquel je veux arriver. Mais cette matière est grave. La création du pool des armements nécessite de longs délais; les aléas politique d'un retour du projet devant l'Assemblée nationale sont tels que je désire entendre toutes les parties en cause avant d'arrêter ma décision sur la forme de mes réserves. Elle sera prise sans hypocrisie et sans abstention, car je considérerais pour ma part n'avoir pas fait mon devoir vis-à-vis de ceux qui m'ont envoyé au Parlement si je ne prenais pas une position ferme dans un sens ou dans l'autre par un vote positif ou un vote négatif. (*Applaudissements.*)

Ma position ne méconnaîtra nullement la responsabilité écrasante qu'elle engage. Elle ne sera toutefois prise dans l'enthousiasme ni dans un sens ni dans un autre.

Je vous engage, mes chers collègues, à en faire autant, à rentrer en vous-mêmes, à faire abstraction de toutes les pressions, de toutes les préoccupations extérieures. Le courage, l'expression claire d'une conviction — vous le savez bien — finissent toujours par payer. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Champeix.

M. Champeix. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je vous demande de m'autoriser dès l'abord à remercier mon parti qui a bien voulu me permettre de m'engager dans le débat.

Je considère que le véritable problème qui, à travers nous, est posé à la France est un problème qui appelle une solution révolutionnaire.

Par son caractère même, il est plein d'inconnues et de risques et sa solution ne sollicite point une simple adhésion, mais requiert une prise de conscience d'abord, une prise de responsabilité ensuite.

Je veux aussi marquer ma profonde satisfaction de voir que notre Assemblée échappe largement aux préoccupations sordides. A propos de la Communauté européenne de défense ou de l'Union européenne occidentale, certains, ailleurs, se sont livrés à un jeu politique désinvolte et subalterne, alors que ce que l'on a coutume d'appeler le jeu politique est sérieux, grave, parce que lourd de virtualités et de conséquences, et doit être précisément le contraire d'un jeu!

Le problème a été dénaturé, étriqué, dégradé, alors qu'il doit aller bien au delà des accords qui nous sont soumis. Il n'est point, comme certains ont le front de le prétendre, celui du réarmement de l'Allemagne. Ce réarmement n'est qu'une incidence, incidence dont je mesure parfaitement l'importance. Même vu sous cet angle, il est d'ailleurs dépassé, car l'Allemagne de l'Est est déjà réarmée. L'Allemagne de l'Ouest le sera incontestablement. Elle le sera avec ou sans nous, avec ou... contre nous.

Le vrai problème qui se pose, vital pour la France et la paix, est autre. C'est celui de la cohésion du monde libre et de la place qu'y prendra la France.

Le vrai problème, pour nous, socialistes, c'est celui de l'Europe, première étape indispensable ouvrant la trop lointaine perspective d'un univers désarmé et pacifié. C'est pourquoi, laissant à mes camarades de groupe, dont c'est le rôle, le soin de discuter des modalités des accords, je voudrais seulement, mes chers collègues, aborder quelques considérations fondamentales. Je souhaiterais pouvoir ainsi contribuer à déraciner certaines erreurs, balayer des sophismes, détruire quelques mythes, situer certaines responsabilités et aussi dégager de la haine quelques horizons neufs.

Je crois d'abord que nous manquons d'audace parce que nous restons — parfois à notre insu — enlisés dans un nationalisme attardé. Or, le sentiment national est dépassé et le vrai patriote, aujourd'hui, est celui qui, à l'amour de la communauté nationale, joint le sentiment d'une communauté européenne, voire d'une communauté universelle.

Il ne s'agit pas, dans mon esprit, de déshonorer le sentiment national. Au moment de son apparition, il a été un facteur important et nécessaire de progrès; il a eu sa grandeur; il a marqué une période de notre histoire et de l'histoire du monde. Mais il n'est que temps de remonter aux sources pures du patriotisme vrai. De même qu'il n'exige pas, comme le nationalisme, l'effacement de la personnalité au profit de la communauté nationale, il ne commande pas le mépris ou la haine qui opposent les nations entre elles.

Nous devons prendre conscience qu'aucun pays ne peut plus, seul, assurer sa défense nationale et préserver son indépendance morale et son intégrité territoriale. Le problème est d'ordre international. Pour nous il ne peut y avoir défense nationale sans défense européenne et il ne peut y avoir d'indépendance nationale sans indépendance européenne. La paix a besoin de l'Europe et d'une Europe qui ne peut pas être neutre.

Pas plus que le problème militaire, le problème économique et même le problème social ne peuvent être résolus sur le plan national. Notre économie nationale s'insère dans l'économie européenne que nous avons le devoir de sauver et de refaire. Cette interférence dans la sécurité et dans l'économie nous commande, enfin, de promouvoir une organisation politique correspondante.

Je sais que la question qui nous est posée et celle, plus large, de l'Europe restent dominées par le problème allemand. Mais, qu'on le veuille ou non, l'Allemagne est une pièce maîtresse du système européen. Et, parce que nous ne voulons pas renoncer à l'Europe — ce qui serait renoncer à la paix et à la liberté — nous avons le devoir de nous soucier de l'Allemagne. Or, le problème allemand, problème essentiel pour la vie française et pour la vie mondiale, suscite bien des passions et soulève bien des controverses. Sans doute, dans notre pays, qui a subi la guerre et l'occupation, dans un département comme le mien, qui a tant souffert des exactions nazies, l'esprit se rebelle à l'idée de tout rapprochement avec l'Allemagne. On comprend cette sensibilité et cette répugnance, toute subjective et soigneusement entretenue par la propagande stalinienne, qui sait magnifiquement exploiter la sentimentalité populaire.

Mais il faudra tout de même comprendre cette vérité d'évidence qu'on fait la paix, non avec ses amis, pour la bonne raison qu'on n'a point à la faire, mais précisément avec ses ennemis. Il convient d'être froidement objectif. Il faut se tenir à l'écart d'illusions dangereuses, comme d'une sorte de malédiction éternelle jetée sur tout un peuple et qui le condamnerait à ne chercher que dans sa propre misère une nouvelle mystique qui l'entraînerait vers une nouvelle aventure.

Prétend-on rayer de la carte du monde un peuple explosif de 80 millions d'habitants ? Je sais le mal qu'a fait l'Allemagne et la responsabilité collective qu'elle porte. Je sais, pour en porter comme un stigmate la marque dans ma chair et dans mon esprit, toute la malfaisance du nazisme; mais c'est précisément parce que j'ai appris cela dans la souffrance que je veux échapper à l'enlisement. J'essaye simplement de comprendre l'Allemagne pour projeter le bilan de ce qu'elle peut apporter de constructif sur l'échiquier européen.

L'Allemagne n'a pas de « personnalité géographique ». L'unité de l'Allemagne, elle est dans sa conscience, ou plutôt dans sa volonté d'être une race ayant sa langue, sa culture et le sens de son unité. Il y a un peuple allemand qui ne reconnaît pas et ne veut pas reconnaître ses frontières, qui est mû par l'instinct constant de déborder, une Allemagne tantôt enva-

hissante et tantôt envahie, à la fois « plastique » et « agressive », un peuple allemand qui, après chaque bouleversement, reste toujours massivement nombreux et présent. C'est le pays de l'indétermination, du perpétuel devenir, un pays passif et qui, en dépit de sa passion de l'ordre, est prêt à accepter n'importe quelle révolution ou n'importe quelle aventure. Comme individu ou comme citoyen, l'Allemand n'a qu'une influence réduite. Il ne donne la somme de ses possibilités qu'intégré dans le groupe. Il est essentiellement grégaire. Il ne connaît d'autre loi que la force. Or, la force n'est pour lui ni morale, ni immorale. Elle est, simplement, et il ploie devant elle. Ennemi de la raison, tandis que nous sommes foncièrement cartésiens, il est capable de s'abandonner au plus profond nihilisme. Le comportement intellectuel de l'Allemand et celui du Français ne sont pas identiques. Leur pensée ne suit jamais le même cheminement. Souvent, l'accord réalisé sur des mots ne se poursuit pas jusqu'aux concepts signifiés par ces mots.

Il en résulte nécessairement des étonnements, des incompréhensions, d'où naissent parfois des différends. Cela est dû pour beaucoup, semble-t-il, aux premières disciplines d'esprit qui sont imposées dès l'enfance. Cette différence de formation dès la base crée des différences de comporterant intellectuel et de mentalité. Je considère que cet aspect du problème peut ouvrir des perspectives d'avenir, mais surtout il doit nous permettre de mieux comprendre et ne doit pas être oublié dans nos rapports de peuple à peuple.

L'Allemand apporte plus de crédit que nous aux intuitions, donc aux sentiments. Son mécanisme intérieur est moins compliqué. Le mot « raisonnement » et le verbe « raisonner » n'existent même point dans son vocabulaire. Il est moins que nous critique. Il se satisfait facilement d'affirmations, surtout quand elles s'appuient sur le crédit d'un homme. Il est capable de se donner successivement et de façon contradictoire, avec la même conviction, avec la même sincérité. Nous taxerions cela d'inconstance ou de fausseté.

Telle qu'elle est, l'Allemagne ne laisse pas de nous inquiéter. Mais si nous devons être vigilants, nous devons redouter, selon le mot de Jacques Rivière, « comme le plus épouvantable qu'il pût être donné à un homme de commettre, ce crime de laisser passer sans la voir la première minute où la guerre cesserait d'être inévitable ».

Nous pensons que « l'esprit de vengeance est toujours condamnable quand il s'agit des peuples ou des individus et qu'il est mauvais de faire de la haine contre un Etat voisin le stimulant d'une vertu aussi haute et aussi noble que le patriotisme! » (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

C'est faire œuvre malfaisante d'entretenir dans le pays une tension passionnelle, d'exacerber le nationalisme, d'exalter la sensibilité, en prétendant que l'Allemagne est notre ennemie héréditaire et irréconciliable. C'est au surplus accréditer une dangereuse affirmation qui est contredite par l'Histoire. Mieux vaudrait, pour comprendre l'état d'esprit des Allemands et juger plus justement leur comportement à notre égard, réaliser qu'outre Rhin des poisons identiques sont distillés dans l'âme allemande. Veut-on mesurer l'exploitation qui a été faite de l'incendie du Palatinat, des ravages des guerres de Napoléon et qui a créé une sorte de complexe d'encerclement d'où croit devoir s'évader le peuple allemand ?

Nous pensons que les Allemands, plus proches que nous des mythes primitifs, pourraient puiser, dans leur nature même, l'élan qui les porterait vers une communauté internationale. Nous croyons qu'il n'est en tout cas ni possible, ni souhaitable d'éluder le problème et nous considérons que le moyen doit être trouvé d'intégrer l'Allemagne dans une communauté de destin.

C'est cette préoccupation qui hantait Léon Blum quand il écrivait : « Pour résoudre la contradiction, pour obtenir l'innocuité allemande dans un statut paisible et sûr de l'Europe, il n'existe donc qu'un seul procédé qui est l'incorporation de la nation allemande dans une communauté internationale assez puissante pour la rééduquer, pour la discipliner et, s'il le fallait, pour la maîtriser ».

Dans la poursuite de cette œuvre nécessaire, le vote des accords de Londres et de Paris n'est hélas qu'un point de départ. Nous ne sous-estimons pas le danger allemand et nous éprouvons de l'amertume à être contraints d'accepter la participation de l'Allemagne à la défense du monde libre, alors que nous souhaitions faire du désarmement de l'Allemagne le prélude du désarmement général. Mais qui donc, sinon la Russie, est responsable de l'état de tension internationale ? Les accords entre Roosevelt et Staline, à la conférence de Yalta, sont à l'origine de la cristallisation des deux blocs. L'entente entre les deux Grands était fondée sur une distribution territoriale du globe. Mais après l'euphorie de la lutte et de la victoire commune, les exigences de la coalition n'existant plus pour cimenter l'entente, la cohabitation devint difficile; le heurt devint violent quand se posa le problème allemand, chacun des deux partenaires entendant façonner la nouvelle Allemagne à son image et l'intégrer dans sa zone d'influence. La conférence de Moscou, en mars 1947, a consommé la rupture.

Depuis, chaque bloc poursuit son expansion, en se défendant d'être impérialiste. La Russie — ou plutôt le régime communiste établi en Russie par la révolution d'octobre 1917 — n'a jamais caché sa volonté de s'étendre sur le plan international. Elle comptait, pour arriver à ses fins, selon l'interprétation marxiste, sur l'exploitation par le parti communiste des contradictions internes du capitalisme. Il suffit pour s'en convaincre, de relire les 21 conditions de Moscou.

Depuis, le bloc russe a agrégé 250 millions d'habitants et forgé une formidable machine de guerre. D'autre part, elle s'est fermée au reste du monde. C'est cette perspective qui faisait écrire à Léon Blum dans son livre *A l'Echelle humaine:* « Le problème russe, l'inconnue russe, pèsent dès à présent d'un poids étrange sur la notion, je dirais même sur l'espérance, de la paix... Si son abstention ou son intransigeance devait faire obstacle à la construction solide de la paix, elle annulerait l'immense service rendu à l'humanité par son héroïsme. Elle se replacerait, vis-à-vis du monde civilisé, dans la même position qu'en septembre 1939, au lendemain de l'erreur criminelle dont il faudrait effacer jusqu'au souvenir ».

C'est cette même attitude de la Russie que le général de Gaulle fustigeait il y a sept ans.

Je sais bien que beaucoup tirent prétexte que la Russie n'a point attaqué pour affirmer qu'elle n'attaquera pas. Mais pourquoi eût-elle attaqué quand elle pouvait gagner sans guerre et quand elle savait que, finalement, elle aurait perdu la guerre ? Mais qu'est-ce qui prouve qu'elle n'attaquerait point éventuellement ? Qui peut apprécier les redoutables inconnues que posent internationalement les liquidations successives de ses chefs ? Peut-on considérer comme évolution fondamentale ce qui n'est, en fait, que changement de tactique commandé par des nécessités intérieures ?

M. Georges Laffargue. Très bien !

M. Champeix. Je crois qu'on n'a pas su voir, qu'on ne sait pas voir encore que le pseudo-communisme soviétique est une sorte d' « ordre » national d'un type nouveau, on pourrait même dire, un « ordre conquérant ». Le système stalinien, par sa seule existence, pose un problème de vie ou de mort aux sociétés ouvertes, il pose comme une espèce de sommation historique. Le monde ouvert est condamné, s'il veut survivre, à trouver un mode d'unité d'action qui permette de transformer des ressources virtuelles en forces réelles. Il ne peut se défendre par des actions particulières qui s'ignorent, mais, au contraire, par un synchronisme des actions sur tous les points du monde. Il doit agir collectivement et il doit agir vite.

C'est à travers ces considérations que nous avions analysé le traité de communauté européenne de défense et que nous avons étudié les accords de Londres et de Paris. Certains nous font reproche de nous préoccuper de questions qui sont — contre notre gré —, rigoureusement militaires. Comme si cela était incompatible avec le socialisme! Comme si, toujours fidèles au principe de désarmement général, simultané et contrôlé, nous n'avions pas, pour autant, toujours eu la préoccupation première d'assurer la sécurité collective!

Ce n'est pas simple hasard que Jaurès, avant d'entreprendre une série d'ouvrages où il devait exposer sa conception de la société française de l'avenir et proposer les réformes profondes qui devaient préparer la transformation, ait fait de « l'Armée nouvelle » son ouvrage préliminaire. Ce n'est pas simple hasard qu'il ait écrit, dès le chapitre un : « Le premier problème qui s'impose donc à un grand parti de transformation sociale qui est résolu à aboutir, c'est celui-ci : comment porter au plus haut, pour la France et pour le monde incertain dont elle est enveloppée, les chances de paix ? Et si, malgré son effort et sa volonté de paix, elle est attaquée, comment porter au plus haut les chances de salut, les moyens de victoire ?

« Il serait enfantin et dérisoire, ajoutait-il, de proposer un vaste programme de travail, un long et grand effort systématique de réformes à un pays qui ne disposerait pas de lui-même, qui serait sans cesse à la merci ou des aventuriers du dedans en quête de conflits, ou d'agresseurs du dehors, et toujours sous la menace ou dans le déchaînement de la guerre. »

Certains, prenant prétexte de la monstrueuse efficacité des armes atomiques ou de la force thermo-nucléaire, dénoncent comme une illusion, voire même comme une dérision, la participation militaire de l'Allemagne à la défense occidentale. S'ils sont logiques avec eux-mêmes, ils doivent trouver tout aussi illusoires les quatorze divisions prévues pour la France. Que

ne prennent-ils, dès lors, l'initiative, qui serait simplement logique et qui aurait néanmoins du panache, de proposer le désarmement unilatéral de notre pays ?

Leurs raisonnements, qu'ils croient péremptoires, me ramènent au temps déjà ancien, où, militant des jeunesses pacifistes, je devais tenir sans doute des propos analogues au sujet de la guerre des gaz. Mais, si la guerre des gaz n'a pas eu lieu, la guerre n'a pas moins sévi... avec les armements conventionnels. Or, qui ne sait qu'aujourd'hui le retour aux seules armes classiques assurerait la supériorité de la Russie des Soviets ?

On pourrait encore répliquer : si l'installation dans le système défensif atlantique de douze divisions allemandes est illusoire, pourquoi la Russie en prend-elle si farouchement ombrage ? Pourquoi les Staliniens mènent-ils contre elle une campagne déchaînée ? Je sais qu'en réalité ce n'est point tant contre le réarmement de l'Allemagne que proteste la Russie — elle l'a elle-même préconisé et offert ! — que contre l'intégration de l'Allemagne au monde libre.

C'est précisément parce qu'il assurait l'intégration de l'Allemagne et préparait l'Europe que nous eussions préféré le traité de communauté européenne de défense aux accords qui nous sont aujourd'hui présentés et que nous devons subir plutôt qu'accepter.

Il n'entre pas dans mon propos de faire une rétrospective parfaitement inutile. Qu'il me soit toutefois permis de penser tout haut que, si les accords de Paris et de Londres avaient été présentés les premiers, ils eussent été rejetés et que le traité de communauté européenne de défense, venant comme solution de rechange, eût été voté avec soulagement. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Qu'il me soit permis de croire que si M. Mendès-France, au lieu de se faire par une attitude sans grandeur, le complice de l'assassinat de la communauté européenne de défense, avait déployé en sa faveur une faible partie des efforts qu'il a déployés pour les accords de Paris et de Londres, il en eût assuré le vote. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Qu'il me soit permis de regretter que, parmi tant d'homélies radiophoniques, aucune n'ait été réservée par lui pour éclairer l'opinion publique sur un problème aussi grave. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Qu'il me soit enfin, permis, monsieur le président, de déplorer la même carence du Gouvernement actuel qui, lui aussi, laisse seuls les parlementaires en face du déchaînement de certaines passions partisanes.

J'ai le souci de laisser à mes amis socialistes qui doivent intervenir, le soin d'exprimer notre critique constructive des accords de Paris et de Londres.

Nous eussions naguère voté le traité de C. E. D. parce qu'il ménageait encore à la France sa place de leader, parce qu'il réalisait partiellement l'intégration, parce qu'il amorçait l'organisation de l'Europe. Aujourd'hui nous prenons la responsabilité d'accepter, comme une nécessité, de voter les accords de Paris et de Londres. Mais, fidèles à nous-mêmes, nous demandons au Gouvernement de ne rien négliger, de tout tenter pour assurer la coexistence pacifique entre l'Ouest et l'Est. L'histoire nous apprend que par deux fois au moins, entre le monde chrétien et le monde musulman, entre le monde catholique et le monde protestant, des sortes de pactes de coexistence se sont établis.

Aujourd'hui, il nous faut d'abord exister. Après quoi, puisse s'affirmer entre l'Est et l'Ouest une coexistence paisible dont nous aimerions qu'elle pût aller jusqu'à la coopération.

Là seulement n'est ni notre but, ni notre idéal. Les accords de Paris et de Londres sauvent le pacte Atlantique et empêchent l'isolement de la France. Mais si là se bornait notre effort, nous ne ferions que consacrer une politique traditionnelle d'équilibre des forces. Or, l'histoire nous enseigne qu'un jour fatal cet équilibre se rompt, qu'alors les traités deviennent caducs et que la rupture déchaîne une nouvelle catastrophe.

C'est à faire du neuf que nous devons travailler. Ce neuf, c'est une Europe à la fois organisée et ouverte. « Il est bon d'opposer d'abord au communisme un grand dessein meilleur que le sien ». Cela nous impose la lucidité, le courage, le goût du risque.

Si nous sommes tentés de nous abandonner, rappelons-nous que « la dictature commence quand les hommes se couchent au lieu de rester debout ! ». (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chapalain.

M. Chapalain. Mesdames, messieurs, il y a dix ans, presque jour pour jour, les derniers rescapés des camps de concentration, squelettes vivants, déambulaient dans une longue marche à la mort sur les routes d'Allemagne, d'Autriche et même de Pologne. La moindre défaillance était fatale. Aujourd'hui, voici que quelques-uns de ces rares rescapés, qui se demandent d'ailleurs par quel miracle ils sont encore de ce monde, sont appelés à porter un jugement sur une situation qui leur paraît quelque peu paradoxale. On leur affirme qu'ils doivent s'associer à leurs tortionnaires d'hier pour sauvegarder la liberté pour laquelle ils ont tant souffert et pour laquelle tant de leurs camarades reposent dans des fosses communes.

Il est vrai que les événements vont vite. Nous vivons en un temps sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Les problèmes qui se posaient il y a quelques années à l'échelle de quelques pays se traitent à l'échelle mondiale et force nous est de constater que dans ce monde divisé existe un tel antagonisme que l'homme, la vie même seraient menacés si les moyens de destruction massive étaient utilisés.

Notre camarade Heuillard, dans l'autre Assemblée, avait, avant de disparaître, pu clamer ses dernières volontés en face du projet de la Communauté européenne de défense. Aujourd'hui un certain nombre de mes camarades de misère et des résistants authentiques m'ont prié de venir exposer à cette tribune leurs sentiments devant un problème qui ne cesse de hanter leur esprit et de troubler leur conscience. Ces sentiments étaient partagés — j'en apporte ici le témoignage — par des dizaines de milliers de Français disparus dans la lutte pour notre libération. Dans leurs derniers moments, nous avons été leurs confidents et pour moi, durant ce grave débat, leur ombre ne cessera de planer au-dessus de cette assemblée. Tous répétaient jusqu'à leur dernier souffle : « Si vous revenez, veillez sur nos familles et faites en sorte qu'on ne revoie plus cela. »

Il ne s'agit en aucune façon d'entretenir ou de développer une haine quelconque entre des hommes ou entre des peuples. Nous avons tant l'amour de ce pays que nous serions prêts, si son intérêt vital l'exigeait, à oublier nos misères, nos souffrances et même le sacrifice de nos meilleurs amis. Cependant, nous manquerions au plus élémentaire de nos devoirs et nous ne serions plus dignes de nos morts si nous acceptions, contre des incertitudes politiques, des proclamations solennelles d'hommes prêts à renier leur parole dès le lendemain, si nous ne demandions et n'exigions pas des actes qui seuls comptent pour nous et qui garantiraient, avec la paix que nous désirons de toute notre force, la sécurité de la France et notre liberté.

M. Jacques Debû-Bridel. Très bien !

M. Chapalain. ... Car c'est bien de l'avenir de la France qu'il s'agit.

J'entends bien que les divers gouvernements responsables de ce pays ont, depuis plusieurs années, tenté avec plus ou moins de bonheur de trouver une solution à ce problème, mais pour nous les déclarations, quelles que soit leur solennité, quand il s'agit des Allemands et jusqu'à nouvel ordre, n'ont aucune valeur. Seuls les faits et les actes comptent. Nous assistons, dans d'autres parties du monde, à un dialogue entre deux grands pays qui, périodiquement, se font d'alléchantes déclarations. A quoi cela aboutit-il ? Pas un pas en avant dans la réconciliation des peuples n'est fait, parce que les actes ne suivent pas ou ne sont pas à la mesure de ces belles paroles. Ainsi, nous réservons notre jugement aux faits et aux actes.

Quelle est donc la situation de la France dans ce monde troublé ? Je voudrais rappeler, pour nos alliés et pour les pays amis, car nous ne le répéterons jamais assez, que nous avons été ruinés par deux guerres successives et que nos pertes humaines ont été si lourdes après avoir de longs mois tenu les premières tranchées de la défense du monde libre, que nous ne sommes encore qu'un convalescent.

C'est un fait que nos meilleurs amis n'apprécient pas toujours ou ne paraissent pas apprécier à sa juste valeur. Nous en avons en encore la preuve tout récemment dans la publication des décisions prises dans de grandes conférences internationales. Combien, une fois de plus, le général de Gaulle avait raison dans son attitude après Yalta. (*Applaudissement sur les bancs supérieurs du centre.*) Attitude qui lui valut si injustement de sévères critiques.

Au lieu de nous traiter comme une nation de seconde zone, peut-être pourrait-on tenir compte de cette hypothèque de premier rang, ne serait-elle que morale, que nous avons acquise auprès des nations libres. Sans doute serions-nous dans une meilleure situation et d'un appui plus important pour nos alliés, pour lesquels ne paraissent compter que les divisions à mettre en ligne, si eux, de leur côté, avaient mis plus d'empressement à venir nous relever dans ce rôle de sentinelle avancée que nous occupions lors des deux derniers conflits.

Sans doute aussi occuperions-nous ce « fauteuil vide » plus facilement si nos sacrifices n'avaient pas été si lourd. Mais la

situation est ce qu'elle est et c'est en fonction de celle-ci que nous devons nous prononcer.

Après la C. E. D., qui mettait en péril l'unité de la nation, voici que les accords de Paris nous sont présentés comme créant une nouvelle organisation européenne, définissant le nouveau statut politique de la République fédérale allemande et les modalités de sa contribution à la défense commune. Ils auraient été conclus sous le signe d'un rapprochement franco-allemand concrétisé par l'accord intervenu sur la Sarre. Sans nier les progrès qui ont pu être faits dans notre système de sécurité par les accords de Paris, par rapport au traité de la C. E. D., nous ne pouvons cesser de faire toutes les réserves qui s'imposent quant aux résultats définitifs obtenus.

J'entends bien que les difficultés nombreuses qui se présentaient ont paru être résolues. L'accord sur la Sarre, question difficile entre toutes, paraît, dans le respect des intérêts légitimes des deux parties, avoir écarté le dernier obstacle à l'établissement de relations confiantes entre la France et l'Allemagne. La décision prise par les deux gouvernements de confier à l'organisation de Bruxelles le soin de veiller au statut européen de la Sarre contribuera, dit-on, puissamment au développement des compétences européennes de l'Union occidentale.

Mais que peut-on retenir aujourd'hui de toutes ces décisions après les déclarations de diverses hautes personnalités allemandes et des manœuvres des assemblées parlementaires allemandes, sans parler de la décision qui peut intervenir à la cour de Karlsruhe. L'histoire nous a appris à juger les Allemands et nous recommandent la plus grande prudence. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à un passé récent.

1921 : l'Allemagne entend ne pas payer les réparations auxquelles elle a souscrites ? Relisons les mémoires de Stresemann. Celui-ci écrit : « Certains partis politiques ont bien grand tort de présenter les choses comme si le moyen de régler nos comptes avec nos adversaires avait été de nous empresser d'exécuter tous les engagemennts que nous imposait le traité de Versailles. En réalité, c'est en faisant précisément l'inverse que nous avons enfin obtenu des négociations. Après avoir accepté l'ultimatum de Londres, en mai 1921, nous avons déclaré, en décembre de la même année, que nous ne pouvions plus exécuter, qu'on nous demandait des versements au-dessus de nos forces. On a alors accordé des allègements. Puis nous avons omis certaines livraisons, ce qui a provoqué l'invasion de la Ruhr; mais alors nous avons déclaré que nous cesserions toutes les livraisons en nature; nous n'avons plus du tout exécuté et nous avons eu la conférence de Londres où l'on a cessé de nous dicter des ordres et où l'on a négocié avec nous. Historiquement parlant... » déclare Stresemann « ...il est donc impossible de dire que seule la volonté d'exécution pouvait nous conduire à obtenir des arrangements. Au contraire, il n'y a eu d'arrangements qu'à la suite des conflits les plus violents et après que nous ayons déclaré que nous ne pouvions plus exécuter ».

Voilà qui en dit long sur la mentalité des dirigeants allemands. Cet état d'esprit a-t-il vraiment changé ? J'aimerais en avoir la certitude, mais aucune preuve tangible ne permet de l'affirmer.

Tous ceux qui ont parcouru l'Allemagne durant ces derniers mois sont unanimes à déclarer que le premier souci de ce pays est de faire son unité, car ce qui importe pour les Allemands, ce n'est pas, comme le déclarait encore Stresemann, « son aisance matérielle, mais sa liberté politique. Ce n'est pas la richesse du vêtement qui fait l'homme, mais l'indépendance du caractère et la fierté du regard ».

Soyons donc assurés que, par tous les moyens, l'Allemagne essaiera d'atteindre ce but, même par les moyens les plus dilatoires. L'unité allemande pose pour nous des problèmes de sécurité que nous avons payés très cher dans le cours de l'histoire.

Je sais bien qu'on nous déclare que la conjonction redoutée par certains entre une armée indépendante et un irrédentisme territorial ne pourra pas se produire dans le cadre des accords qui nous sont soumis. On n'a pas osé nous dire que nous ne verrions pas un nouveau traité germano-russe. Cela aussi est une hypothèse et il nous serait agréable d'entendre le Gouvernement nous dire si elle a été envisagée et quelle serait notre position devant une telle éventualité ? Quelle serait la position de nos alliés ? Parce qu'après tout qui peut, dans la plus large mesure, satisfaire aux revendications territoriales des Allemands ? C'est aussi un fait historique que, tout le long de sa malheureuse histoire, la Pologne a servi de monnaie d'échange à ces deux puissants voisins.

Enfin, pour assurer notre sécurité, on nous déclare que, pour la première fois dans son histoire, le Royaume-Uni s'est engagé, non seulement à laisser sur le continent des éléments militaires qui représentent une part importante de ses forces, mais à déléguer les décisions sur ce point à une organisation internationale statuant à la majorité.

Parallèlement, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis s'est engagé à recommander à son gouvernement de renouveler, au profit de l'organisation de Bruxelles, les promesses et les garanties données par le gouvernement américain à la Communauté européenne de défense.

Tout cela, pour nous, est de la dialectique diplomatique pleine d'incertitudes, comme l'a éloquemment souligné notre rapporteur, M. Michel Debré. Tout cela n'offre pas, pour nous, les garanties formelles de notre sécurité. Tout cela, enfin, n'assure pas la voie de la paix que nous voudrions tracer toute droite devant les peuples. A notre avis, tous les moyens de nous rapprocher n'ont pas été épuisés et avant de nous engager plus avant, nous voudrions, dans une grande conférence mondiale, que les points de vue soient discutés.

Sans doute, aurons-nous ainsi, en disant non, respecté le testament de nos camarades tombés dans la lutte; sans doute aurons-nous ainsi, j'en suis persuadé, affermi la position de la France dans le monde et notre sécurité. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite, ainsi qu'à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Chaintron.

M. Chaintron. Mesdames, messieurs, au nom du groupe communiste, je voudrais présenter les raisons de la motion que nous avons déposée.

Le rapport qui nous est soumis par la commission des affaires étrangères de notre Assemblée sur les accords de Paris conclut à la ratification comme à une fatalité. Nous nous refusons, quant à nous, à cet abandon, comme nous nous sommes refusés au lâche soulagement de Munich qui devait entraîner la guerre.

Le rapport de M. Debré qui se veut rationnel dans la forme manque au principe premier de n'accepter pour vrai que ce que l'on reconnaît évidemment être tel. Les conclusions de ce rapport découlent de prémisses erronées, d'un exposé subjectif du contenu de ces accords, d'interprétations historiques contestables et d'une appréciation incorrecte de la conjoncture présente. La vérité fondée sur les textes mêmes, sur les faits et sur les circonstances actuelles exige d'autres conclusions.

Quelle est donc la substance essentielle de ces accords ? Elle nous est donnée par le rapporteur lui-même lorsqu'il écrit que « ces accords constituent un geste qui n'est pas seulement symbolique, mais que la réapparition dans le camp des alliés du soldat allemand représente une date dans l'histoire de notre siècle et que l'on peut se demander si cela ne cimentera pas une situation à la fois instable et explosive ».

On a tenté d'éluder comme secondaire le réarmement allemand, mais, pour nous parlementaires, ce sont les textes mêmes du traité qui comptent. Je ne veux pas parler, comme certains l'ont fait, au dessus du dossier; je veux parler sur le dossier.

Or, les textes du traité déterminent le réarmement de l'Allemagne occidentale à un niveau dangereux et dans des conditions alarmantes. Le protocole n° II au traité de Bruxelles fixe, à l'article 1er, le niveau des forces terrestres et aériennes des parties contractantes, parmi lesquelles l'Allemagne, en se référant à l'accord spécial annexé au traité instituant une communauté européenne de défense signé à Paris, le 27 mai 1952.

Ce procédé qui consiste à introduire dans un traité un accord annexe d'un projet caduc repoussé par l'Assemblée nationale est pour le moins insolite. Mais de cet accord spécial, si important, puisqu'il fixe le niveau du réarmement allemand, nous ignorons les clauses. Les parlementaires français ne savent à ce sujet que ce que veulent bien leur dire les négociateurs français ou étrangers. Mais quelle confiance pouvons-nous leur accorder ?

Ils ont d'abord nié l'existence même de cet accord secret, lorsqu'elle fut révélée par des personnages de l'entourage d'Adenauer, lors de leur passage à l'Est. Il est maintenant avoué que l'accord existe, et il est communément admis que le réarmement allemand s'élèverait à 12 divisions, 500.000 hommes, 10.000 chars et 1.500 avions. Est-ce bien tout ? Je ne le sais, mais les chiffres mêmes sont inquiétants.

M. Daladier, dans le débat à l'Assemblée nationale, le 12 octobre, faisait remarquer que douze divisions françaises à raison de 18.000 hommes ne feraient que 216.000 hommes, ce qui semble montrer que les divisions allemandes sont singulièrement lourdes et il affirmait que les effectifs actuels de l'armée française ne dépassaient pas 360.000 hommes, ce qui donne une idée de l'effort que la France devrait faire immédiatement pour n'être pas dès le départ surclassée par l'armée allemande de 500.000 hommes.

C'est là le premier aspect de la course aux armements. Qui, de la France ou de l'Allemagne, devancera l'autre ? Et qui, de ce fait, au sein de la coalition, risque d'être prépondérant ? Souvenez-vous qu'Hitler est parti d'une armée autorisée de

100.000 hommes pour construire la Wehrmacht qui faillit submerger le monde. Partant de 500.000 hommes, avec l'aide des supporters américains, l'Allemagne d'Adenauer peut aller plus vite et plus loin.

A ces forces armées régulières de la nouvelle Wehrmacht, plus ou moins limitées, contrôlées, s'ajouteront des forces dites « de défense intérieure et de police », qui sont, pour lors, sans contrôle ni limitation. C'est en vain qu'on a tenté de répondre à cette objection en nous renvoyant à l'article 5 du protocole n° II pour nous rassurer. Cet article se borne à dire que « l'importance des effectifs et des armements de ces forces intérieures sera fixée par des accords à conclure dans le cadre de l'U. E. O. ». Le verbe est au futur. Or, faits nouveaux, les négociations récentes au Palais de Chaillot et les échos du Bundestag ne nous incitent guère à croire que ces accords seront faciles et satisfaisants.

Enfin, à ces forces conjuguées de la Wehrmacht et de la sécurité intérieure, les militaristes allemands préméditent déjà d'ajouter des forces auxiliaires. C'est un général allemand, Hasso von Manteuffel, ancien de la Werhmacht et député au Bundestag, qui a ouvertement préconisé la constitution d'une garde nationale, composée de civils subissant un entraînement régulier et gardant leurs armes chez eux. Les experts ont chiffré à quelque deux millions les effectifs possibles de ces forces paramilitaires.

Enfin, cette puissante force armée allemande autonome sera dotée des terribles armes atomiques, chimiques et bactériologiques qu'à l'article 3 du protocole n° III les hautes parties contractantes préméditent de faire passer du stade expérimental dans la phase de la production effective. Si l'Allemagne, à l'annexe I de cet article, s'engage à ne pas en fabriquer sur son territoire, elle pourra en importer ou en faire fabriquer ailleurs. La revue *Perspectives*, généralement bien informée, donnait à ce sujet les renseignements suivants : « Le réarmement allemand ? Il est déjà en cours et déjà aussi sont dépassées les limites prévues. Tout porte à croire que l'Allemagne de l'Ouest produit dès aujourd'hui du plutonium pour l'usage pacifique, bien entendu. Elle aurait installé deux piles atomiques et construit, en violation des accords, des navires d'escorte dont deux viennent d'être saisis par les alliés : ils étaient dotés de moteurs d'une puissance supérieure à celle autorisée et étaient d'un modèle permettant l'installation d'un armement lourd. »

Enfin, d'après le *New-York Herald Tribune*, 700 millions de dollars d'armement américains seraient déjà en Allemagne, prêts à être distribués, quelles que soient les décisions françaises. Comment, après les terribles expériences de 1914-1918 et 1939-1945, minimiser le danger de la reconstitution d'une telle puissance de guerre entre les mains d'un pays en mal de reconquêtes territoriales. Quel apprenti sorcier voudra déchaîner de telles forces en comptant, pour les contenir, sur des garanties de papier ?

Les limitations et les contrôles ne sont que poudre aux yeux ou vues de l'esprit. La première garantie invoquée est inscrite au protocole n° III, relatif au contrôle des armements, dont la substance essentielle est contenue dans l'article 2 : « Les Hautes Parties contractantes prennent acte de l'engagement du chancelier Adenauer de ne pas fabriquer certains types d'armement sur son territoire. »

Mais il est spécifié qu'une recommandation du comité de l'O.T.A.N., sur une demande allemande acceptée par l'Union européenne occidentale à la majorité des deux tiers, peut modifier ou annuler cet engagement. L'Allemagne peut donc être déliée de son engagement de ne pas fabriquer des armes atomiques.

Admettons cependant que cette autorisation ne lui soit pas accordée. Quelle est, en l'absence d'autorisation spéciale, la quantité de matériaux fissiles dont l'Allemagne pourra disposer ? Nous sommes renseignés à ce sujet par une lettre du chancelier Adenauer dont sir Anthony Eden fit état à la séance de la Chambre des Communes le 17 novembre 1954. Se référant aux conversations de Londres et de Paris, le gouvernement de Bonn se propose de faire construire un réacteur nucléaire de 10 mégawatts et de fixer à trois kilogrammes et demi la quantité de matériaux fissiles — plutonium et uranium — que l'Allemagne détiendrait. « Ce programme suffirait, ajoute-t-il, pour nous satisfaire pendant les deux prochaines années ». Rappelons qu'au début, la quantité limite était fixée à 500 grammes. On peut se demander quelles autres revendications seront posées par la suite.

Cependant, un chef de gouvernement, pour répondre à nos inquiétudes, a affirmé que la principale garantie contre la production, par l'Allemagne, d'armes atomiques est que précisément la quantité totale de matières fissiles qui lui est permise est insuffisante pour la fabrication de bombes. Les techniciens en la matière contestent cet argument. Admettons-le cependant.

Reste la question: Comment contrôlera-t-on que l'Allemagne reste dans la limite des 3.500 grammes de matières fissiles qui lui est impartie ? A l'article 10 du protocole n° IV, il est écrit que « l'agence — je cite — veillera à ce que les matériels et produits destinés au secteur civil ne soient pas soumis à contrôle ». Dans le secteur civil on pourra donc fabriquer hors contrôle toute pièce détachée d'armement interdit, tout produit toxique, toute matière fissible, destinés en réalité à des fins de guerre.

Que reste-t-il alors de l'assurance gouvernementale ? Rien qu'une illusion! Admettons même qu'un contrôle puisse cependant se faire, qu'il se fasse et qu'on constate des infractions. Quelles seraient les sanctions ? Elles sont énumérées à l'article 20 du protocole n° IV : « En cas d'infraction, le conseil avisera l'agence et l'Etat intéressé qui prendra les mesures nécessaires... Il invitera l'Etat en cause à fournir des explications; s'il estime celles-ci insuffisantes, il prendra les mesures qu'il jugera nécessaires selon une procédure à déterminer. » Aucune sanction sérieuse n'est donc prévue.

Admettons cependant que la France propose au conseil des mesures nécessaires, par exemple contre un surarmement allemand par les Américains. Aux termes de ce même article, il est spécifié que, en ce qui concerne les sanctions éventuelles — je cite — « les décisions du conseil seront prises à la majorité ». Or, ce n'est pas l'exemple de la conférence de Bruxelles en août 1954 qui peut nous prouver que la France trouvera une majorité au sein de ce conseil européen pour la suivre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il faut remarquer en définitive que l'étendue du contrôle et de la limitation dépend en fait du commandant de l'organisation atlantique, c'est-à-dire du général américain Gruenther. Or, par la logique même qui préside au pacte Atlantique et à ces accords, il sera tout naturellement tenté de porter au maximum la puissance du dispositif européen militaire et de le soustraire autant que possible au contrôle et aux limitations éventuelles.

Par une inconcevable aberration, le commandement américain se trouve en fait juge et partie dans cette affaire. C'est la négation même de tout contrôle et de toute limitation effective.

Enfin, toute la marche de ce système de contrôle est conditionnée par l'installation du pool ou agence des armements. Or, depuis la ratification des accords par l'Assemblée nationale, l'agence qu'on avait présentée comme une pièce maîtresse de la position française a été battue en brèche lors des négociations ouvertes à Chaillot le 17 janvier. La limitation des armements est viciée dans son principe au sein d'une coalition militaire inspirée du funeste adage: si tu veux la paix, prépare la guerre.

Ces accords développeront fatalement la course générale aux armements dont la conséquence sera désastreuse pour notre économie et défavorable aux conditions de vie des travailleurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Conséquence plus terrible encore: les coalitions de force et la course aux armements ont toujours abouti à la guerre. Certains prétendent que, dans l'état du rapport des forces entre l'Est et l'Ouest, le poids de douze divisions allemandes ne peut inquiéter l'Union soviétique, car il ne change pas grand-chose à ce rapport des forces. S'il en est ainsi, pourquoi le faire ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pourquoi empoisonner ainsi les rapports internationaux ? On nous dit que c'est pour être en meilleure position pour négocier. Quel paradoxe! Il serait naïf de croire que si l'une des parties grossit ses forces, l'autre ne réagira pas de la même façon. (*Très bien! à l'extrême gauche.*)

Le même rapport de forces se rétablira donc à un niveau plus élevé, plus onéreux et plus dangereux pour tous les peuples. Il y aura une plus grande accumulation de matières explosives, classiques et atomiques, au sein de laquelle le militarisme allemand jouera le rôle d'un détonateur pouvant engendrer la conflagration mondiale.

La conclusion, que l'on peut en tirer ici, c'est qu'il faut renverser le sinistre adage qui inspire ce traité, et dire: si tu veux la paix, prépare la paix et non la guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les garanties invoquées contre le danger réel pour la France d'être attaquée par son propre partenaire allemand ou d'être entraînée par lui dans une aventure guerrière sont précaires. Aux termes de l'article 1er de la convention sur l'Allemagne de Bonn, il est dit:

« L'Allemagne de Bonn exercera la pleine autorité d'un Etat souverain sur ses affaires intérieures et extérieures ». Elle n'est pas plus contrôlée que la France, et c'est sur le même pied qu'elle entre au sein du pacte Atlantique.

A ce propos, on a rappelé à l'Assemblée nationale l'ordre du jour que celle-ci a adopté le 19 février 1952. Il y était dit que « l'Organisation atlantique étant défensive ne devait réunir que les Etats n'ayant pas de revendications territoriales ».

Or, les dirigeants de l'Allemagne n'ont cessé de proclamer leur but de reconquête des provinces perdues. Sans doute, pour les besoins de la cause, certains leaders allemands ont-ils, depuis quelque temps, mis une sourdine à leurs propos reconquérants et encore! Mais les Français, quoi qu'on en ait dit, n'ont pas la mémoire courte.

Voilà ce que déclarait le chancelier Adenauer le 10 juillet 1951:

« L'intégration de l'Allemagne souveraine dans le système défensif de l'Occident, avec la participation militaire qu'elle implique, constitue le seul moyen sûr et rapide de recouvrer nos provinces perdues. »

Plus tard, ces intentions ont été renouvelées en des termes plus tapageurs qui ne limitaient point les ambitions de reconquête aux provinces d'au delà l'Oder et la Neisse, mais qui les étendaient à la Sarre, voire à l'Alsace-Lorraine.

Or, les accords de Paris par des clauses de solidarité nous associent, en fait, au destin du partenaire allemand de l'Ouest. Et pour ceux qui seraient tentés de croire que ce sont là des spéculations pessimistes fondées sur de simples hypothèses, il suffirait de lire la lettre adressée par le chancelier Adenauer, le 23 octobre 1954, au Gouvernement français et dont je veux donner lecture:

« Je me réfère, écrit-il, au paragraphe 7 de l'article 5 de la convention sur les relations signée à Bonn le 26 mai 1952, et qui stipule que, indépendamment de l'état de crise, tout chef militaire peut, si ses forces sont sous le coup d'une menace imminente, prendre pour leur protection toutes les mesures immédiates appropriées, y compris le recours à la force armée. »

Pour se préserver de ce danger immense, on a un papier, c'est la déclaration d'Adenauer à Londres, ainsi libellée: « La République fédérale allemande déclare qu'elle s'abstiendra de toute action qui serait incompatible avec le caractère défensif des deux traités ».

Mais qui appréciera le caractère de cette action et comment se fier aux dirigeants d'un pays qui signent des textes appartenant à ces accords avec de telles restrictions mentales que le sens en est renversé dans l'exposé des motifs de la traduction allemande ? L'Allemagne avec laquelle on associe la France, est toujours celle des trusts, de Krupp, le marchand de canons, de *I. G. Farbenindustrie*, le marchand de gaz asphyxiants, qui furent condamnés comme criminels de guerre et furent les soutiens de Hitler.

Ces trusts et cartels avaient une telle responsabilité dans la guerre que, lors de la capitulation et dans les conventions passées depuis entre les alliés et l'Allemagne, il était entendu qu'ils devaient être contrôlés, démantelés, déconcentrés. Or, dans l'annexe 4 du protocole sur la cessation de l'occupation, lisez à la page 43 cet amendement: « Chapitre 2 décartellisation, déconcentration: supprimer l'ensemble du chapitre ».

C'est donc avec un tel partenaire, l'Allemagne des trusts expansionnistes et des militaristes revanchards, que la France serait liée par des clauses d'assistance automatique. L'histoire n'a que trop montré quels risques comporte une telle association.

On a rappelé, à l'Assemblée nationale, qu'en 1939 c'est soi-disant l'Allemagne qui a été attaquée par les Polonais et l'on a affirmé, non sans quelque raison, qu'outre-Rhin on a une technique très poussée de l'incident de frontière.

Ainsi, par le jeu d'une provocation pour les revendications allemandes, le monde risque d'être totalement embrasé. L'enchaînement des risques est si inéluctable, si évident qu'il n'est pas possible qu'on ne l'ait aperçu. L'insistance que certains, hors de nos frontières, mettent cependant à nous pousser à la ratification n'est-elle pas l'acceptation d'un risque calculé, effroyablement calculé, mal calculé ? Le calcul se fonde sur la théorie tristement éprouvée de la guerre éclair, la *Blitzkrieg*, prétendant écraser d'un coup l'U. R. S. S. et les pays de l'Est sans coup férir. Ce fut le rêve fou d'Hitler, mais l'expérience a tragiquement montré l'erreur de cette monstrueuse tactique. Même avec des bombes atomiques ou thermo-nucléaires, on n'anéantirait pas instantanément l'ensemble des pays de régime socialiste ou de gouvernement populaire qui couvrent le tiers de la surface du globe et groupent 800 millions d'habitants, les deux cinquièmes de la population du monde avec des centaines de millions d'hommes et de femmes au moral résolu, galvanisés par la justesse de leur cause. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Alors inéluctablement, par les dures lois de la guerre, viendrait la réponse à cette criminelle tentative: la riposte sur les bases de départ les plus proches installées par les Américains en Allemagne, en Angleterre, en France.

Contre le danger certain que l'Allemagne nous entraîne dans une terrible aventure, nous n'avons que des assurances verbales. On joue avec ce mot hochet « logistique ». Ces assurances ont été résumées par le chef du gouvernement précédent dans les débats à l'Assemblée nationale du 23 décembre:

« Supposons, disait-il, qu'un pays méconnaisse les ordres du commandement suprême et prenne une initiative dangereuse pour la paix; il suffira que ce commandement ferme les vannes du pipe-line qui, ne l'oublions pas, traverse notre pays, pour que cette initiative soit arrêtée. »

Nous ne croyons pas à la garantie de ce robinet qui, ne l'oublions pas, est entre les mains du commandement américain, lequel n'a peut-être pas les mêmes raisons que nous, Français, d'arrêter l'initiative dangereuse.

On invoque aussi une autre garantie présentée, d'ailleurs, comme une victoire diplomatique: la présence des forces anglaises sur le continent. C'est l'objet de l'article 6 du protocole n° 2 sur les forces de l'Union de l'Europe occidentale. Il suffit de le lire pour en voir toute la précarité. En son premier paragraphe, le Royaume-Uni s'engage à maintenir sur le continent l'équivalent de quatre divisions et de la 2e force aérienne tactique.

Maintenir, c'est-à-dire rien de plus que ce qu'il y a présentement, rien de plus en valeur absolue, c'est-à-dire beaucoup moins en valeur relative quand sera rétablie la puissance militaire allemande.

Mais le deuxième paragraphe de ce même article apporte des réserves qui rendent conditionnelle cette présence. La Grande-Bretagne ne serait pas tenue à cet engagement en cas d'une crise grave outre-mer ou si les charges en étaient trop lourdes pour les finances britanniques.

Quant à la garantie américaine, elle est aussi douteuse que redoutable. Elle repose sur cette simple promesse de M. Foster Dulles: « Si les espoirs qui avaient été fondés sur le traité de la C. E. D. peuvent raisonnablement être reportés sur les accords, je serai disposé, a-t-il déclaré à Londres, à recommander au président Eisenhower de renouveler ses assurances. »

Cette garantie américaine se traduirait par la présence de nouvelles troupes étrangères en France, par l'installation de bases militaires avec toutes les atteintes que cela porterait à la souveraineté et aux intérêts français, avec tous les risques que cela comporterait.

En vérité, l'exigence même de garanties c'est la reconnaissance de dangers existants et toutes les garanties se révèlent fallacieuses.

Ces accords qui porteraient atteinte à la sécurité, à la souveraineté et aux intérêts de la France violeraient aussi les libertés des peuples. La seule protection qui subsisterait si, par malheur, ces accords étaient ratifiés, ce serait l'opposition des peuples de France, d'Allemagne et des autres pays.

Les auteurs du traité l'ont très bien aperçu. Ils ont prévu des lois répressives pour tenter de la réduire. C'est l'objet des textes publiés à l'annexe A. En voici un échantillon: section 3, paragraphe 12: « Quiconque aura agi sur les membres des forces dans l'intention de saper la volonté de servir dans les forces sera puni d'emprisonnement ». La tentative sera punissable. La peine pourra aller jusqu'à cinq ans de réclusion.

Ce sont les tribunaux militaires de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord qui jugeront.

Voici encore le paragraphe 15: « Quiconque, publiquement, insultera les forces ou par malveillance et délibérément les exposera à des outrages sera puni d'emprisonnement. »

Si les survivants d'Oradour-sur-Glane manquent de respect aux anciens de la division « Das Reich » ils seront châtiés !

Ce serait pourtant une erreur de croire que l'on pourrait ainsi arrêter le mouvement populaire d'opposition à cette entreprise de guerre, mais nous avons le devoir d'alerter tous ceux qui sont attachés aux libertés, à la liberté de défendre la paix. On prétend que ces accords contribueront à la réconciliation franco-allemande par leur aspect économique. C'est faux. Un vieux proverbe de chez nous dit « que les bons comptes font les bons amis ». Voyons donc quelques réflexions versées dans le débat à l'Assemblée nationale sur la façon dont serait réglé ce qu'un président du conseil a appelé le contentieux franco-allemand.

C'est M. Soustelle qui, après avoir exprimé la crainte que la Sarre ne retourne à l'Allemagne, déclarait:

« Le statut de la Sarre nous a pourtant coûté fort cher. Pour lui, nous avons renoncé en 1947, à Moscou, à notre projet de

nationalisation de la Ruhr et à notre droit aux réparations allemandes. »

Le député M. Liautey a chiffré ce que nous a coûté le cadeau sarrois:

« Les dommages subis par la France pendant la guerre de 1939 ont été évalués à 1.650 milliards de francs 1938, soit 40.627 milliards de francs 1953. Combien la France a-t-elle reçu ? 66 milliards comptabilisés à l'agence interalliée des réparations et 51 milliards de restitutions, soit au total 117 milliards. Quelle monstrueuse disproportion entre les dommages subis et les remboursements effectués ! »

Après cela, il évoque le souvenir du précédent referendum sur la Sarre en 1935.

C'est enfin le député U. D. S. R. Chupin qui expose les conséquences qu'aurait, par rapport à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le retour de la Sarre à l'Allemagne envisagé par le chancelier Adenauer.

« Pour l'ensemble des productions sidérurgiques et charbonnières, a-t-il affirmé, les parts de la France, de la Sarre et de l'Allemagne sont respectivement de 23 p. 100, 6 p. 100 et 46 p. 100. Il apparaît donc que si la Sarre rejoignait l'Allemagne, cette dernière occuperait une place prépondérante dans la communauté. »

La part de l'Allemagne serait, en effet, de 52 p. 100, contre 23 p. 100 à la France.

Dès à présent, on redoute que les usines sidérurgiques sarroises de Volklingen ne retournent entre les mains de leur ancien propriétaire Roechling qui, par ses milliards, ferait pencher le referendum en faveur de l'Allemagne, comme il le fit pencher au temps d'Hitler. Or, ce Roechling, qui tient la dragée haute à la France pour le rachat de ses options, est un ancien criminel de guerre, dont les usines avaient été mises sous séquestre ! Il a fixé son prix à la somme exorbitante de 16 milliards. Les industriels français ont reculé. Or, la solution du Gouvernement à cet épineux problème, comporte notamment une contribution du Trésor français pour permettre à des affaires privées l'acquisition de ces usines. Voilà où nous en sommes!

Il apparaît aujourd'hui, plus évidemment que jamais, que le règlement de la Sarre, avant même la ratification, est une pomme de discorde entre la France et l'Allemagne, et que, dans un avenir prochain, il nous réserve les pires déboires. Il faut donc en venir à cette conclusion: le problème sarrois ne peut être réglé équitablement que dans le cadre d'une négociation générale entre les Grands sur le problème allemand.

On nous fait d'autre part miroiter les possibilités pour la France de débouchés en Allemagne de l'Ouest pour notre agriculture. Les chiffres sont incertains et dérisoires au rapport de la contrepartie. Nul n'ignore en effet les conséquences qu'auraient les facilités données à l'Allemagne pour prendre une place plus grande sur nos marchés français, dans notre économie et dans les territoires d'Afrique, sous la haute direction du docteur Schacht, ancien grand financier de Hitler.

Non, ce ne sont point ces affaires-là, si défavorables aux intérêts français, qui peuvent être présentées comme des rapprochements entre la France et l'Allemagne. Les ententes entre les trusts et les marchands de canons existent depuis longtemps sans exclure les contradictions qui les opposent et font s'entr'égorger les peuples.

Les accords de Paris font obstacle à l'amitié franco-allemande en ce sens qu'ils vont au secours de l'Allemagne réactionnaire contre les forces populaires qui constituent le gage d'un développement démocratique et pacifique de l'Allemagne. La majorité du peuple allemand se dresse contre les accords de Paris et la position même du parti social démocrate allemand en est un reflet. Ce sont ces forces-là qui permettent vraiment la réconciliation et l'amitié des peuples de France et d'Allemagne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les conventions pseudo-culturelles ne parviennent pas non plus à farder ces accords. On évoque, dans l'exposé des motifs, les sentiments les plus élevés de compréhension mutuelle entre les peuples et de coopération fructueuse. Mais l'article 13, notamment, laisse passer le bout de l'oreille. Il s'agit d'expurger d'un commun accord, des manuels d'histoire, toute appréciation de caractère passionnel sur les crimes de guerre hitlériens. Or, les jeunes générations ont plus que jamais besoin de connaître ces pages du passé et les condamnations qui s'imposent pour éviter les tristes recommencements.

Le dernier texte de ce recueil de projets soumis à notre ratification inspire des méditations salutaires: c'est la convention sur le règlement de certains problèmes nés de la déportation. C'est un mauvais règlement. Il y est question, en termes empreints d'une certaine pudeur, de recherches de dépouilles des victimes du nazisme et des pèlerinages sur les lieux de déportation. On est amené à évoquer le souvenir des millions de martyrs, des millions de morts des camps d'extermination hitlériens et des massacres des populations civiles. Tout cela a tellement dépassé en horreur les habituels maux de la guerre qu'il a fallu trouver pour les caractériser une terminologie nouvelle, le « génocide », le crime de guerre.

En lisant ces dernières pages, on est saisi d'horreur à l'idée que les centaines de pages qui précèdent aboutiraient à recommencer en pire ces indicibles malheurs.

La première conclusion qui s'impose à tout esprit objectif à la simple lecture de ces textes du traité est bien que pour l'essentiel ils aboutissent au réarmement de l'Allemagne, dans des conditions dangereuses pour la France et menaçantes pour la paix.

La question se pose alors: comment en sommes-nous arrivés là ? S'il est utile, comme l'a fait M. Debré, de rechercher les causes et les responsabilités des errements de la politique passée, ce devrait être pour trouver les moyens d'en sortir. Mais pour cela, il faut ne retenir que ce qui est vrai et rejeter ce qui ne l'est pas.

S'il est vrai, comme le dit M. Debré, qu'après guerre le règlement favorable du problème allemand postulait une entente entre les grands alliés, il est faux d'affirmer que cette entente fût brisée par une prétendue volonté soviétique d'expansion. Les bases d'entente entre alliés étaient fixées dans les accords de Potsdam qui suivirent la conférence de Yalta.

Ici, j'ouvrirai une parenthèse. Autour de cette dernière conférence, on a fait récemment grand bruit. C'est sans doute pour discréditer l'idée d'une négociation, et peut-être aussi pour semer la confusion en ce qui concerne les attitudes de chacun des partenaires de Yalta à l'égard de la France. Mais on peut émettre un doute, en ce qui concerne l'authenticité du document américain constitué de relations plus ou moins sophistiquées et de sténogrammes arrangés.

Il vaut mieux, nous semble-t-il, juger sur les actes dont il reste une trace ineffaçable dans l'histoire. La France, pour savoir quels furent ses amis dans les mauvais jours, doit se reporter aux faits. C'est le 28 septembre 1941 que le gouvernement soviétique reconnaissait le comité français de Londres. C'est d'ailleurs en exécution de cet acte qu'une mission militaire française se rendait à Moscou en janvier 1942, avec le général Petit, aujourd'hui notre collègue.

Voici le témoignage du général de Gaulle tiré de ses *Mémoires:* « Pendant que nous réduisions pas à pas, et non sans peine, la distance diplomatique qui séparait Washington de la France libre, nous parvenions d'un bond à nouer avec Moscou des relations d'alliance ».

En octobre 1944, quand Churchill est à Moscou, trois mois après la libération de Paris, ni la Grande-Bretagne, ni les Etats-Unis n'ont encore reconnu le Gouvernement provisoire de la France, alors que l'Union soviétique l'avait fait.

Les *Mémoires* de Churchill attestent que c'est à cette époque qu'il « réfléchit » à combler cette lacune; mais, dans les messages qu'il échange avec Roosevelt, si la reconnaissance de la France est envisagée, c'est sous la réserve expresse que cela n'impliquerait pas la participation française à un organisme interallié.

Revenons à notre sujet. Ce qui reste historiquement de la conférence de février 1945 à Yalta entre Roosevelt, Churchill et Staline c'est d'abord la proclamation commune: « du dessein inflexible de détruire le militarisme allemand et le nazisme et de s'assurer que l'Allemagne ne sera plus jamais en mesure de troubler la paix du monde. »

C'est cet engagement que violerait précisément la ratification des accords de Paris.

Quant aux accords de Potsdam, en juillet 1945, ils stipulaient notamment: « Le désarmement et la démilitarisation de l'Allemagne et la destruction des organisations fascistes, l'application par les alliés de directives communes en ce qui concerne les réparations et la production dans l'Allemagne traitée comme une entité économique unique. »

A chacun de ces points essentiels, les accords de Paris apportent un nouveau reniement à la parole donnée.

Voilà les véritables causes de dégradation de l'entente entre les alliés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et l'on voudrait aujourd'hui, avec les accords de Paris, nous pousser à des manquements aussi préjudiciables à la paix et à la France!

Le 10 décembre 1944, quand certains considéraient la France exsangue comme définitivement disparue du rang des grandes nations, l'U. R. S. S. a traité avec elle sur un pied d'égalité,

lui redonnant autorité dans l'arène internationale. Par le traité franco-soviétique, les deux nations s'engageaient à prendre en commun toutes mesures pour supprimer une nouvelle menace allemande et à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles. Or, le traité franco-soviétique, ainsi que l'U. R. S. S. nous en a loyalement avertis, serait en fait dénoncé par la ratification des accords de Paris dans des conditions qui, d'ailleurs, ne respectent guère l'article 28 de notre constitution.

Ainsi, la ratification des accords de Paris désarticule le dispositif de sécurité de la France car, si ces accords sont incompatibles avec le traité franco-soviétique, ils le sont aussi avec le traité d'alliance franco-britannique signé à Dunkerque le 5 mars 1947 et qui en reprend les termes.

Voilà bien à quoi peuvent s'appliquer les formules du renversement des alliances et de l'isolement de la France. Si les dirigeants anglais peuvent voir d'un œil favorable leurs engagements pris dans ce traité avec la France rendus caducs par les accords de Paris, il est difficile de prétendre que ce soit au nom de l'entente cordiale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est vrai, comme l'affirme M. Debré, que ce sont les desseins expansionnistes qui ont créé le désaccord entre les alliés et la tension dans le monde. Mais qui donc en est coupable ? La réponse du rapporteur n'est qu'une affirmation tendancieuse. Quand les peuples d'Europe centrale, autrefois écrasés par des dictatures réactionnaires ou fascistes, lorsque l'immense Chine aux 600 millions d'habitants choisissent un gouvernement populaire vivant en amitié avec l'Union soviétique, on parle d'annexions et de satellites. Mais quand les Etats-Unis installent au Japon ou en Corée, en Espagne ou à Formose, dans tous les pays qu'ils soumettent, d'importantes forces de guerre, quand ils constituent un immense cercle de bases militaires à 6.000 kilomètres de leurs frontières ou quand le trust américain *United Fruit* défait et refait à son gré le gouvernement du Guatémala, c'est, nous dit-on, la défense des peuples libres. Une telle interprétation de l'histoire et des réalités présentes peut sans doute servir à certaine propagande, mais ne peut pas servir à l'établissement de conclusions valables pour un rapport parlementaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par sa nature même, l'Union soviétique est opposée à tout impérialisme, à toute annexion, à toute immixion dans la vie intérieure des peuples. Les dirigeants soviétiques ont cent fois déclaré que la révolution n'est pas un article d'exportation et qu'il appartient à chaque peuple de se donner le gouvernement de son choix. Ces principes sont inspirés de l'internationalisme le plus conséquent, de la volonté de paix des peuples et du désir de coopération entre les nations.

C'est en raison, d'ailleurs, de ces principes, que l'Union soviétique s'est opposée aux entreprises américaines qui, sous couvert d'aide économique, tendaient à assujettir les nations affaiblies par la guerre. Il est vrai, comme l'affirme M. Debré, qu'en juin 1947 l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire ont refusé de participer au plan Marshall. Il est faux, par contre, d'affirmer que c'est parce qu'ils considéraient l'aide économique entre nations comme incompatible avec les principes du monde communiste, et plus injuste encore de prétendre qu'ils portent ainsi la responsabilité première de la coupure entre les alliés.

L'Union soviétique a signé, en 1945, la Charte des Nations unies, qui comporte deux chapitres entiers, le neuvième et le dixième, sur « la coopération économique et sociale internationale ». Ces principes, par conséquent, ne s'opposent nullement à cette coopération; mais le plan Marshall était tout autre chose.

L'aide apportée par l'Amérique comportait des conditions inacceptables: l'abandon des réparations et un traitement égal pour les pays victimes de l'agression hitlérienne et les agresseurs, l'aliénation de l'indépendance des nations au sein d'une fédération européenne, sous l'influence américaine.

L'expérience de 1948 à 1953 n'a que trop démontré combien l'aide américaine a, en fait, coûté cher à la France. Notre pays, placé par le plan Marshall sous la dépendance économique des Etats-Unis et dont l'indépendance politique était de ce fait aliénée, fut entraîné dans la coalition atlantique qui nous imposa des charges militaires décuplées. Elle l'engagea à prolonger la guerre en Indochine, ce qui, d'après les affirmations mêmes du président Auriol, absorba la totalité de l'aide américaine à la France.

D'autre part, le plan Marshall, nous contraignant à l'application du *Battle Act* américain mettant l'embargo sur 313 articles à ne pas exporter à l'Est, restreignit nos débouchés au détriment de notre balance commerciale et coupa le monde en deux marchés. Ce qui a aggravé, par conséquent, la mésentente entre les alliés, ce n'est pas le refus soviétique de participer au plan Marshall, c'est le plan Marshall lui-même. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est vrai, comme le dit M. Debré, qu'en 1950, cinq ans après la capitulation de l'Allemagne, c'est le président des Etats-Unis et son secrétaire d'Etat qui prônèrent officiellement le réarmement de l'Allemagne de Bonn. Il est faux, par contre, de prétendre que ce fut en riposte à la mauvaise volonté soviétique dans le règlement du problème allemand. Un simple rappel du déroulement de quelques principaux faits suffit à le montrer. Ce sont les Anglais et les Américains, qui, en janvier 1947, ont rompu la solidarité des quatre alliés proclamée à Potsdam en fusionnant leurs zones d'occupation pour constituer une bizone autorisée à dépasser les niveaux de production. Plus tard fut créée la trizone où les Occidentaux, unilatéralement, abandonnèrent les réparations, développèrent la production et qu'ils entraînèrent dans leur orbite économique et politique. C'est le 23 mai que les Occidentaux consacrèrent la coupure en créant avec leur zone la République fédérale allemande. Et ce n'est que le 12 octobre 1949, cinq mois après, que, comme conséquence nécessaire, fut créée la république démocratique allemande.

M. Primet. Voilà la vérité historique!

M. Chaintron. Des solutions au problème allemand conformes aux accords de Potsdam furent maintes fois proposées par l'Union soviétique, notamment à la conférence de Berlin. Elles pouvaient servir de base de discussion; elles ont été repoussées. Sans épiloguer davantage, constatons que, depuis des semaines, sur le point d'achoppement des élections libres en Allemagne, l'Union soviétique, poussant loin la concession, accepte pour base de discussion le plan franco-britannique. Le réarmement allemand n'a donc même plus le faux prétexte d'une impossibilité d'aboutir par la négociation sur ce point.

Il est vrai que, comme l'affirme M. Debré, en mars 1952 Staline a reconnu que l'Allemagne unifiée pouvait posséder une armée. Il est spécieux par contre d'étendre au réarmement projeté cette reconnaissance de principe.

La note soviétique du 10 mars 1952, relative à la préparation du traité de paix avec l'Allemagne, comportait les points suivants: réunification de l'Allemagne et évacuation des forces d'occupation, droits démocratiques assurés, interdiction pour l'Allemagne d'entrer dans une coalition. Cette Allemagne libre, démocratique et pacifique, ayant pour frontières celles qui avaient été fixées à Potsdam, serait alors autorisée à posséder des forces de défense limitées, l'armée étant l'attribut nécessaire de la souveraineté d'un pays.

On avait, jusqu'alors, critiqué la solution d'une Allemagne évacuée et neutralisée, en arguant qu'elle constituerait une proie tentante. Selon une vieille notion physique, on avait horreur du vide au centre de l'Europe. Mais quand l'Union soviétique proposa de régler le problème allemand en répondant à cette objection, on lui fit alors la critique contraire: on l'accusa d'approuver le réarmement de l'Allemagne. C'est un argument de mauvaise foi. Le principe évoqué vaut toujours, mais pour une Allemagne unifiée et dans les conditions énoncées. Il ne vaut, il ne peut valoir pour des conditions contraires.

Il est vrai, comme le reconnaît le rapport, que, lorsque les Occidentaux parlent de l'unité de l'Allemagne, ils l'envisagent sous une forme qui présente pour eux des garanties. C'est une contre-vérité de dire que l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est ne conçoivent l'unification que sous un régime établi par le gouvernement soviétique.

En voici une preuve. Le 27 janvier 1955, un message a été adressé par la présidence de la Chambre du peuple de la République démocratique allemande à notre président du Conseil de la République, M. Monnerville. Il contenait l'affirmation suivante: « La République démocratique allemande n'a jamais fait dépendre la réunification de l'Allemagne de l'adoption de ses institutions sociales et politiques par l'Allemagne occidentale. Le futur ordre de l'état de l'Allemagne peut seulement être l'affaire d'une libre décision du peuple allemand ».

Il est vrai, comme le dit M. Debré, que le maintien d'un système d'occupation est incompatible avec l'indépendance des nations et avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il est faux de prétendre que ces traités répondent à ces principes. Les accords de Paris, en prolongeant l'écartèlement de la nation allemande et en établissant sur son sol des bases de guerre atlantiques et des forces anglo-américaines, sont évidemment contraires à l'indépendance nationale. Quant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de leur économie et de leur politique, vous éprouvez mille difficultés à le concilier avec la politique suivie à propos de la Sarre; vous êtes amenés à des accouplements de mots aussi barbares que « le statut provisoirement définitif ».

Combien on doit regretter, à ce propos de la Sarre, que la position de l'Union soviétique et de la France, commune jusqu'en 1947, n'ait pas été maintenue.

Les deux pays demandaient alors ensemble que soit établi un contrôle des quatre alliés sur le bassin industriel de la Ruhr pour y poursuivre ensemble la démilitarisation de l'économie et assurer les réparations. La Sarre était à ce moment sous l'occupation française et l'Union soviétique considérait que cette question était liée intimement à celle de la Ruhr. Mais les Anglo-Américains ne voulaient donner aucun droit sur la Ruhr à la France et à l'U. R. S. S., chacun s'en souvient bien.

Tel était l'état de la question lorsque M. Bidault signa à Dunkerque, avec l'Amérique et l'Angleterre, un traité séparé qui, rompant la solidarité des quatre grands, accordait à la France le charbon sarrois — qu'elle avait déjà, d'ailleurs, et qui, n'étant pas utilisable dans nos hauts fourneaux, nous laissait dans l'obligation d'acheter en dollars les charbons cokéfiables de la Ruhr!

C'est dans ces conditions que, à la conférence de Moscou, ce fut le système anglo-américain qui prévalut et que la France abandonna ses droits imprescriptibles à réparations pour le plat de lentilles de la Sarre, à la merci d'un référendum.

Non, en vérité, on ne peut invoquer sérieusement, pour justifier ces accords, ni le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ni l'indépendance des nations, ni l'entente internationale. Ils sont sources de conflits.

Il est vrai, comme l'affirme le rapport, que le danger de guerre, après avoir atteint un point culminant en 1952, a fait place à une certaine détente. Il est faux de prétendre que cela provient d'un changement de la politique soviétique devant l'étalage de force et d'en tirer la conclusion absurde que le réarmement facilite la négociation. On pourrait produire cent citations, cent faits, non seulement au cours des dix dernières années, mais au cours des trente-huit ans d'existence de l'U. R. S. S., qui attestent sa constante volonté de paix. La thèse de la coexistence pacifique possible, énoncée par Lenine au lendemain de la révolution d'octobre 1917 et développée par Staline, fut réaffirmée par tous les dirigeants actuels de l'Union soviétique. Le 10 février 1955 le soviet suprême de l'U. R. S. S. a adressé un nouvel appel aux peuples et aux parlements, dans lequel est confirmée sa politique de paix et notamment son désir de voir aboutir la négociation pour la réduction générale des armements et l'interdiction des armes atomiques. En voici les conclusions: « Le soviet suprême de l'U. R. S. S. estime que l'établissement de contacts directs entre les parlements, les échanges de délégations parlementaires, l'audition de délégations parlementaires d'un pays par le parlement d'un autre pays, répondront aux aspirations des peuples, au développement des rapports d'amitié et de coopération ».

Comment ne pas déplorer qu'au cours de ces débats on fasse la sourde oreille à ces appels à l'entente? Il est vrai, comme l'affirme M. Debré, qu'il y a des différences fondamentales entre le capitalisme et le socialisme. Il est faux d'en conclure qu'on est en présence de deux blocs de civilisations opposées entre lesquels aucune concession profonde n'est possible et que les conversations entre l'Est et l'Ouest ne peuvent déboucher sur un désarmement général.

Qu'il me soit permis d'observer d'abord que les traits communs de civilisation entre la France et l'U. R. S. S. sont au moins aussi grands qu'entre la France et les U. S. A. et qu'il est arbitraire de trancher ainsi le monde en civilisations opposées. Les noms de Voltaire, Diderot, Rousseau, Stendhal, Balzac, Zola, Hugo, Romain-Rolland, Tolstoï, Tchernychevski, Dostoïevski, Gorki sont des noms aussi aimés et connus dans nos deux pays.

La coexistence pacifique et la coopération sont possibles et souhaitables entre pays de systèmes économique et politique différents. Les récentes déclarations de Khrouchtchev aux journalistes américains devraient désarmer toutes les hostilités par leur franchise et leur loyauté.

« Vous croyez — dit-il — que le capitalisme est inébranlable. Nous avons la même opinion du socialisme; ce sont là deux thèses opposées.

« Comment résoudre ce problème? Les gens impétueux croient que la guerre serait une solution. Ce serait une solution stupide. Nous croyons, comme Lénine l'a dit, que la solution doit être recherchée dans la coexistence. En d'autres termes, nous pouvons vivre côte à côte sans nous faire la guerre. Si le peuple américain préfère vivre sous un régime capitaliste, il n'y a aucune raison pour qu'il en soit empêché. »

Les affirmations écrites dans le rapport de M. Debré ont une autre résonance. « Le propre de toute civilisation », écrit-il, « c'est d'affirmer sa supériorité et de ne s'incliner que devant la force. » De telles conceptions, avec la volonté affirmée de « l'unité du monde, grâce aux principes de notre civilisation », ne peuvent qu'aboutir à la fatalité du réarmement de l'Allemagne et à des coalitions de guerre.

En vérité, c'est l'antisoviétime qui inspire les conclusions de ce rapport. Mais n'oublions pas les leçons de l'histoire. C'est par antisoviétisme que, dès 1919, l'Allemagne demandait à être réarmée. C'est au nom de l'antisoviétisme que l'hitlérisme fut encouragé. C'est au nom de l'antisoviétisme que l'on fit Munich. Mais tout cela s'est retourné contre la France.

C'est Clemenceau qui avait raison quand il disait: « Les Allemands se servent du bolchevisme comme d'un croquemitaine pour effrayer les alliés. »

L'antisoviétisme fut l'arme des impérialistes allemands, anglais et américains pour accomplir leurs desseins au détriment des intérêts de la France. C'est au nom des intérêts français que nous devons repousser l'antisoviétisme qui conduit au réarmement allemand. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quelles possibilités se présentent à nous pour sortir de ces fatalités? Exprimant les profonds sentiments de notre peuple, nous repoussons les accords de Paris comme contraires aux intérêts de la France et de la paix.

Ces accords réarment l'Allemagne désarmée quand les possibilités de désarmement mondial commencent à prendre corps et alors que les Allemands eux-mêmes refusent le retour au militarisme qui leur a fait, à eux aussi, tant de mal.

Ces accords prolongent la coupure de l'Allemagne alors qu'elle réclame sa réunification. Ils entretiennent un foyer de guerre en Europe.

Ces accords rompent la négociation avec l'Est sur l'Allemagne quand l'U. R. S. S. accepte les propositions franco-britanniques sur les élections libres.

Ces accords portent une nouvelle atteinte à notre indépendance nationale. Pour une sécurité fallacieuse qui recouvre des desseins agressifs, ces accords ruinent les bases réelles de la sécurité française qui étaient contenues, notamment, dans le traité franco-soviétique.

Ces accords déterminent la course aux armements qui aggraverait la misère des peuples, ils attentent à leur liberté et risquent de conduire le monde à la plus horrible des guerres.

Certains de nos collègues, qui ne sont point acquis à la conviction du rejet pur et simple de ce traité, ont cependant exprimé les inquiétudes les plus vives.

En voici quelques-unes: on persisterait dans des accords fondés sur des engagements allemands quand la déloyauté de ce partenaire a éclaté au Bundestag; on ratifierait ces accords quand la pièce maîtresse de la position française, l'agence d'armements, est battue en brèche à Chaillot; on ratifierait le statut de la Sarre quand il suscite de telles inquiétudes et quand l'article 12, notamment, est si ambigu qu'il prête à deux interprétations opposées; on ratifierait ces accords repoussés par le peuple avant d'avoir accompli une ultime tentative de négociation.

Les réponses du Gouvernement n'ont pas levé les inquiétudes exprimées dans ces questions.

M. le ministre Pinay a répondu en substance: ratifiez d'abord. Et il a avancé pour cela trois nécessités impérieuses: l'Allemagne serait réarmée sans nous et la France risquerait d'être isolée; l'Amérique risquerait de se retirer d'Europe et nous serions abandonnés à notre sort; le prestige français se dégrade pendant nos hésitations.

Alors, s'il en est ainsi, nous délibérons sous une pression qui confine à l'intimidation, pour ne pas employer le mot de chantage. Certains se plaignent de la pression populaire française. Que ne dénoncent-ils plutôt les intolérables pressions étrangères! Quand une question si grave pour notre nation est en jeu, c'est le devoir et c'est le droit pour les citoyens de dire ce qu'ils pensent pour éclairer leurs représentants sur leurs sentiments (*Applaudissements à l'extrême gauche*) et c'est de la part de ces derniers un devoir de les entendre.

Mais la pression étrangère qui s'exerce notamment sous la forme d'une espèce de bouderie diplomatique occidentale, qu'on fait passer pour une dégradation de notre prestige, et les lettres d'outre-Manche sur « le fauteuil vide » ne doivent pas nous influencer.

Que vaut d'ailleurs cette menace de réarmer l'Allemagne contre l'avis de la France? Elle est inadmissible en droit. Elle est difficile en fait. La zone d'occupation française, décisive du point de vue économique et stratégique, pourrait-elle lui être retirée?

Ces menaces mêmes à notre égard montrent ce qu'est la solidarité atlantique et devraient rendre plus circonspects ceux qui nous incitent à tout lui sacrifier.

Les intrigues des Etats-Unis pour faire passer le Maroc sous leur contrôle, la mainmise sur le Sud de l'Indochine, la conclusion du pacte turco-irakien sans la France montrent que la renonciation à une politique nationale indépendante ravale notre pays à un rôle mineur.

Il faut s'arrêter sur cette pente fatale et tenir pour non acceptables les menaces brandies par les alliés atlantiques contre la France et dont fit état M. le ministre Pinay pour engager les sénateurs à faire ce qu'il n'a pas fait: à ratifier les accords.

Quant aux trois justifications présentées en réponse à nos inquiétudes par le président Edgar Faure, elles partent exclusivement de considérations extérieures aux intérêts spécifiques de la France.

Ratifiez, nous dit-il, car ces accords vont dans le sens d'une construction européenne.

Ratifiez, car c'est la condition du développement de la solidarité atlantique que vous réclamez.

Ratifiez, car ce n'est qu'après la ratification que nos alliés atlantiques accepteraient la négociation avec l'Est que nous désirons.

Mais nul n'ose défendre ces accords comme répondant aux intérêts mêmes de la France.

Cependant, si les effets de ces accords sur notre économie et notre souveraineté sont tels que la France soit déchue, nous aurons tout perdu et la cause de la paix y perdra.

Le Gouvernement s'oppose à toute possibilité d'amender ces accords en affirmant que même un sursis ne permet pas de négocier avec nos partenaires atlantiques ni avec l'Est.

On nous presse de ratifier ces accords tels quels, d'entériner une politique qui fut conduite pendant cinq ans sans consulter jamais notre Assemblée.

Nul ne pourra dégager sa responsabilité ni devant sa conscience, ni devant le peuple, par quelque déclaration formelle du Gouvernement, qui serait sans effet et permettrait à ces accords d'entrer demain dans la réalité avec toute leur malfaisance.

Les accords de Paris, en réarmant les militaristes allemands, créeraient une menace directe pour la France et pour les voisins de l'Allemagne, qui sont les alliés naturels de notre pays. Les accords saperaient la sécurité de l'Europe et compromettraient la paix du monde.

Nous devons les repousser et engager le Gouvernement à prendre rapidement toutes initiatives en vue d'aboutir à la négociation à quatre sur le problème allemand et pour l'établissement de la sécurité collective en Europe.

La France, dans un sursaut national d'indépendance, peut et doit rompre le cours fatal pour permettre la détente internationale.

Ne nous abandonnons pas à la fatalité. Ne nous jetons point dans le feu pour éviter la pluie quand le beau temps s'annonce. Il n'y a plus actuellement de guerre ouverte au monde. On peut consolider la paix.

L'été dernier, notre pays et le monde même ont traversé les pires inquiétudes avec la guerre en Indochine.

Si on avait alors suivi les injonctions et les propositions américaines d'ultimatum à la Chine et de refus de négocier à Genève, le monde aurait pu s'embraser.

On a résisté aux Américains, répondant à la volonté nationale, et quoiqu'on nous ait menacés des foudres américaines, le ciel ne nous est pas tombé sur la tête. La paix fut rétablie à Genève, montrant la possibilité de la négociation, et le prestige français en fut grandi dans le monde.

Notre Assemblée serait à la hauteur des plus hautes traditions de la France si, conformément à la volonté nationale, elle repoussait ces accords, dégageant ainsi la voie de la paix et rendant à notre pays son indépendance et sa place dans le monde. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre maintenant sa séance et la reprendre à seize heures. Monsieur le président de la commission, êtes-vous d'accord ?

M. Marcel Plaisant, *président de la commission des affaires étrangères.* Parfaitement, à seize heures.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à midi quarante-cinq, est reprise à seize heures vingt-cinq minutes sous la présidence de M. Gaston Monnerville.*)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

CONGE

M. le président. M. Boutonnat s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance et demande un congé.

Conformément à l'article 40 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 4 —

ACCORDS DE PARIS

Suite de la discussion de projets de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion des projets de loi sur les accords de Paris.

La conférence des présidents a décidé de proposer au Conseil de la République d'organiser comme suit la discussion générale des projets de loi sur les accords de Paris:

1° Aucune inscription de parole ne sera plus reçue dans la discussion générale;

2° Les temps de parole maxima des groupes seront ainsi établis:

Groupe socialiste: 2 heures et demie;

Gauche démocratique: 3 heures;

Groupe du mouvement républicain populaire: 1 heure et demie;

Indépendants: 2 heures;

Centre républicain d'action rurale et sociale: trois quarts d'heure;

Groupe communiste: 1 heure et demie;

Républicains sociaux et rassemblement d'outre-mer rattachés: 2 heures un quart;

Indépendants d'outre-mer: trois quarts d'heure.

La commission des affaires étrangères disposera, en outre, de 25 minutes et le Gouvernement d'une heure.

La discussion générale, ainsi organisée, sera close vendredi soir.

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. Georges Marrane. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Georges Marrane. J'ai soumis les propositions de la conférence des présidents au groupe communiste qui est disposé à les accepter, sous une réserve: le général Petit, inscrit dans la discussion, est le seul militaire de notre assemblée... (*Exclamations ironiques.*)

Devant ces interruptions, je précise que le général Petit a été le représentant au Mouvement de la Libération nationale en Union soviétique pendant la guerre, qu'il a ici, j'en suis certain, l'estime de toute l'assemblée et qu'en plus il fait toujours des interventions très solides et très étudiées.

C'est pourquoi je demande à l'assemblée de vouloir bien lui accorder à titre personnel un temps de parole de trente minutes.

M. Henry Torrès. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Henry Torrès.

M. Henry Torrès. Mes chers collègues, je me reconnais volontiers une certaine vocation à intervenir dans ce débat, parce que je suis sans doute, de tous les membres de cette assemblée, un de ceux qui abusent le moins de la parole.

M. le président. C'est exact!

M. Henry Torrès. J'ai peut-être pris dix fois la parole au maximum et aucune de mes interventions n'a dépassé une demi-heure. Je puise dans cette jurisprudence personnelle assez d'autorité pour pouvoir dire que je m'étonne de cette organisation proposée en cours de débat. (*Très bien! — Applaudissements sur divers bancs.*)

Si, avant le débat, il avait été décidé de limiter le droit à la parole, car il s'agit d'un droit, d'un droit pour lequel nous

sommes ici et que, pour ma part, je n'entends pas laisser prescrire, même si je ne l'exerce pas pleinement, si on avait organisé, dis-je, le débat avant l'ouverture de la discussion générale, chaque groupe aurait pris ses précautions et réparti le temps de parole qui lui aurait été accordé entre chacun de ses membres désirant intervenir.

Mais je trouve profondément regrettable le procédé qui consiste à faire intervenir cette espèce de guillotine oratoire. Il crée ici des catégories de privilégiés sur une base qui est évidemment la plus fragile. En effet, si je m'étais fait inscrire le mardi à trois heures et demie je pourrais parler d'une manière illimitée; si au contraire je me suis fait inscrire le mercredi à quatre heures quarante-trois minutes, je n'ai plus droit qu'à vingt minutes de parole.

Dans un débat de cette importance, établir l'égalité est un devoir qui nous incombe à tous. Si mon temps de parole devait être limité, moi qui ne l'ai jamais exercé complètement — je n'en ai abusé hier pas plus que je n'ai l'intention d'en abuser aujourd'hui ou demain — je préférerais renoncer à la parole pour souligner combien il serait désastreux que ce débat fut restreint ou étranglé au détriment d'une quelconque catégorie d'orateurs. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs.*)

M. le général Petit. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le général Petit.

M. le général Petit. Pour appuyer la déclaration faite tout à l'heure par mon collègue M. Marrane, je voudrais faire remarquer à cette assemblée que j'ai été toujours discret dans mes interventions. Elles ont été toujours très courtes, aussi courtes que possible. J'aperçois M. le président de notre commission de la défense nationale m'approuver d'un geste.

Quand il s'agit d'un débat aussi important pour le sort de notre pays — le réarmement de l'Allemagne — il se pose des questions d'ordre militaire que je crois être capable de traiter, tout au moins dans certains de leurs aspects. Aussi je veux exceptionnellement demander à mes collègues de m'accorder un temps de parole de quarante-cinq minutes. M. Marrane a tout à l'heure parlé de trente minutes. Si le Conseil ne me donne pas satisfaction, je me résignerai, mais je tiens à bien marquer que le délai de quarante-cinq minutes — inférieur d'ailleurs à celui que j'avais primitivement prévu — m'est nécessaire pour m'expliquer devant vous. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Henri Barré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barré.

M. Henri Barré. Monsieur le président, j'aimerais alors savoir quelle autorité a la conférence des présidents, puisque les décisions qu'elle a prises semblent provoquer des protestations de toutes parts ? S'il en est ainsi, la conférence des présidents n'a plus qu'à se réunir pour rapporter les décisions qu'elle vient de prendre.

M. Jacques Debû-Bridel. Très bien!

M. Henri Torrès. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Henri Torrès.

M. Henri Torrès. Je m'excuse de ne pas être d'accord avec M. le général Petit. Je n'ai pas demandé une exception individuelle. Je ne crois pas qu'il y ait lieu, quelle que soit la qualité de l'orateur, de l'instituer. J'ai posé une question de principe. Il est de l'intérêt de tout le monde, de la France et de ses alliés qu'un débat comme celui-ci ne soit pas réglé à la sauvette. (*Protestations à droite.*)

Que craignez-vous ? Je ne vous interromps jamais quand vous parlez, car je trouve vos interventions toujours extrêmement intéressantes.

Je me permets simplement de revendiquer ici, non pas mon droit personnel, non pas le droit de mes amis, mais le droit de mes mandants, c'est-à-dire le droit des électeurs sénatoriaux du département de la Seine, expression du peuple parisien et du peuple de la banlieue que j'ai l'honneur de représenter ici et qui n'ont aucune raison d'accepter qu'un quelconque parlementaire de cette assemblée soit frustré de son droit de parole dans un débat de cette gravité. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, la conférence des présidents a la responsabilité devant vous, Conseil de la République, de la poursuite des débats.

En vous soumettant les propositions que vous venez d'entendre — et qu'elle a mis une heure et quart à mettre sur pied — elle n'a jamais été animée par l'idée de faire un débat à la sauvette, ni d'étrangler le tour de parole de quiconque. Son souci n'a pas été du tout d'écourter le temps de parole de tel et tel orateur ou de tel et de tel groupe. Il a été seulement de faire que la discussion générale soit terminée demain soir. Je vous demande de consulter vos présidents de groupes. Ils vous montreront — ils ont d'ailleurs l'intention de le faire — que tous les orateurs précédemment inscrits sont maintenus, que le temps de parole accordé à chacun d'eux est sensiblement celui qu'ils avaient eux-mêmes indiqué. Je vous étonnerais peut-être même si je vous disais que, pour certains groupes, les propositions de la conférence sont loin de leur être défavorables, au contraire.

M. Carcassonne. Vous ne devriez pas le dire, monsieur le président!

M. le président. Je le dis parce que je ne veux pas laisser accuser la conférence des présidents, c'est-à-dire vos représentants. (*Applaudissements.*)

C'est donc le seul souci d'empêcher la discussion générale de se prolonger indéfiniment qui l'a inspirée. Mais il s'agit de la discussion générale seule.

Restent donc entièrement libres la discussion des articles, des amendements, les explications de vote, l'intervention de M. le président du conseil que je n'ai pas indiquée — et je n'ai pas à le faire car il parlera au moment qu'il choisira et il prendra le temps qu'il lui faudra, étant le chef du Gouvernement — enfin le vote sur l'ensemble.

La conférence des présidents voudrait essayer de faire clore ce débat, si possible, samedi. Vous ne pouvez pas reprocher à vos présidents d'avoir apporté de la méthode dans nos discussions tout en respectant, ce qui a toujours été ici une tradition, le tour de parole et les droits de chacun. Je vous donne l'assurance, mon cher monsieur Torrès, qu'il n'y a là violation d'aucun droit. Je suis ici de ceux qui regrettent que vous ne parliez pas assez souvent dans cette assemblée (*Rires et applaudissements*); je vous l'ai dit à titre privé, je peux le dire publiquement.

La conférence des présidents, je le répète, n'a pas essayé d'étrangler les droits de qui que ce soit. Au contraire, si vous acceptez ses propositions, vous verrez que chacun aura largement le temps de dire ce qu'il a à dire, d'une façon utile et efficace, permettez-moi de l'ajouter. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

Une proposition spéciale concerne M. le général Petit. Il demande — et on demande pour lui — la possibilité de présenter des observations, dont il a estimé la durée à vingt à vingt-cinq minutes, c'est bien cela ?

M. le général Petit. J'ai annoncé quarante minutes.

M. le président. Enfin, disons trente minutes. (*Rires.*)

Seulement, sans que cela soit, mon cher monsieur Torrès, une guillotine oratoire, je suis chargé par la conférence des présidents de demander à nos collègues, qui connaissent bien le libéralisme du « plateau » et de votre président, de respecter, dans la mesure du possible, le temps que leurs groupes leur donneront.

Je ne fais aucune allusion à personne, mais on a vu parfois un orateur inscrit pour un quart d'heure ou vingt minutes parler pendant une heure vingt. (*Rires.*) Vous reprochez à la présidence de ne pas être assez sévère et, quand elle l'est, vous lui reprochez de l'être trop. Alors, aidez la présidence, acceptez ses conclusions, donnez à M. le général Petit les trente minutes qu'il demande. Ne perdons pas davantage de temps, voulez-vous. (*Applaudissements.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions de la conférence des présidents, ainsi modifiées.

(*Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.*)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Kalb.

M. Kalb. Mesdames, messieurs, en montant à cette tribune, en intervenant dans un débat au cours duquel des voix autorisées se sont fait entendre, je me rends compte combien est sans doute téméraire mon désir de faire entendre ici la voix de l'Alsace. Avec mes amis des deux départements du Rhin, nous avons estimé utile et nécessaire de préciser notre choix et notre position.

Il serait profondément navrant que ne se dégagent d'un tel débat que des querelles d'opinions. Le Conseil de la République est appelé, n'est-il pas vrai, au-dessus des avis émis, des obser-

vations présentées par les uns et par les autres avec cette modération et cette dignité qui honorent notre assemblée, à donner à l'Europe un message d'espérance et de foi. Il me semble absolument inopportun de revenir sur le fond même des accords, alors et surtout que les éminents rapporteurs que nous avons entendus au cours de la séance de mercredi et d'hier ont exposé en détail les aspects politiques, économiques et militaires de ces conventions.

Notre vote fixera la position de notre pays et engagera son avenir, à condition toutefois, une fois que sera levée l'hypothèque lourde que constitue la ratification ou la non ratification des accords de Paris, que le Gouvernement de la République sache partout, en toute circonstance, avec fermeté et autorité, affirmer la présence française et tenir le langage qui convient.

Nombreux sont ceux, parmi nous, qui ont été profondément choqués, douloureusement surpris par certaines affirmations venant de l'étranger, par certaines paroles prononcées par des hommes d'Etat de pays alliés ou amis. A chaque nation son tempérament, ses réactions, ses convictions. Nous n'avons de leçon à recevoir de personne et l'on ferait bien de se rappeler, dans les capitales étrangères, le tribut apporté par la France à la défense des libertés du monde. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Je veux cependant croire encore qu'au dessus d'une politique valable ou non valable, les peuples, tous les peuples, auront au plus profond d'eux, retenu les leçons de leurs souffrances, et de leurs amitiés aussi, forgées dans les ruines et les deuils.

Le problème qui se pose est grave; il relève de nos consciences bien plus que de la politique pure. La nation entière le vit intensément. Cette constatation à elle seule dément la légende de l'indifférence, de l'apathie ou du laisser aller du peuple français.

Faut-il oui ou non autoriser le réarmement, consentir à l'entrée de l'Allemagne de l'Ouest dans le pacte atlantique ? Je représente au Conseil de la République, avec mes amis, une région qui a doublement souffert des Allemands et des Allemagnes, une région où l'esprit de domination des maîtres du moment a failli nous écraser et nous étouffer, où les inhumaines et les monstrueuses conceptions du régime nazi ont conduit au viol des consciences françaises d'hommes libres, où les brutales sauvages et inqualifiables mesures prises par l'occupant germanique ont conduit dans la meule à cadavres du front de l'Est des milliers de jeunes français du Rhin dont le sang n'appartenait qu'à la France.

Je représente ici, avec mes amis, une région française où il nous répugne de nous laisser gagner par le jeu insensé d'une indulgence souvent sans raison et d'un oubli parfois sans honneur. Mais nous sommes conscients aussi, et cela profondément, que le passé à lui seul ne détermine ni ne conditionne le présent et l'avenir. Tout en restant attentifs et fidèles aux appels de nos morts et de nos martyrs, nous pensons qu'il convient de voir grand et loin et cela au delà, au-dessus de nos souffrances et de nos peines encore récentes.

A une époque où se précise et se concrétise, dans les domaines les plus divers, la solidarité des peuples, des nations, des collectivités et des individus, il faut savoir rompre avec une sentimentalité excessive et se débarrasser de certains préjugés ou de formules périmées.

Nous avons longuement réfléchi, mes amis et moi, au problème posé; nous avons pesé le pour et le contre. Nous avons essayé de voir clair avant de fixer notre position, avant de faire notre choix sans nous laisser influencer et sans subir les pressions exercées.

Oui, nous étions des adversaires de la C. E. D.; nous l'étions totalement, estimant, comme l'avait souligné en son temps avec force et pertinence M. Michel Debré, qu'il y avait une impossibilité absolue de vouloir combiner le système politique d'une Europe fusionnée telle qu'elle existait en puissance dans le traité de la Communauté européenne de défense et le système politique de l'Union française. Nous avons préconisé, défendu le principe d'une Europe unissant et garantissant les libertés par l'effet d'une solidarité et d'une règle commune et nous avons combattu la constitution d'une Europe qui serait devenue prisonnière d'une autocratie réglementaire.

Ce n'est pourtant pas, à mon avis, le moment de revenir sur le passé, sur ce qui a pu nous diviser et je pense qu'actuellement nous devons faire tout notre possible pour unir nos volontés en vue de construire une Europe dont les institutions ne seront pas supranationales, mais bien le miroir où se refléteront les diversités d'aspirations et de convictions. Nous avons voulu, avec mes amis, arriver à la construction de l'Europe des patries et non à l'Europe-patrie, sans âme, sans histoire, sans vie chaude et vivifiante.

Nous comprenons, certes, aujourd'hui les hésitations des uns et les réticences des autres. Nous partageons les inquiétudes exprimées avec tant de franchise, de loyauté et de courage par l'éminent rapporteur de la commission des affaires étrangères. Nous eussions, certes, préféré voir s'établir l'Union européenne sur les bases d'une harmonieuse coopération économique, sociale et culturelle, au lieu de devoir nous prononcer sur une question de défense, donc militaire; mais nous sommes bien forcés de partir des données actuelles de fait, politiques et psychologiques, de la situation de notre continent et du monde.

Pour nous — et je l'affirme en toute sincérité — le problème posé se résume en deux points: le réarmement de l'Allemagne se fera de toute façon, quel que soit le vote du Parlement français. Il se fera, il sera réalisé avec nous ou sans nous. Telle semble bien être actuellement la position prise par les gouvernements des Etats-Unis et de Grande-Bretagne. C'est là le fond du problème, et ce ne sont pas d'autres considérations qui doivent peser dans nos déterminations. Or, notre absence, le silence de la France pèserait demain lourdement sur l'atmosphère, le climat des conférences et des ententes mondiales.

On peut, bien sûr, objecter à ces thèses qu'il serait préférable de courir le risque de la solitude et de ne pas assumer la responsabilité ou une partie des responsabilités du réarmement allemand. On peut soutenir avec une apparence de vérité qu'il est impensable de voir notre pays approuver la renaissance de l'armée allemande, alors que le tragique passage sur notre territoire de cette armée est encore visible dans nos cités martyres, se trouve encore inscrit en lettres sanglantes dans nos cimetières et nous lègue les souvenirs atroces des camps de concentration et des cachots allemands.

Nous n'en serions pas là, nous n'en serions pas à nous poser ces problèmes angoissants si notre politique étrangère durant ces dernières années avait été à la mesure des sacrifices consentis par notre pays. Nous n'en serions pas là si l'on avait suivi les conseils du général de Gaulle et réalisé l'union des Français, dictée, voulue, exigée par la nécessaire unité. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*) Nous n'en serions pas là si notre position avait été le reflet de notre vouloir.

Mais à quoi bon rechercher aujourd'hui les responsabilités ? Nous sommes placés, par la force des choses, en face de notre destin. Une fois les accords de Paris votés, il nous appartiendra de les faire respecter en nous faisant respecter nous-mêmes.

C'est la raison pour laquelle mes amis et moi sommes décidés à voter les accords de Paris, mais en demandant à M. le président du conseil de prendre l'engagement solennel de promouvoir une politique de détente générale et de réaliser le plus rapidement possible une conférence à quatre en vue d'éliminer la tension internationale actuelle et d'arriver à une coexistence pacifique de tous les peuples, par la recherche de solutions adaptées aux circonstances et aux possibilités du moment.

Nous n'avons nullement, mesdames, messieurs, à renier notre passé, ni à nous bercer d'illusions. Nous croyons sage, simplement, de nous engager dans une voie qui peut-être, et c'est l'histoire qui le dira, assurera des lendemains plus clairs.

Ce n'est pas à la légère, croyez-le bien, que nous avons pris notre décision. Nos inquiétudes persistent. La vocation de notre pays, placé au carrefour des rencontres internationales, est de faire prévaloir, en dépit de toutes les hésitations, de toutes les réticences, l'idée-force de la construction d'un monde nouveau, où la primauté sera donnée, accordée au réarmement moral des nations, des collectivités et des individus. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond Pinchard.

M. Raymond Pinchard. Monsieur le président du conseil, mes chers collègues, le problème de la ratification des accords de Paris qui nous est soumis se présente sous un double aspect: politique et militaire.

Pour beaucoup d'entre nous, l'aspect politique implique la ratification. Pour la grande majorité et aussi, je n'en doute pas après les avoir entendus, pour certains membres de votre gouvernement et non des moindres, l'aspect militaire appelle de sérieuses réserves.

Les votes émis, d'une part, par notre commission des affaires étrangères, d'autre part, par notre commission de la défense nationale, à des majorités si différentes, sont suffisamment indicatifs de cette nécessaire discrimination. C'est à l'examen de l'aspect militaire des accords de Paris que, dans toute la mesure du possible, je limiterai mon propos.

Monsieur le président du conseil, lorsque vous êtes venu devant nos commissions des affaires étrangères et de la défense nationale réunies, au cours d'un plaidoyer tout à la fois « dia-

bolique et enchanteur », a-t-on dit, vous nous avez mis en présence de propositions que vous avez qualifiées les unes de négatives, les autres de positives. Pour rester dans les limites que je me suis imposées, je ne retiendrai qu'une seule de vos propositions dans chacune de ces catégories.

Séduisant, brillant, mais manquant au fond de cette rigueur mathématique et scientifique à laquelle j'attache personnellement plus de prix qu'à la forme, votre raisonnement n'était pas sans faille. Je dois vous dire que vous ne m'avez pas convaincu et je ne suis pas très sûr, votre belle intelligence étant à la mesure de votre grand talent, que vous vous soyez vous-même convaincu. (*Rires et applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Edgar Faure, *président du conseil.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Raymond Pinchard. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le président du conseil. Monsieur Pinchard, vous savez quelle estime je professe pour vous. Je tiens à vous dire, du fond de ma conscience, que les propos que vous tenez en ce moment me sont profondément pénibles. Je m'en expliquerai à cette tribune. Vous jugerez, vous voterez pour ou contre les accords de Paris. Mais j'aimerais que, dans cette Assemblée, ni vous, ni personne ne puisse croire, quand je demanderai au Conseil de la République d'accomplir ce geste, quand j'en prendrai la responsabilité, quand je lui demanderai de prendre les siennes, que je le fais au nom d'une conviction imparfaite; cela me serait profondément douloureux. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Raymond Pinchard. Monsieur le président du conseil, je prends acte de vos paroles. Il n'en reste pas moins qu'en ce qui vous concerne — et en ce qui concerne d'autres membres du Gouvernement que nous avons entendus sur les aspects militaires des accords de Paris — nous avons le sentiment que dans votre for intérieur, dans votre conscience, vous aussi vous croyez qu'ils appellent certaines réserves.

Examinant ce que vous avez appelé votre deuxième proposition négative, vous nous avez dit — et je m'attache aussi fidèlement que possible à reprendre vos propres paroles — que le litige n'était pas entre le réarmement allemand et l'absence de réarmement allemand, puisque, de toute façon, si nous repoussions les accords de Paris, l'Allemagne serait, d'après vous, réarmée par nos alliés. C'est possible. J'observe cependant que cette menace déjà proférée par des puissances amies, mais tout de même étrangères, et brandie maintes fois comme une sorte de chantage, n'a pas empêché l'Assemblée nationale de rejeter la Communauté européenne de défense. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

Nombreux, monsieur le président du conseil, sont les membres de votre gouvernement qui s'en félicitent aujourd'hui.

A la veille de ratifier les accords de Paris, il serait tout de même bon de rappeler à nos alliés que les traités ne sont pas faits pour être violés et que, dans l'état actuel des conventions internationales, les Etats-Unis et l'Angleterre n'ont pas le droit et ne peuvent pas s'arroger le pouvoir de modifier, contre la volonté du Gouvernement français, le statut de démilitarisation imposé à l'Allemagne. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Comment, mes chers collègues, une assemblée parlementaire française pourrait-elle accepter de délibérer et de voter un traité sous la pression de partenaires qui la menaceraient, pour la faire céder, d'en violer un autre ? (*Très bien! très bien!*)

Si nos alliés passaient outre au droit de veto que nous tenons du pacte Atlantique et du traité de Bruxelles, comment pourrions-nous prendre au sérieux le droit que nous confèrent les nouveaux accords de Paris de nous opposer à toute augmentation de la contribution militaire allemande aux forces de l'union de l'Europe occidentale ?

Faudrait-il donc admettre, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous aviez pleinement raison lorsqu'en août dernier vous déclariez à la tribune de l'Assemblée: « Une armée nationale allemande sous le régime de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord — et nous y sommes aujourd'hui — serait une armée pratiquement sans limitation. » (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

Hélas! je le crains, car, d'abandon en abandon, de renoncement en renoncement, nous sommes prêts à tout lâcher sous prétexte d'éviter l'isolement de la France.

Comme il paraît loin le temps — et cela ne remonte cependant qu'à 1949 — où M. Robert Schuman proclamait, aux applaudissements quasi unanimes de l'Assemblée nationale, que la question de l'admission de l'Allemagne dans le pacte Atlantique ne pouvait pas se poser, que l'Allemagne n'avait pas d'armée et ne devrait pas en avoir, qu'elle n'avait pas d'armement et qu'elle n'en aurait pas.

Non, hélas! nous ne sommes plus au temps où le secrétaire d'Etat américain à la défense, faisant écho aux déclarations de M. Robert Schuman, surenchérissait en ces termes: « Quelles qu'aient pu être les déclarations d'autres personnes, je dis qu'il n'y aura pas d'armée allemande. »

Et cependant, la disproportion entre les forces de l'Ouest et de l'Est était alors plus grande qu'aujourd'hui et le danger russe ne l'était pas moins.

Cela, monsieur le président du conseil, vous n'avez pas jugé bon de le rappeler, mais vous avez souligné, par contre, qu'en 1950 nous avions donné notre accord au réarmement allemand dans le cadre d'une formule européenne.

« De ce fait, nous avez-vous dit, les alliés considèrent que si nous avons rejeté entre temps la formule européenne à laquelle ils s'étaient finalement ralliés, nous n'en restons pas moins engagés par le consentement que nous avons donné au réarmement allemand. »

Vous conviendrez que ce raisonnement est assez spécieux et qu'un avocat de votre classe n'aurait guère de peine à le réduire à néant. J'y reviendrai d'ailleurs moi-même tout à l'heure...

M. le président du conseil. Moi aussi!

M. Raymond Pinchard. ... car le réarmement allemand est au centre de ce débat.

Dans la deuxième partie de l'exposé que vous avez fait devant nos commissions, vous avez traité de vos propositions dites positives. Vous nous avez déclaré que, restant très attaché, à la construction européenne, vous aviez le souci — auquel j'applaudis, vous n'en doutez pas — de maintenir l'Allemagne dans le camp occidental et vous avez ajouté: « Les accords de Paris lieraient plus étroitement l'Allemagne aux Occidentaux et l'obligeraient, en fait, à rester dans le camp occidental. » Mais ce fut, de votre part, une simple affirmation dont vous n'avez en aucune façon démontré l'exactitude.

Pour ma part, je ne vois pas comment et en quoi une Allemagne réarmée sera plus sûrement maintenue dans le camp de l'Occident qu'une Allemagne désarmée. Je crois plutôt qu'en octroyant à l'Allemagne douze divisions puissamment armées, aussi bien pour l'offensive que pour la défensive, vous lui donnez, pour obtenir de la Russie la restitution de ses territoires de l'Est, la meilleure contrepartie qu'elle puisse lui offrir: l'apport de ses douze divisions dans le camp des Soviets ou simplement l'engagement de ne pas les utiliser contre eux.

M. Jacques Debû-Bridel. C'est l'évidence!

M. Raymond Pinchard. Si vous comptez simplement, pour maintenir l'armée allemande dans la coalition occidentale, sur les difficultés qu'elle aurait à résoudre les problèmes de logistique et d'approvisionnement en pièces de rechange d'armement qui se poseraient à elle, permettez-moi de vous dire que vous vous leurrez. Nous avons, depuis longtemps, résolu le problème des pièces de rechange en France, dans un domaine de fabrication mécanique peut-être plus rustique, mais aussi plus vaste que celui de l'armement. Ce qu'a pu faire la France, l'Allemagne, qui possède au suprême degré l'art du camouflage des faits et de l'interprétation des textes à son profit, ne sera pas en peine de le réaliser.

Il faut avoir le courage de le constater: les accords de Paris, s'ils sont ratifiés, auront pour conséquence la reconstitution pure et simple de l'armée allemande, sans limitation efficace de ses moyens, comme vous le soulignez avec raison, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans votre discours à l'Assemblée nationale du mois d'août dernier.

Mon général, c'est à vous maintenant que je veux m'adresser (*L'orateur s'adresse à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées.*) en me permettant de reprendre devant le Conseil de la République les questions que je vous ai posées en commission.

Au début de votre audition par la commission de la défense nationale, vous avez exprimé le regret — et vous l'avez fait sans détour — que, préalablement à la négociation des accords de Paris, aucun débat n'ait eu lieu, ni à l'Assemblée nationale ni au Conseil de la République, sur cette question qui domine tout: faut-il, oui ou non, réarmer l'Allemagne ? Sous quelle forme et dans quelles conditions ?

M. Pierre Kœnig, *ministre de la défense nationale et des forces armées.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Raymond Pinchard. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense nationale et des forces armées. Je m'excuse de vous interrompre, monsieur le sénateur. Ce n'est pas préalablement aux accords de Paris, mais préalablement à toutes les discussions sur les accords de C. E. D. et les accords de Paris que j'aurais souhaité voir s'instituer un débat à l'Assemblée nationale.

M. Raymond Pinchard. Je vous donne acte de cette rectification, monsieur le ministre, qui n'infirme en rien ma thèse.

Vous avez exposé vos arguments avec un manque de conviction qui m'a également frappé. Vous avez indiqué, mon général, trois raisons qui vous paraissaient, non pas militer en faveur du réarmement de l'Allemagne, mais qui seraient peut-être de nature à nous faire accepter de le subir.

« Le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest permettrait, nous avez-vous dit:

« 1° De réaliser un certain équilibre entre les forces des deux Allemagnes et d'éviter par là même qu'il se produise une sorte de phénomène d'aspiration — ce sont vos propres paroles — de l'une vers l'autre;

« 2° De disposer d'un nombre de divisions suffisant pour assurer la protection des frontières;

« 3° De faire face à un conflit — et c'est le point le plus important — dans lequel les belligérants n'utiliseraient pas les armes atomiques. »

Sur le premier point, je me suis permis de vous faire remarquer qu'un réarmement de l'Allemagne de l'Ouest entraînerait fatalement un effort militaire presque correspondant de l'Allemagne de l'Est.

M. Clavier. C'est déjà fait !

M. Raymond Pinchard. Bien sûr.

J'ajoutais que l'équilibre des forces ne serait pas pour autant rétabli et que cette course aux armements entre les deux Allemagnes donnerait, selon toute vraisemblance, le départ d'une nouvelle et tragique réaction en chaîne dans laquelle tous les pays du bloc occidental seraient entraînés.

Sur le second point, je vous ai fait observer que, pour assurer la protection des frontières, il n'était peut-être pas besoin de faire appel à douze divisions du type offensif et qu'il eût été sans doute possible de faire participer l'Allemagne à une défense efficace de l'Occident en confiant à ses troupes des armements et des missions de caractère strictement défensif. Vous nous avez parlé, à ce moment-là, de divisions sous béton.

Sur le troisième point enfin, je vous ai rappelé que les chefs militaires et civils occidentaux portant les plus lourdes responsabilités, notamment le général Grüenther et le maréchal Montgommery, avaient formellement déclaré qu'une guerre avec l'U. R. S. S. serait certainement atomique.

Je vous ai cité ce passage du Livre blanc anglais:

« Même en comptant la contribution de l'Allemagne occidentale en troupes terrestres, le monde libre ne pourrait espérer mettre en ligne des effectifs qui pourraient se comparer aux forces de l'Union soviétique sur le plan des armements classiques. Si nous n'utilisons pas — je cite toujours le Livre blanc — tout le poids de notre puissance nucléaire, l'Europe peut difficilement être protégée de l'invasion et de l'occupation. » Comment peut-on dès lors espérer qu'en cas de guerre totale les armements atomiques ne seront pas employés pour défendre l'Europe ?

Si j'en crois les réponses dépourvues d'ambiguïté que vous m'avez faites, je puis affirmer que, sur ces trois points, vous vous êtes déclaré d'accord avec moi. Vous avez même précisé que la forme donnée au réarmement allemand était inquiétante et qu'il eût été militairement possible de faire participer l'Allemagne à la défense de l'Occident sans avoir à reconstituer sa puissance offensive.

C'est le même souci et la même inquiétude qui inspirent M. Michel Debré dans son rapport lorsqu'il rappelle qu'il eût été possible d'obtenir une spécialisation des tâches militaires de chaque nation et de faire en sorte que l'Allemagne ne dispose que d'un instrument militaire incomplet. Ah ! comme je comprends qu'un soldat de votre trempe et de votre valeur ait déploré que la question de savoir s'il était oui ou non nécessaire de réarmer l'Allemagne, sous quelle forme et dans quelles conditions, n'ait pas été sérieusement posée devant le Parlement français. Je ne crois pas trahir votre pensée, mon général, en disant que si l'homme politique que vous êtes aujourd'hui nous convie — assez mollement d'ailleurs — à ratifier les accords de Paris (*Mouvements divers*), le militaire que vous êtes resté regrette avec moi que l'Allemagne puisse être réarmée demain dans la forme prévue par ces accords.

Je me suis adressé successivement à M. le président du conseil et à M. le ministre de la défense nationale. C'est le rapport de M. de Maupeou que je voudrais maintenant analyser devant vous.

M. de Maupeou, auquel je tiens à rendre hommage pour le travail énorme et consciencieux qu'il a fourni, nous propose d'approuver les accords de Paris en faisant valoir, du point de vue militaire, les arguments suivants que je résume, en m'efforçant de ne pas trahir sa pensée...

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Si vous la trahissez, je vous le dirai; je ne ferai pas comme le général Kœnig.

M. Raymond Pinchard. ... en faisant valoir, dis-je, que le déséquilibre des forces armées classiques atlantiques d'une part, et communistes de l'autre, est tel que l'équilibre ne peut être rétabli que par le réarmement allemand et les douze divisions proposées.

J'ai dit ce que je pensais et ce que le général Kœnig pensait de cet argument. J'y reviens simplement pour préciser que, si c'est un souci d'équilibre des forces armées traditionnelles qui vous anime, ce n'est pas douze divisions qu'il faut mettre sur pied, mais une cinquantaine!

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Raymond Pinchard. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Je voudrais vous faire remarquer simplement — c'est un côté que je n'ai pas abordé hier — que l'U. R. S. S. est très grande, qu'elle peut avoir également d'autres fronts à défendre et donc beaucoup moins de troupes engagées sur le nôtre. Par conséquent, il est tout à fait normal et sage que nous fassions, dans ce domaine, puisque nous sommes chargés de la sécurité de l'Europe occidentale, ce que nous pouvons.

M. Raymond Pinchard. Pas ce que nous pouvons, ce que les Allemands peuvent! (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Ce que nous pouvons.

M. Raymond Pinchard. Que ceux qui estiment indispensable le réarmement offensif de l'Allemagne pour la défense de l'Europe se rassurent. En utilisant votre propre argument, monsieur le rapporteur, cet argument si dangereux de l'équilibre des forces classiques, l'Allemagne de l'Ouest ne tardera pas à faire admettre la nécessité pour elle d'avoir une armée plus puissante. Il lui suffira de vous opposer le bilan impressionnant que vous avez dressé hier des moyens militaires traditionnels de l'U. R. S. S., de l'Allemagne orientale et des pays satellites pour obtenir, en vertu de cette notion de l'équilibre des forces classiques que vous avez mise si dangereusement en avant, un renforcement de l'armée que vous lui offrez aujourd'hui.

Autre argument de notre rapporteur: la bombe atomique, ou plus exactement la bombe H, a peu de chances d'être employée. La guerre mettra donc en présence des forces classiques, ce qui rend nécessaire le réarmement de l'Allemagne...

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Monsieur Pinchard, j'en ai assez! Je n'ai jamais dit cela. Relisez mon rapport. Je ne sais si vous avez entendu mon intervention hier au cours de laquelle j'ai fait état de trois hypothèses. Je m'excuse de cette interruption, mais vous me mettez en cause et je ne suis pas muet comme le ministre de la défense nationale. (*Applaudissements sur certains bancs au centre, ainsi qu'à gauche et à droite.*)

M. le président du conseil. Je ne serai pas muet non plus tout à l'heure!

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* J'ai mis sur le même plan trois hypothèses: la non-utilisation, l'utilisation partielle et l'utilisation totale. Je regrette que vous n'ayez pas entendu mon exposé. Je vous demande de le lire au *Journal officiel.*

M. Raymond Pinchard. Monsieur le rapporteur pour avis, quand je ne traduirais pas fidèlement votre pensée, au lieu de faire un long développement, rectifiez mes paroles de façon claire. Je m'excuse d'être obligé de résumer moi-même votre pensée en peu de mots.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Vous êtes tout à fait charmant! Vous employez des procédés qui ne sont pas en usage dans cette assemblée! (*Mouvements divers.*)

M. Raymond Pinchard. Vous avez dit que si la bombe était employée, elle ne serait probablement pas décisive, et qu'il n'y a pas lieu de craindre de voir l'Allemagne procéder à des fabrications d'armes atomiques malgré les apparences et les possibilités que lui donnent les accords.

Voyons ce que vaut cette argumentation. C'est, à mon sens, une illusion particulièrement dangereuse de croire que, dans l'état actuel des choses, une guerre totale puisse se dérouler sans qu'il soit fait usage des armes atomiques et thermonucléaires

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Je n'ai jamais dit cela!

M. Raymond Pinchard. Si nous sommes d'accord, c'est parfait! (*Mouvements divers.*)

Certes, notre rapporteur exprime l'espoir — je ne crois pas trahir là sa pensée — que l'on pourra se limiter à l'emploi de la bombe tactique, emploi qu'il tient d'ailleurs pour assuré. Je me permets de lui répondre par cette citation récente du critique militaire Liddell Hart, dans une lettre adressée au *Times:*

« Il est difficile, dit-il, de trouver et plus encore de maintenir une ligne de démarcation entre l'utilisation tactique et l'utilisation stratégique de ces armes. En sorte qu'il est très douteux qu'elles puissent être employées sans qu'il en résulte une guerre générale, c'est-à-dire thermo-nucléaire, dans laquelle les armes de l'O. T. A. N. ne seraient d'aucun secours ».

Or, aujourd'hui, trois nations possèdent la bombe thermonucléaire dite bombe H. Cette bombe ne marque pas un moment dans l'évolution de l'armement, elle ouvre une ère nouvelle. C'est plus qu'une révolution, c'est la fin de toutes les conceptions stratégiques antérieures. La bombe H est, en effet, l'arme stratégique par excellence. Cette arme stratégique, dont les hommes disposeront pour la première fois, permettra de rompre les communications de l'adversaire. Moins de dix bombes H — on l'a assez répété — projetées sur les principaux ports de l'Atlantique de l'Europe de l'Ouest, suffiront pour interdire les communications par mer entre l'Amérique et l'Europe. Seize bombes H environ rendront inutilisables tous les ponts du Rhin de Bâle jusqu'à la mer du Nord. La bombe H sera l'arme de l'encerclement stratégique. A l'échelle mondiale, elle permettra de réaliser d'immenses Dien-Bien-Phu. Que vaut, dans ces conditions, la stratégie dite avancée ? Que vaudraient douze divisions allemandes stationnées en Allemagne entre deux barrages nucléaires tendus, l'un sur la Vistule par les Alliés, l'autre par les Russes sur le Rhin ?

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Raymond Pinchard. Je vous prie de me laisser continuer. Je commente, je ne vous cite pas.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Je prends acte de votre refus.

M. Raymond Pinchard. Il faut oser le dire: les armes atomiques et thermo-nucléaires rendent la tactique sans objet si le barrage est tendu préalablement au mouvement des armées de terre ennemies, ou perdue d'avance si ce mouvement ayant eu lieu les communications sont coupées.

En donnant à la stratégie une arme décisive — ce n'est pas moi seul qui le dis — la bombe H a tué la tactique et rend inopérante les lourdes armées de terre.

Les divisions classiques, les armées traditionnelles ne restent valables, monsieur de Maupeou, que pour un conflit...

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Vous m'avez attaqué!

M. Raymond Pinchard. ... entre puissances qui ne possèdent pas la bombe thermonucléaire, c'est-à-dire, pour parler clair, et nous limiter à l'Europe, entre la France et l'Allemagne. Et c'est à l'Allemagne, par je ne sais quelle aberration, que nous offrons douze divisions classiques. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

Mes chers collègues, l'erreur qu'a commise notre rapporteur estimant malgré les preuves contraires qui se multiplient, que la guerre atomique peut ne pas avoir lieu, le conduit normalement à en commettre une autre: la nécessité du réarmement allemand.

Dans ce domaine les erreurs sont particulièrement graves. Il importe donc au plus haut point de les dénoncer, car celles-ci démontrées, et face aux dangers atomiques réels qui nous menacent, il est évident que la création de douze divisions allemandes n'aurait plus l'importance que nous voulons bien leur donner.

Notre rapporteur écrit: « Les avions porteurs de bombes sont encore du type classique et le poids des engins qu'ils auraient à transporter ne permettrait à beaucoup d'entre eux de disposer d'un grand rayon d'action qu'à condition d'être ravitaillés en vol. Ils pourraient donc être interceptés, dites-vous, par des moyens classiques et toutes les bombes n'atteindraient pas le but ».

Je crois, monsieur le rapporteur, avoir rapporté fidèlement votre pensée.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* C'est exact!

M. Raymond Pinchard. Tout d'abord, rappelons ici, mes chers collègues, que les B-52, avions stratégiques américains destinés à remplacer les B-36 périmés, doivent être produits en 350 exemplaires. Le premier avion de cette série est sorti en mars 1954. Il avait été mis en fabrication en 1952.

Le rayon d'action de ces avions qui pèsent 160 tonnes est de 10.000 kilomètres, c'est-à-dire que partant des bases japonaises, siamoises ou pakistanaises, de Dairen ou de Tripoli, tous les objectifs russes peuvent être atteints par eux sans ravitaillement en vol.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Combien peuvent-ils porter de poids avec eux ?

M. Raymond Pinchard. Je vais y venir.

Leur action serait complétée par les bombardiers B-47 sortis maintenant en plus de 1.000 exemplaires. Ces derniers avions, d'un tonnage de plus de 90 tonnes, possèdent un rayon d'action de près de 8.000 kilomètres. Il faut noter à ce sujet que le rayon d'action de tous ces avions s'améliore continuellement grâce à l'abaissement de la consommation de leurs moteurs qui, chaque jour, se perfectionnent. Aux dernières nouvelles, les Américains espéraient porter le rayon d'action des B-52 à 16.000 kilomètres au lieu de 10.000 kilomètres sans ravitaillement en vol et celui du B-47 serait sans doute augmenté dans la même proportion.

D'autre part, notre rapporteur semble croire que le ravitaillement en vol doit avoir lieu à proximité du territoire ennemi tout au moins à mi-distance du but et dans ces conditions il dit...

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Je ne le crois pas.

M. Raymond Pinchard. C'est une question technique. Si vous voulez m'écoutez, je pense que vous allez être d'accord.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Je vous écoute, puisque je vous réponds. Mais ne me mettez pas en cause.

M. Raymond Pinchard. Notre rapporteur dit que dans ces conditions les avions ravitailleurs seraient descendus par la chasse ennemie. Nouvelle erreur technique: le ravitaillement des bombardiers peut se faire peu après le décollage. On sait, en effet, et notre collègue M. Maroselli ne me démentira pas, qu'un avion, quel qu'il soit, est parfaitement capable de voler en toute sécurité avec une charge très supérieure à celle qu'il peut arracher au sol. Ce supplément de charge peut atteindre sur certains avions jusqu'à 50, 60, 75 ou 100 p. 100 de la charge ordinairement transportable. Sans être dans le secret des Américains il est donc à peu près certain que ceux-ci feront effectuer les opérations de ravitaillement loin du territoire ennemi, peut-être à proximité du terrain d'envol, peu après le décollage; ainsi l'avion ravitailleur ne courra aucun risque. Vous avez commis là encore une erreur technique! (*Applaudissements sur les banc supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Donnez-moi la possibilité de répondre puisque vous me mettez en cause.

M. Raymond Pinchard. Vous répondrez après, je ne vous ai pas interrompu pendant votre exposé.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Je ne m'en suis pas pris à M. Pinchard.

M. le président. Laissez continuer la discussion plus paisiblement. Vous êtes rapporteur, monsieur de Maupeou, vous aurez le droit de répondre si vous le désirez.

M. Raymond Pinchard. On voit, mes chers collègues, sur quelles erreurs indiscutables sont basées certaines conclusions de notre rapporteur.

D'un autre côté, celui-ci laisse croire qu'un grand nombre d'avions n'atteindront pas leur objectif. Or, en mettant les choses au mieux, ou plutôt au plus mal, les Américains admet-

tent que le nombre des avions descendus ne serait certainement pas supérieur, dans l'état présent des choses, à 30 p. 100 des avions assaillants. C'est dire que sur les 1.500 avions que les Etats-Unis seraient capables de lancer sur la Russie, 1.000 atteindraient leur objectif avec leurs bombes thermo-nucléaires et les représailles seraient évidemment à l'échelle.

Je passe sur d'autres considérations parce que je sens que j'énerve notre rapporteur chaque fois que je le mets en face de ses erreurs évidentes. (*Sourires.*)

Mais on est un peu stupéfait que l'auteur de ce rapport ait commis de pareilles erreurs. (*Mouvements.*)

M. Clavier. Vous lui en voulez, il n'y a pas d'erreur!

M. le président. Monsieur Pinchard, continuez votre exposé! N'écoutez pas toutes les interruptions!

M. Rotinat, *président de la commission de la défense nationale.* Monsieur Pinchard, je suis étonné que vous n'en ayez pas fait état en commission.

M. Raymond Pinchard. Sauf pour M. le général Kœnig, auquel j'ai exposé nettement ce qui l'intéressait. En ce qui concerne le rapport, j'ai fait savoir à plusieurs reprises à M. de Maupeou, et personnellement, que je n'étais pas d'accord.

M. le président de la défense nationale. Oui, mais pas en commission!

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Si je ne le savais pas, je le saurais maintenant, en tout cas.

M. Raymond Pinchard. Monsieur le président de la commission de la défense nationale, le rapport de M. de Maupeou a été adopté par 14 voix contre 9 et 3 abstentions, c'est-à-dire avec deux voix de majorité.

Les représentants de la minorité n'ont-il pas le droit de s'exprimer ? (*Vifs applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président de la commission de la défense nationale. Ils pouvaient s'exprimer en commission. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. Raymond Pinchard. Et pas devant le pays ?...

M. le président. Continuez, monsieur Pinchard.

M. Raymond Pinchard. De tous ces faits — et j'en ai passé beaucoup pour ne pas vous lasser — on peut en tout cas conclure que, contrairement à ce que croit notre rapporteur, la guerre thermo-nucléaire a non seulement toutes chances d'être une réalité — et quelle réalité! — si une guerre totale se déclenchait demain, mais encore qu'elle serait rapidement décisive, surtout pour les pays situés à proximité des bases de départ des engins téléguidés car la défense sera insuffisante s'il s'agit d'avions, et inexistante s'il s'agit d'engins.

Toutes les données techniques indiscutables dont je viens de faire état permettent d'affirmer que douze divisions allemandes ne sauraient, dès lors, compter beaucoup pour la défense de l'Europe contre ce péril mortel et décisif que serait le danger atomique.

Notre rapporteur affirme encore, paraissant croire qu'on ne reviendra jamais sur les accords de Paris, que « les effectifs allemands sont des maxima et ne pourront jamais être dépassés qu'avec l'accord unanime du conseil de l'U. E. O. ».

Trop de précédents nous incitent à penser que c'est exactement le contraire qui se produira.

« Peut-on avoir oublié, à cet égard, la décevante expérience de l'entre-deux guerres », disiez-vous au mois d'août dernier, monsieur le ministre des affaires étrangères ?

Croyez-vous encore à l'efficacité de notre droit de veto pour l'avenir alors que le président du conseil nous dit: « Ratifiez, sinon les Américains, passant outre au droit de veto que nous possédons aujourd'hui, réarmeront l'Allemagne sans nous ».

Pourquoi ce droit de veto prévu par les accords de Londres quant à la limitation du nombre des divisions allemandes serait-il plus efficace, vis-à-vis de l'Allemagne réarmée et mieux respecté par nos alliés, que le droit de veto que nous tenons du pacte atlantique et qui nous permet de nous opposer au réarmement de l'Allemagne ?

Vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, toujours dans votre discours du mois d'août, vous ne croyiez pas à l'efficacité de ce droit de veto.

M. Antoine Pinay, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le sénateur, voulez-vous me permettre de vous interrompre pour vous répondre ?...

M. Raymond Pinchard. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous me mettez suffisamment en cause pour que je me permette de vous interrompre.

M. Raymond Pinchard. Je suis pleinement d'accord, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Entre les deux guerres, ni les Anglais ni les Américains n'avaient de troupes stationnées en France ou sur le continent. Le problème est complètement différent aujourd'hui, car, si nous étions victimes d'une agression, la présence des divisions anglaises et américaines sur le continent les obligerait à réagir immédiatement. Or, ils sont prêts à réagir. Ils en ont les moyens militaires. Entre les deux guerres, nous étions obligés de faire face tout seuls à une complication militaire. Aujourd'hui vous auriez leur réaction immédiate et instantanée, car leurs risques seraient les mêmes et leurs réactions devraient être les mêmes et dans le même temps. (*Applaudissements.*)

M. Raymond Pinchard. Mon cher président, ce n'est pas ma propre pensée que je viens d'exprimer. C'est la vôtre, celle que vous exprimiez au mois d'août dernier; et que je sache, les armées anglaises et les armées américaines étaient déjà stationnées en Allemagne. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Mais nous n'avions pas la garantie de les avoir indéfiniment.

M. Raymond Pinchard. Au lendemain de l'affaire des escorteurs rapides, vous n'y croyez certainement pas davantage aujourd'hui.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous demande pardon.

M. Raymond Pinchard. A la vérité — et vous le savez bien — le réarmement allemand ne sera pratiquement soumis à aucune limitation. Il va déclencher une course aux armements, à des armements d'ailleurs inutiles pour la défense de l'Europe, mais dangereux pour nous. Cette course aux armements risque de nous ruiner et en ruinant l'Europe, elle ouvre la voie au désordre social pour le plus grand bonheur des communistes dont il fait le jeu.

M. le ministre des affaires étrangères. Et qui vous applaudissent!

M. Raymond Pinchard. Parmi les autres illusions, la plus dangereuse sans doute, est la croyance que les Allemands, de leur propre volonté, ne voudront pas construire d'usines atomiques, parce que l'Allemagne est dans une zone stratégiquement exposée. Ce n'est pas là notre avis. Si cette hypothèse était valable, elle le serait aussi pour toutes autres usines d'armement et je ne pense pas que vous oseriez raisonnablement soutenir que l'Allemagne n'aura plus désormais d'industrie de guerre parce qu'elle celle-ci se trouverait dans une zone dangereuse. Dans son rapport, M. de Maupeou...

M. le président de la commission de la défense nationale. Encore!

M. Raymond Pinchard. Mais oui, monsieur le président, encore. C'est sur ce rapport que nous avons voté en commission de la défense nationale. C'est ce rapport imprimé qui a pu peser sur la décision de certains d'entre nous. N'ai-je pas le droit de le critiquer ? (*Vifs applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

Notre rapporteur affirme que l'Allemagne ne pourra « fabriquer » pour les besoins civils ainsi que pour ceux de la recherche scientifique, médicale ou industrielle qu'une quantité de combustible nucléaire n'excédant pas 3,5 kg par an.

Je passe sur la lettre de M. Eden dont vous n'avez pas parlé dans votre rapport, monsieur de Maupeou...

M. le Maupeou. J'en ai parlé hier.

M. Raymond Pinchard. ...mais que vous avez signalée hier.

Le rapporteur affirme qu'avec 3,5 kg de plutonium par an, les Allemands ne pourront fabriquer qu'une bombe atomique tous les trois ans. C'est là une nouvelle erreur. Le rapporteur semble ignorer, en effet, que s'il fallait, au moment de l'emploi des premières bombes atomiques, une cinquantaine de kilos de plutonium pour créer la masse critique, ce chiffre est passé depuis à une dizaine de kilos et qu'avec le progrès journalier dans cette voie, on espère arriver, dans peu de temps, à des masses critiques inférieures à 4 ou 5 kilos.

Il est donc doublement inexact de dire que l'Allemagne ne pourra fabriquer qu'une bombe tous les trois ans, d'une part

parce que la masse critique ne cesse de s'abaisser, et, d'autre part, parce que, comme nous l'avons montré précédemment, d'ici deux ans l'Allemagne ne connaîtra plus de limites à cette fabrication, car l'espoir que les Allemands ne construiront pas de piles atomiques est contraire à toute sagesse. Je ne suis pas sûr qu'ils n'en possèdent pas au moins deux, et c'est peut-être ce qui expliquerait leur prétention que soit élevée de 500 grammes à 3,500 kg, la masse des produits fissibles dont ils peuvent disposer. Le refus de s'engager pour l'avenir pour plus que cette dernière quantité est assez inquiétant. Personne ne paraît s'en soucier, et vous l'avez passé sous silence.

Je passe aussi sur cette lettre du chancelier Adenauer au professeur Werner Weisenberg. La plupart de nos collègues savent de quoi il s'agit. J'aurais aimé que M. le ministre délégué à la présidence du conseil soit à son banc.

M. Edgar Faure, *président du conseil.* Le président du conseil est là.

M. Raymond Pinchard. J'aurais appelé à nouveau son attention sur les questions dont je l'ai entretenu en commission. Etes-vous sûr, monsieur le président du conseil, comme nous l'a affirmé de bonne foi M. Palewsky au cours de son exposé, que l'Allemagne ne possède pas de pile atomique ?

M. le président du conseil. Je vous répondrai.

M. Raymond Pinchard. Déjà, sur mes indications, vous avez trouvé à Heidelberg l'important cyclotron dont le Gouvernement ignorait l'existence il y a huit jours encore. Etes-vous sûr, après l'enquête à laquelle vous avez dû vous livrer depuis huit jours, que l'Allemagne n'ait pas construit clandestinement, à Hambourg et à Munich, deux piles atomiques ?

M. le président du conseil. Alors, ce n'est pas nous qui lui en donnerons la possibilité! (*Très bien!*)

Je vous répondrai, tout de suite après votre discours, monsieur Pinchard.

M. Raymond Pinchard. Au moment où l'on s'apprête une fois de plus à faire aveuglément confiance à l'Allemagne, cette question, tout de même, est d'une extrême gravité.

A qui fera-t-on croire, par ailleurs, que les Allemands veulent satisfaire les espoirs de notre rapporteur qui se demande — je cite son rapport — « quel intérêt trouverait l'Allemagne à fabriquer des bombes alors que, ses armées étant intégrées au corps de défense atlantique, elle a la certitude qu'en cas de guerre atomique les bombes de ses alliés seraient utilisées pour sa défense ». Je ne trahis pas, cette fois, votre texte, monsieur de Maupeou.

Quel intérêt ? demandez-vous, monsieur de Maupeou. Je vous réponds par l'en-tête du *Daily Mail* du 16 février, jour où ce journal annonça à ses lecteurs que l'Angleterre allait fabriquer des bombes thermo-nucléaires. Voici l'en-tête du journal: « Nous fabriquons entièrement la bombe H britannique. Cela nous met au niveau des Etats-Unis et de la Russie *comme pouvoir diplomatique* ». Cet intérêt diplomatique n'a pas échappé à l'Allemagne. Notre rapporteur croit-il qu'elle laissera passer une telle occasion de se hisser à la hauteur des Trois Grands ?

Mes chers collègues, les erreurs commises ont ainsi conduit normalement notre rapporteur à préconiser le réarmement de l'Allemagne. Dès lors que les faits sont replacés dans leur réalité, comme nous avons essayé de le faire, on est bien obligé d'admettre:

Premièrement, qu'il n'est pas vrai que le réarmement de l'Allemagne apporte une solution sérieuse à la défense de l'Europe, principalement menacée par des bombes atomiques contre lesquelles, par définition, les troupes terrestres ne peuvent rien.

Deuxièmement, que, de l'aveu même des chefs et des gouvernements anglais et américain, le déséquilibre actuel des forces militaires mondiales ne sera pas corrigé par des armements classiques et que ce fait évident rend fort contestable l'utilité de douze divisions allemandes.

Il appartient donc au Conseil de la République: premièrement, de dire si les données techniques que j'ai exposées, peut-être trop longuement et qui ont pu vous lasser, sont erronées ou non et, par voie de conséquence, si les conclusions de notre rapporteur sont, oui ou non, valables; deuxièmement, de prendre conscience des dangers considérables que constituent le réarmement allemand et la possibilité donnée à l'Allemagne de fabriquer des armements atomiques.

Si le Conseil de la République conclut dans le sens qui me semble évident, il se doit de ne pas suivre les conclusions du rapport de M. de Maupeou et de refuser le réarmement allemand dans la forme où il est prévu par les accords de Londres et de Paris.

Mes chers collègues, l'aspect politique des accords de Londres domine aujourd'hui, pour nombre d'entre nous, leur aspect militaire. C'est cet aspect politique qui va déterminer votre vote, mais prenez garde! La seule réalité du traité, la seule qui ne pourra jamais plus être remise en question, c'est le réarmement offensif de l'Allemagne. Dans quelques années, les clauses politiques du traité seront plus ou moins caduques. Ce qui restera des accords de Paris, ce sera le réarmement de l'Allemagne. Nous aurons fait tuer pour rien, de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945, des millions de Français, car, en acceptant la résurrection de l'armée allemande, nous aurons, n'en doutez pas sonné le réveil du militarisme allemand que nous avions fait le serment de détruire à jamais. (*Vifs applaudissements sur divers bancs.*). Et la renaissance du militarisme allemand, les générations de 1914 et de 1939 savent ce que cela signifie.

A ceux qui pourraient m'objecter qu'il y a quelque chose de changé dans l'état d'esprit des tenants du militarisme outre Rhin, je dédie cette déclaration faite, il y a moins d'un an, par le futur chef de l'armée allemande, le général Speidel. « La France pourrait redevenir l'ennemi n° 1 si elle tentait d'empêcher la résurrection de l'Allemagne d'autrefois ». Vous entendez bien, la « résurrection de l'Allemagne d'autrefois », la résurrection de l'Allemagne de Bismarck, de Guillaume II ou de Hitler, à votre choix.

M. Vourc'h. Très bien!

M. Raymond Pinchard. Sous le commandement du général Speidel, ne craignez-vous pas que ce soit l'armée allemande des massacres de Dinant et de Gerbéviller en 1914, d'Oradour et de Châteaubriant, vingt-cinq ans après, que vous allez reconstituer ? A quoi bon, dès lors, avoir mené et prolongé deux guerres jusqu'à la reddition sans condition (*Très bien! très bien!*) pour prendre aujourd'hui de tels risques ? Quelle tragique erreur, mes chers collègues, nous allons commettre!

J'ai terminé. Avant de monter à cette tribune et de formuler de telles conclusions, j'ai beaucoup hésité et longuement réfléchi. Je savais que je serais violemment attaqué. (*Mouvements divers.*)

M. Pinton. C'est pour cela que vous avez pris les devants!

M. Raymond Pinchard. Dans une affaire comme celle-là, ce n'est pas le moment de plaisanter, mon cher collègue. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je savais aussi que, même dans cette sage assemblée, on soupçonne toujours les Lorrains de repousser systématiquement toute idée de coopération avec l'Allemagne. Quelle erreur! Nous avons trop souffert, en Lorraine, du conflit séculaire qui nous oppose à l'Allemagne pour ne pas souhaiter de toute notre âme un sincère rapprochement avec elle.

Notre province qui, dans un lointain passé, n'a échoué que de justesse dans la réalisation du rêve éternel de l'unité de l'Occident, a été au cours des siècles trop souvent meurtrie pour ne pas apporter sa contribution loyale aux hommes de bonne volonté qui s'efforcent d'organiser l'Europe. (*Très bien! très bien!*)

Mais peut-être tire-t-elle d'une longue expérience le droit de les mettre en garde contre le renouvellement d'erreurs qui, par deux fois en vingt-cinq ans, faillirent lui être mortelles. (*Applaudissements.*)

Depuis vingt-quatre heures, on a trop entendu répéter dans cette assemblée les mots de contrainte et de résignation. (*Très bien! très bien!*) Pour ma part, j'ai encore suffisamment conscience de la dignité de mon pays pour ne pas céder devant des contraintes et pour ne pas m'abandonner à la résignation. (*Très bien! très bien!*)

J'ai encore assez foi en son destin pour dire « non » au réarmement allemand dans la forme où il nous est proposé. (*Vifs applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.*)

A gauche. A la frontière! Vive Déroulède!

M. Edgar Faure, *président du conseil.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Edgar Faure, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, je voudrais demander au Conseil de la République l'autorisation de rompre le déroulement de cette séance tel qu'il était prévu par vous et par moi.

Je comptais, en effet, intervenir plus tard, après la fin de la discussion générale; mais j'ai pensé, ayant eu la possibilité d'entendre l'intervention de M. Pinchard, que le Conseil jugerait utile pour ce débat que certaines réponses soient immédiatement données à certaines critiques. Je prie d'ailleurs M. Pinchard de croire que la virulence de son propos, si elle m'a, je dois le dire, quelque peu touché, n'est pas la principale raison de mon intervention, et je prie également les autres

orateurs de croire que, si je n'ai pas usé à leur égard de la même procédure, c'est parce qu'il est vraiment impossible pour le Gouvernement, risquerait-il de paraître muet à M. de Maupeou, de répondre successivement à un aussi grand nombre d'orateurs.

Je voudrais me permettre de démolir d'avance l'architecture que je comptais donner à mon propos et d'aborder directement et fractionnellement, si je puis dire, un aspect du débat que nous suivons aujourd'hui. M. Pinchard l'a dit, il n'en a traité qu'un aspect. Il l'a traité avec foi et avec ferveur. Ses qualités me font oublier ce qu'il a pu dire de pénible pour des hommes comme M. Pinay et moi-même. Sur ce point précis, j'entends lui répondre immédiatement par quelques observations.

Je dois dire cependant qu'au moment où j'allais monter à cette tribune j'ai été frappé par un mot de la conclusion même de M. Pinchard qui me laisse assez perplexe; car, si l'on peut plaider contre le réarmement allemand, certainement peu d'orateurs pourraient le faire mieux que vous, monsieur le sénateur; or, au moment où les réponses se formaient dans mon esprit, j'ai enregistré avec une certaine surprise votre affirmation finale: pas de réarmement allemand sous cette forme. J'en ai conclu que, sous une autre forme, tout ce que vous nous aviez dit prenait un autre éclairage (*Très bien!*), que, sous une autre forme, ces divisions odieuses, ces souvenirs historiques eux-mêmes — et sans nul doute nous les partageons avec vous —, prenaient aussitôt une valeur différente.

Vous avez parlé, au sujet de mon discours, de la partie négative et de la partie positive. Excusez-moi de vous dire, avec la déférence que je porte aux orateurs de cette assemblée, que votre discours n'a comporté qu'une partie négative; que si vous nous avez expliqué que, sous la forme qui vous est présentée et qui, mon Dieu! n'est pas exempte de reproches... (*Mouvements divers.*)

M. Raymond Pinchard. Alors, nous sommes d'accord!

M. le président du conseil. Sur certains points, certainement! Il n'y a que les esprits à préjugés qui ne sont d'accord sur rien, et sur le fond, monsieur Pinchard, sur le fond, profondément, nous sommes d'accord, comme vous le pensez. (*Mouvements divers.*)

Ce n'est pas un sujet d'ironie, et je m'en expliquerai. Seulement je me permets de dire que, dans votre discours, vous nous avez exposé pourquoi, sous cette forme, et pour des arguments précis, rationnels, le réarmement allemand ne vous convenait pas; mais que vous ne nous avez pas dessiné la forme sous laquelle il vous conviendrait.

Je voudrais répondre par quelques observations à celles que vous avez présentées. En premier lieu, vous avez dit: il ne faut pas délibérer sous la menace et le chantage. Votre argument à ce sujet ne peut me laisser indifférent; car je voudrais, justement, écarter cette ombre du débat. S'il y en avait quelque apparence, je voudrais qu'elle fût dissipée. Qu'il y ait une menace de la part de nos alliés, qu'il y ait un chantage, cela n'est pas le cas et, si c'était le cas, je vous assure que le président du conseil qui est à cette tribune, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense nationale, qui sont à ce banc, ont donné des preuves dans leur passé qu'ils n'étaient pas des hommes disposés à céder au chantage et à la menace. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mais de cela à dire qu'il est anormal, qu'il est surprenant que les évolutions de la position française dans ce domaine aient pu rencontrer un peu d'incompréhension, c'est autre chose. (*Marques d'assentiment.*)

Qui donc a demandé le pacte Atlantique? Faisons tout de même un peu d'histoire contemporaine. Est-ce que ce sont les Etats-Unis qui sont venus demander aux Français de les garantir contre une éventuelle agression? Ne sont-ce pas les puissances de l'Occident, émues, à tort ou à raison, par un certain nombre d'événements récents encore, qui, après les premiers pactes qui leur ont paru insuffisants, et qui sont justement le sujet de ce débat — c'est le pacte de Bruxelles — se sont tournées vers les Etats-Unis, vers la grande puissance américaine, et lui ont lancé un appel parce qu'elles craignaient que, comme avant la guerre, la doctrine de Monroe n'ait repris sa primauté?

Voilà ce que nous avons craint alors. Nous n'avons pas craint qu'il y ait trop de forces américaines en Europe ou qu'elles y soient trop tôt. Nous avons craint qu'il n'y en ait pas assez ou qu'elles n'arrivent trop tard. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Il ne s'agit pas de menace ni de chantage. Il s'agit d'accorder nos positions.

Il est exact — je ne le dis pas pour critiquer notre pays ou par un certain sens de morosité — que, depuis 1950, notre politique a donné la preuve de certaines tergiversations, de certaines contradictions. Je le dis tout de suite: ces tergiversations sont explicables, elles sont plaidables, elles sont honorables, mais elles ne sont pas faciles à comprendre à des milliers de kilomètres d'ici par des hommes qui n'ont pas notre langage, qui n'ont pas nos habitudes et qui ne se penchent pas avec autant d'attention que les Français — dans la mesure où les Français se penchent avec attention — sur les débats parlementaires. (*Sourires.*)

Depuis 1950, qu'avons-nous répondu à nos alliés qui nous demandaient de combler le vide de puissance au centre de l'Europe, qui nous ont dit: « Vous nous avez demandé la stratégie occidentale défensive, vous avez écarté la stratégie périphérique — car tous les gouvernements français, sans exception, l'ont écartée —; nous avons un vide de puissance que nous ne pouvons pas admettre; voulez-vous que nous le remplissions? » Nous avons d'abord répondu, à tort ou à raison: oui, nous sommes d'accord.

Il y a eu plusieurs gouvernements en France. Ont-ils eu tous tort? Ont-ils eu tous raison? Ils nous ont légué une situation qui est acquise. Ni vous ni moi ne la changerons maintenant.

A ce moment-là nous avons dit: oui, nous acceptons le réarmement de l'Allemagne, mais, parce que nous l'acceptons à contre-cœur, parce que nous sommes inquiets, parce que nous sommes renseignés par l'histoire qui est inscrite dans nos fibres, nous voulons des garanties fortes, des garanties formelles, des garanties qui passent l'imagination habituelle: nous vous demandons l'intégration européenne.

Cette idée avait paru étonnante, extravagante ou bienfaisante.

Quoi qu'il en soit, à l'étonnement général, les Américains ont dit: Vous nous demandez cela, c'est, en effet, étonnant, eh bien! nous disons oui. Les Anglais ont dit: C'est une très bonne idée et on a développé les accords et on est parvenu à créer la Communauté européenne de défense. Cette communauté a été approuvée, dans son principe, par le Parlement.

M. Michel Debré, *rapporteur.* Par l'Assemblée nationale!

M. le président du conseil. Par l'Assemblée nationale. Mais fût-ce par le Parlement, cela n'aurait rien changé. Puisqu'une assemblée est capable de se déjuger, une autre aurait pu également le faire. (*Sourires.*)

Le traité a été signé. Ensuite, au terme d'un débat pathétique, dans une circonstance qu'un homme qui avait été président du conseil en 1952, qui était ministre en 1954 et qui est de nouveau président du conseil n'est pas près d'oublier, ce traité, signé par le Gouvernement français après deux années de tergiversations, de préalables, de conditions et de sursis, a été rejeté. Et alors on a dit: il faut faire autre chose. Qui l'a dit? C'est nous qui l'avons dit. Oui, le Gouvernement français de l'époque l'a dit.

M. Pierre Boudet. Après avoir torpillé la C. E. D.

M. le président du conseil. Monsieur Boudet, je vous en prie. Il me serait agréable que, dans ce débat, nous évitions les lazzi, les petites formules.

M. Pierre Boudet. C'est une vérité historique.

M. le président du conseil. C'est entendu, mais admettons alors que c'est la petite histoire. (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

Je parle ici aujourd'hui sans dossier, sur les simples notes que j'ai prises en écoutant M. Pinchard et avec la connaissance que j'ai de la vie politique de la France depuis quelques années.

Il se trouve qu'il y a eu, depuis ces cinq années dont je parle, des gouvernements français différents, que l'un, au moins, paraissait s'opposer sur bien des points à ceux qui l'avaient précédé. Celui-là aussi a pris la même position de principe, ce qui prouve que cette position correspond à quelque chose de très profond.

Des gouvernements ayant des majorités différentes, à l'exception, cependant, de l'hypothèse, qui ne s'est pas produite, où ils auraient compris le parti communiste dans leur majorité, des gouvernements ayant eu dans leur majorité tous les partis de l'Assemblée, sans aucune exception, tous ces gouvernements sans exception ont dit qu'ils acceptaient le réarmement allemand sous une forme déterminée.

Quand cette forme a été celle de la C. E. D., nous avons dit: Nous n'en voulons pas; après l'avoir demandée, nous en voulons une autre. Nous avons maintenant les accords de Paris. Avec M. Pinchard, certains vont dire: Pas sous cette forme-là, mais sous une autre.

Je reviens, monsieur Pinchard, à votre double observation qui porte d'abord sur le fait de savoir si les alliés auraient ou non le droit de réarmer l'Allemagne sans nous. C'est une question de droit presque académique. On peut discuter sur le point de savoir ce que donne le statut d'occupation. Si nous voulons faire une incursion dans ce domaine aride, nous pourrions dire que la question est difficile à résoudre, car le statut d'occupation n'est pas, en fait, appliqué. Le statut d'occupation, c'est un quadruple veto. C'est le droit des quatre occupants. Par conséquent, les Russes eux-mêmes n'avaient pas le droit de réarmer l'Allemagne de l'Est. Allons-nous prétendre que nos alliés auraient moins de droits qu'une puissance qui n'est pas notre ennemie, mais avec laquelle nous ne sommes pas liés par la même alliance ?

Quoi qu'il en soit, il reste plusieurs hypothèses. La première serait, en effet, que nos alliés admettent le réarmement de l'Allemagne puisque nous l'avons admis aussi. Une autre serait qu'ils disent: vous ne voulez pas réarmer l'Allemagne ? Soit, nous choisissons la stratégie périphérique. C'est une possibilité.

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. le président du conseil. Mais n'oublions pas que tous les gouvernements français sans exception, fondés sur des majorités différentes, mais qui comprenaient tous les partis, se sont toujours prononcés contre la stratégie périphérique et ont demandé instamment à nos alliés de n'admettre, en aucun cas, cette stratégie. J'y viendrai dans un instant.

J'aborde maintenant l'autre argument, monsieur Pinchard, qui portait sur la communauté européenne de défense. Vous nous avez dit: on nous a déjà dit tout cela; on l'a dit au moment de la C. E. D., on nous a dit alors que notre attitude, si compréhensible fût-elle, pouvait avoir lassé nos partenaires, que nous avions signé, puis que nous avions discuté, que nous avions demandé des préalables, que nous avions demandé des protocoles, puis, lorsque nous avions eu tout cela, que nous avions rejeté le traité de C. E. D. On fait observer qu'il n'en était pas résulté tellement d'inconvénients puisque, après cela, il y a eu autre chose. Mais il y a un moment où ce circuit s'arrêtera. Je crois que c'est Gandhi qui a dit: « Il faut toujours faire crédit deux fois ». Il est possible que nos alliés n'aillent pas plus loin que cet apôtre dans la voie du crédit. (*Sourires.*) Nous ne pourrons pas indéfiniment venir dire à nos alliés que la France, après avoir signé, a changé d'avis. Il y a une chose que je précise dans cette assemblée: en tout cas, si cela se produit, ce n'est pas moi qui le leur dirai. (*Applaudissements à droite, au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Après le rejet de la C. E. D., sur lequel je ne me prononce pas, j'étais aux côtés du président du conseil, mon prédécesseur, le président Mendès-France, quand il a pris la décision d'engager de nouveaux pourparlers, quand le voyage de certains ministres contournait la capitale de la France. Le président Mendès-France avait cependant démontré l'indépendance de son esprit; il avait montré qu'il ne se considérait pas comme lié sur tous les points par toutes les actions précédentes. Il avait acquis des titres à la reconnaissance de ce pays par les actions qu'il avait accomplies. Il pouvait se fonder sur une certaine adhésion de l'opinion publique. Il a estimé qu'il était obligatoire, qu'il était indispensable, qu'il était essentiel d'éviter que le circuit se fasse en dehors de nous, que Paris soit en dehors du trajet des capitales occidentales.

Il a demandé avec insistance, il a recherché avec acharnement, il a obtenu avec difficulté la signature d'un accord dont nous reparlerons. Il est bon ou mauvais. Il est peut-être moins bon qu'on ne le dit parfois; il est peut-être moins mauvais que vous ne le pensez. Sa principale qualité, c'est encore qu'il existe, alors que certaines formules qu'on nous propose ont le défaut de ne pas exister.

Permettez-moi maintenant d'aborder, sur ce bref rappel historique, le véritable problème — que vous avez posé, monsieur Pinchard, et là, je vous suis, parce que vous l'avez posé justement, largement — celui des rapports franco-allemands. Quand j'aurai l'occasion de remonter à cette tribune et d'exposer l'ensemble de la politique extérieure du Gouvernement que j'ai l'honneur de présider, je vous dirai qu'un des sujets les plus importants que le Gouvernement a à régler, que le Parlement a à traiter, que le pays doit adopter, c'est celui des rapports qui vont exister désormais entre la France et l'Allemagne.

Monsieur Pinchard, si sur certains points nous sommes séparés, permettez-moi de vous dire que vos scrupules sont aussi les miens, que votre émotion est aussi la mienne. Vous avez fait état, à juste titre, de votre qualité de Lorrain. Je suis, moi aussi, un député des Marches de l'Est, quoique personnellement originaire d'une autre région de la France. Mais je ne rappellais pas sans émotion, en parlant tout à l'heure avec M. le sénateur de la Meuse, que je me trouvais, petit garçon, sur les bancs de l'école, à Verdun, ville de garnison, au moment de la guerre de 1914 et, quand j'aborde ce problème franco-allemand, il me semble que j'ai pris dans cette circonstance et dans ma famille peut-être un peu de cet esprit lorrain que vous évoquez.

Vous me permettrez également de rappeler un autre souvenir personnel.

Je me trouvais, après la libération, appelé par la désignation du général de Gaulle au poste de délégué adjoint de la France au tribunal international qui s'était réuni à Nuremberg pour juger les grands criminels de guerre. Je m'y étais rendu avec beaucoup de foi dans la destinée du monde qui allait se créer, dans une certaine conception de la justice internationale et dans l'espoir d'une union que je croyais possible entre des pays de régimes différents qui avaient combattu pour une même cause.

Je ne puis écarter de moi ces souvenirs et, ayant plaidé la cause de la France dans cette enceinte, où pour la première fois on cherchait à faire le procès historique des grands responsables, et non des petits, je ne puis oublier tout ce que j'ai appris et dit à ce moment-là sur les désastres qui s'étaient abattus sur nous, sur la pensée criminelle qui les avait ordonnés, sur la leçon que nous devions en retirer.

Ceci dit, monsieur Pinchard, mesdames et messieurs, il est dans le génie de la France de ne pas croire à l'impératif biologique d'un peuple. Je n'ai jamais cru ni dit, même à Nuremberg, que les Allemands étaient un peuple criminel, j'ai dit que c'était un peuple comme les autres peuples, qui avait été gouverné par des hommes dont l'activité pouvait être qualifiée de criminelle. L'Allemagne, en tout cas, a repris l'habitude d'une vie pacifique, elle a reconstruit ses ruines avec une grande rapidité. Elle est là. Elle existe.

Alors, il faut considérer que le problème qui se pose est celui de notre coexistence et, peut-être, je le crois, de notre réconciliation.

L'histoire change, car il fut un moment où l'Angleterre était l'ennemie héréditaire. (*Très bien! à gauche.*)

Il y eut aussi un temps où l'Allemagne était l'ennemie héréditaire. Je ne crois pas que la France ait actuellement d'ennemi héréditaire et qu'elle puisse en avoir. Je ne pense pas que le vieil antagonisme franco-allemand puisse intéresser la grande scène du monde, car nous ne sommes plus les deux grands protagonistes: il y a des ombres beaucoup plus colossales qui se profilent sur l'horizon. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Cependant, l'histoire change. Dans la mesure où elle ne change pas, comment pouvons-nous à ce point en méconnaître les leçons, nous qui avons vécu à l'âge d'homme ou à l'âge de jeune homme les années de l'entre-deux-guerres ?

Ah! On nous parle de garanties, de dangers. Il est facile de les prendre les garanties, quand l'autre ne peut pas vous les refuser; il est facile de lier les mains de celui qui est encore inoffensif; il est facile d'être ferme, énergique et résolu contre ses amis; il est facile de lier les mains du chancelier Adenauer — et nous n'avons pas lié celles de Hitler. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Il est encore facile, croyez-moi, de discuter le chiffre des divisions avec la République fédérale. Profitons-en, car ce serait plus difficile, si après avoir refusé toute armée, toute possibilité de souveraineté à un gouvernement démocratique librement élu et qui professe les mêmes conceptions de civilisation que les nôtres, nous nous trouvions demain devant un autre gouvernement auquel justement nous ne refuserions rien et auquel nous ne pourrions rien refuser. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Mme Suzanne Girault. Un ancien nazi se voit qualifier de démocrate!

M. le président du conseil. Je ne prends pas cette interruption pour une contestation valable.

Je vous demande d'être réalistes. L'Allemagne est parvenue à un degré de développement économique dont certains s'offusquent. Qu'y peuvent-ils ? Croyez-vous que ce développement économique, même si nous lui refusons ce contrat, ne lui permettra pas un certain réarmement.

L'expérience de l'avant-guerre a prouvé que la puissance industrielle d'un pays lui permettait de créer une armée de toutes pièces et très rapidement. Qu'était l'armée américaine au moment où les Américains se sont lancés dans la préparation à la guerre, en 1941 ? Voyez comme ils ont vite créé cette armée, alors que les Français, obérés par leur lourde armée de 1939... je n'insiste pas!

A ce pays qui, bénéficiant de cette absence miraculeuse de charges militaires, se trouve placé dans des conditions de concurrence dommageables pour notre industrie, allez-vous refuser longtemps la souveraineté ? Est-ce plausible ? Vous le retiendrez peut-être encore deux ou trois années; il en sera mortellement blessé; mais vous ne pourrez pas la lui ôter plus tard. Au moment où nous venons de signer pour la deuxième fois un contrat qui est à l'avantage d'une certaine souveraineté de l'Allemagne, de certain réarmement, si nous revenions sur notre parole, croyez-vous que ce serait le moyen de franchir par un pont cet abîme de l'Histoire et de promouvoir cette réconciliation de deux peuples voisins qui ne peuvent plus être ennemis, donc qui doivent collaborer ? Songez quelle blessure profonde en ressentiraient les hommes qui, là-bas, ont lutté contre les nazis, qui luttent contre la résurgence éventuelle de ces partis et de ces groupements qui peuvent exister partout et que nous abominons.

Certes, le réarmement allemand est la seule chose possible, car la souveraineté que vous ne pouvez pas ne pas leur rendre — j'attire votre attention sur ce point, mesdames, messieurs — cette souveraineté que vous ne pouvez pas retenir à vous seuls, dans vos mains, alors que les Anglais, les Américains et les Russes, pour leur part, la leur ont déjà rendue, elle implique nécessairement le droit d'armer. Un pays souverain ne peut pas être privé du droit d'armer. Que ferez-vous demain si l'Allemagne souveraine, que vous n'aurez pas accepté de réarmer contractuellement, créait une armée ?

M. Georges Laffargue. On occupera la Ruhr!

M. le président du conseil. Demanderez-vous à votre président du conseil de faire des déclarations idéales sur la résolution que nous mettrons à empêcher, dans un certain périmètre, que les armes modernes atteignent certaines parties du territoire ? Demanderez-vous, comme l'un de vous avait paru le supposer l'autre jour — mais il l'a démenti depuis — que la France aille occuper la Ruhr ? Ce n'est pas possible! Ce n'est pas plausible!

Il n'y a que deux thèses possibles. Ah oui! j'aurais préféré que l'Allemagne fût la première nation désarmée, au lieu d'être la dernière puissance réarmée. Oui, il aurait fallu faire un désarmement général. Alors, les autres auraient rejoint l'Allemagne dans le désarmement au lieu de l'attirer vers eux. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Seulement, si ce problème se pose aujourd'hui, je peux rappeler qu'hier M. le rapporteur, dans son discours si vibrant de sincérité, nous posait la question initiale: comment en sommes-nous venus là ? Comment, en dix ans, avons-nous franchi ce tour de cercle ?

Eh bien! à qui la faute ? A qui la faute si, aujourd'hui, nous discutons de cette question ? A qui la faute si un désarmement général n'a pas pu intervenir ? Est-ce la France qui a refusé le contrôle des armes nucléaires ? Est-ce la France qui a refusé — elle qui supporte une charge militaire trop lourde — d'étudier internationalement une limitation correcte et contrôlée des armements ? Est-ce la faute aux puissances atlantiques ? Quel pays avons-nous envahi ? Quel Etat avons-nous subjugué ? (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Quand vous nous demandez de laisser une Allemagne telle qu'elle est, désarmée et prospère, désarmée et reviviscente, où toutes les industries sont florissantes, sauf celle des armes, ce qui est à l'avantage des autres, vous oubliez quelque chose: c'est qu'il n'y a pas de statut d'occupation qui tienne; qu'on ne peut pas tenir un pays en esclavage de l'extérieur. Le seul moyen qu'on ait trouvé pour tenir un peuple en esclavage, c'est de le faire de l'intérieur. Ce moyen, il existe, il a été expérimenté avec succès, mais ce n'est pas vous qui l'appliquerez. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je sais bien qu'il y a une autre thèse. Je l'ai lue il y a quelques années sous la plume d'un économiste disert: les Allemands peuvent contribuer à la défense occidentale autrement: on pourrait constituer avec eux des unités de pionniers qui, sous la conduite de maîtres occidentaux, probablement, iraient faire des travaux de terrassement! (*Rires.*)

Parlons franchement: tout cela n'est pas sérieux. Nous ne pouvons pas éviter de rendre à l'Allemagne sa souveraineté. Nous n'en avons pas les moyens, c'est exact; mais, ici, il ne s'agit pas de menace ou de chantage, car si nous n'en avons pas les moyens, nous n'en avons surtout pas la volonté. J'indique que ce n'est pas pour céder à une pression quelconque que j'accepte l'idée exacte, historique, réaliste de rendre à la République fédérale sa souveraineté, car il faut en finir avec le vieil antagonisme franco-allemand.

Arrivé à ce point, nous ne pouvons pas empêcher l'Allemagne d'avoir une armée quand elle le voudra. La seule chose que nous pouvons faire, en dehors des pourparlers sur le désarmement, auxquels je persiste à croire, mais qui, malheureusement, n'ont pas encore abouti — et ce n'est pas notre faute — c'est de demander des garanties. Là, je rejoins la préoccupation de M. Pinchard. Mais ces garanties, comment pouvons-nous les demander ? Eh bien! uniquement dans l'égalité, car il n'y a pas d'autre moyen.

Notre peuple n'a pas de puissance suffisante et il n'y a pas de moyen international adapté pour que nous contrôlions les Allemands unilatéralement. Ainsi, il n'y a qu'un moyen de nous garantir, de limiter les armements, c'est de nous limiter nous-mêmes, c'est de faire un contrat synallagmatique ou à plusieurs parties.

C'est d'ailleurs dans la voie des limitations de souveraineté, je crois, qu'il faudra s'avancer à pas plus ou moins rapides, car le procès ouvert sur ce sujet a opposé des hommes qui étaient divisés sur les moyens et le rythme du progrès, mais non sur l'aspiration des peuples à une formule qui, en restreignant les armements, permettrait enfin d'arriver à une paix véritable.

Je voudrais maintenant que nous regardions l'avenir et c'est sous cet angle que je vais aborder — en m'excusant d'avoir été plus long que je ne le pensais — la partie technique des observations de M. Pinchard. Je m'empresse de lui dire que je ne veux pas les réfuter, mais me placer sur des plans tout à fait différents.

On peut penser que douze divisions, c'est peu ou c'est beaucoup. Mais nous avons un contrat, et ce contrat prévoit douze divisions. Ce contrat dit que ce chiffre ne peut être dépassé, sauf unanimité.

Voyez la différence qui existe entre les accords de Paris et l'O. T. A. N. A l'O. T. A. N., les chiffres des divisions est indicatif et l'idée même de l'O. T. A. N. est que ce sont des minima, car cette organisation désire que ses participants soient le plus vigoureux possible. Au contraire, dans le système de l'Union occidentale, ce sont des maxima et il n'y a aucun moyen, pour l'Allemagne, de mettre sur pied une division de plus sans l'accord exprès de notre pays. Voilà tout de même une garantie!

Vous avez parlé tout à l'heure des matières fissiles. Le stock en est limité à un chiffre tout de même faible, trois kilogrammes et demi, ce qui, d'après les experts, garantit que ces matières ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation militaire.

Mais, monsieur Pinchard, même si ces chiffres étaient élevés, que serait-ce s'ils n'existaient pas, si l'on pouvait avoir plus de douze divisions, un stock de matières fissiles de plus de trois kilogrammes ?

Vous dites: « Etes-vous sûr que l'Allemagne ne possède pas de bombes atomiques ? » Monsieur Pinchard, personnellement je ne peux pas m'en porter garant, mais, si l'Allemagne, après toutes ces restrictions, toutes ces tergiversations, le rejet de plusieurs formules, avait pu stocker des bombes atomiques, tout ce que nous disons sur les garanties n'a plus aucune espèce d'importance.

On peut discuter de ce que serait, dans une prochaine guerre, l'utilité des armes conventionnelles. J'ai, parmi mes ministres, au moins une personnalité qui est beaucoup plus apte que moi à raisonner sur ces affaires. Mais ni lui ni moi nous ne pouvons, là-dessus, rien dire d'assuré. Nous n'en savons rien. Mais si les armes conventionnelles étaient totalement inutiles, il est probable que, depuis longtemps, la vérité qui existe en ce sens dans l'esprit de M. Pinchard aurait rayonné jusqu'aux Russes, jusqu'aux Anglais ou jusqu'aux Américains, et qu'ils auraient renoncé à entretenir à grands frais des divisions très lourdes et très coûteuses. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Je vais vous ouvrir ma pensée tout entière; je vais vous dire, au risque de choquer certains d'entre vous, que cet aspect du débat est pour moi secondaire, car j'estime que le problème n'est pas de savoir comment nous gagnerons la guerre si elle se produit, mais comment nous allons parvenir à l'éviter. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si une guerre vient à déferler chez nous, avec ou sans réarmement allemand, avec ou sans 12 divisions et 3 kilos 500 de matières fissiles, je ne sais pas du tout ce qu'il pourrait en résulter d'effroyable, mais notre préoccupation essentielle c'est d'éviter la guerre ou de placer une double parade contre elle: la sécurité et la négociation.

De ce point de vue, mesdames, messieurs, nous ne pouvons pas nous permettre de créer un fossé infranchissable entre la France et l'Allemagne. Nous ne pouvons pas nous permettre de refuser la possibilité de la réconciliation franco-allemande.

Nous avons des parlementaires, des amis qui nous disent: le réarmement allemand est dangereux, l'histoire le démontre bien. Les mêmes nous disent qu'ils sont un peu choqués de l'attitude prise envers nous par les Anglais et les Américains, ils la trouvent cavalière, désinvolte, sans même aller jusqu'à la définir comme une menace et un chantage. Les mêmes esprits ne sont pas du tout favorables à la puissance soviétique.

Mais alors, si la France es réticente à l'égard de ses alliés, d'une méfiance incoercible à l'égard des Allemands, et résolument séparée des Russes, n'est-ce pas ce qu'on appelait naguère — et cela n'a pas été très heureux — la « France seule ».

Le problème n'est pas, comme on l'a dit tout à l'heure, de savoir si nous devons faire confiance à l'Allemagne. Nous ne pouvons pas ne pas faire à un certain nombre de pays une certaine confiance, sans abandonner notre vigilance, notre esprit de suite dans nos desseins. Il ne s'agit pas de savoir si nous faisons confiance à l'Allemagne, il s'agit de savoir si nous faisons confiance à nous-mêmes, si nous pouvons nous libérer d'un complexe d'infériorité. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

La France a été victorieuse dans deux guerres, si elle en est sortie terriblement dévastée, elle montre tous les jours la fertilité de son sol, la puissance de son génie et c'est peut-être, quelquefois, la faiblesse de ses institutions — je m'excuse de le dire — qui l'empêche de porter plus haut ses qualités traditionnelles, qui seraient ainsi davantage respectées. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous ne devons pas avoir de complexe d'infériorité vis-à-vis de l'Allemagne. Nous ne devons pas avoir le complexe de l'appréhension vis-à-vis de nos Alliés. Il faut parler haut et droit, et cela vaut pour la perspective de la négociation dont je vous parlerai plus longuement dans mon exposé principal, mais qui demeure ma pensée permanente. Ce n'est pas en nous fâchant avec les Allemands, en rompant avec les Alliés que nous allons nous rendre des négociateurs qualifiés et des médiateurs éminents auprès des puissances de l'Est. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce que je voudrais dire en terminant, je le répéterai probablement dans mon exposé général. Je m'en excuse d'avance, mais ces redites sont dans ma pensée; elles sont le résultat de longues méditations auxquelles je me livre depuis que j'ai accédé à la présidence du conseil et je vous assure, monsieur Pinchard, qu'elles reposent sur une conviction qui a peut-être été troublée, mais qui est d'autant plus profonde qu'à certains égards elle est douloureuse.

Je reçois des reproches de certains de mes amis qui me disent: « nous attendions de vous une autre pensée ». Ce n'est pas leur pensée que je veux leur apporter, mais la mienne. Cette pensée est celle-ci: la politique extérieure de la France doit être rectiligne, claire et sans équivoque. Jusqu'ici elle a suivi une démarche parfois hésitante. Il faut en finir. Il faut que notre pensée soit droite, qu'elle ne se tourne pas vers les disputes du passé, mais qu'elle regarde vers les constructions de l'avenir.

Vous avez rappelé, monsieur Pinchard, dans des termes qui, je dois le dire, ont pu émouvoir notre Assemblée et m'ont ému moi-même, les souffrances des deux guerres. Il faut qu'il n'y ait pas, comme il est dit dans l'Ecriture, de souffrances perdues et puisque les voies de l'individualisme national, de la méfiance respective que nous avions suivies jusqu'alors ont abouti à ce résultat abominable, pouvons-nous nous attendre au pire si désormais nous changeons de chemin et si nous faisons autre chose. (*Vifs applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Pernot.

M. Georges Pernot. (*A son arrivée à la tribune, l'orateur est salué par les applaudissements du centre, de la droite et de certains bancs à gauche.*) Mes chers collègues, après avoir entendu le discours si éloquent et si persuasif de M. le président du conseil, j'hésite beaucoup à prendre la parole. En tout cas, soyez certains que je serai très bref, car je viens vous apporter mon adhésion à la thèse que soutient le Gouvernement. Or, cette thèse, M. le président du conseil vient de l'illustrer dans des termes tels que votre conviction est certainement faite.

Pourquoi me suis-je fait inscrire dans cette discussion ? Parce que, étant un des plus anciens parlementaires du Conseil de la République et appartenant à la commission des affaires étrangères, il m'a semblé que, dans une affaire où la responsabilité de chacun est si lourde, j'avais le devoir de ne pas me contenter de déposer mon bulletin dans l'urne, mais que je me devais de prendre publiquement mes responsabilités.

*

Je l'ai fait aussi en raison de la pression qui, depuis quelques semaines, s'exerce sur nous dans des conditions inadmissibles. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*) J'ai toujours pensé, mes chers collègues, que le courage, comme le disait ce matin M. Coudé du Foresto, est une des qualités indispensables aux hommes politiques. Or, il m'a semblé que je manquerais de courage si, en présence de la campagne qui est menée dans les conditions que vous savez, je ne relevais pas la tête pour exposer ce que je pense et ce que je vous demande de décider. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les sénateurs sont toujours prêts, en quelque matière que ce soit et plus spécialement, bien entendu, dans une matière aussi grave que celle que nous débattons aujourd'hui, à recueillir toutes les informations, à écouter toutes les doléances, à n'écarter *a priori* aucune suggestion. Mais les sénateurs sont tout aussi décidés à ne céder en aucun cas à des pressions extérieures, d'où qu'elles viennent. Au Luxembourg, mes chers collègues — il faut qu'on le sache bien — les bruits du dehors ne franchissent pas le seuil de la salle de nos délibérations. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dans une des innombrables lettres que j'ai reçues comme vous, on qualifiait de « mauvais Français » et « d'opprobre du peuple » — j'ai noté l'expression au passage — les 287 députés qui, le 29 décembre dernier, ont voté au Palais-Bourbon la ratification des accords de Paris.

Je le dis tout de suite pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, je m'apprête à grossir ce que j'appellerais volontiers « la cohorte des réprouvés ». En effet, après une étude très attentive en commission et dans le silence de mon cabinet, j'ai résolu de voter la ratification inconditionnelle des textes adoptés par l'Assemblée nationale.

Fort heureusement, ici, les débats sur les accords ne sont pas influencés par le problème gouvernemental. Il n'y a eu, dit-on et répète-t-on volontiers dans les couloirs, que 287 députés contre 256 qui ont voté les accords de Paris, mais n'oublions pas, mes chers collègues, que la question de confiance était posée. Alors, comment dénombrer les députés qui, approuvant les accords, ont voté « contre » parce qu'ils n'avaient pas confiance dans le Gouvernement et, réciproquement, ceux qui ont voté « pour », sans en être partisans, afin de ne pas provoquer une crise ministérielle ?

Laissons donc les chiffres de côté et voyons les choses comme elles se présentent. Ici, au Conseil de la République, la situation est claire. Ce qui est posé, ce n'est pas la question de confiance, c'est la question de conscience.

Et maintenant je voudrais dire pourquoi, à mon sens, nous devons ratifier les accords de Paris sans apporter la moindre modification aux textes votés au Palais-Bourbon.

Oh! mes chers collègues, je n'ai pas la candeur de venir prétendre que ces accords sont parfaits. Comment d'ailleurs pourraient-ils l'être étant donné la précipitation et la fièvre dans lesquelles ils ont été élaborés ? Une des choses les plus lamentables de l'heure présente, c'est que les hommes politiques, c'est que les gouvernants n'ont plus le temps de réfléchir et de méditer. (*Très bien! et applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*) Or, je suis de ceux qui pensent que la réflexion et la méditation sont la première condition d'un travail sérieux et efficace.

Je ne trouve pas dans les accords certaines dispositions que j'aurais souhaité y voir et, réciproquement, ces accords renferment certaines clauses dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont regrettables, ne fût-ce par exemple que ce second referendum si fâcheusement introduit en dernière heure dans l'accord sur la Sarre.

Mais ce n'est pas par les détails qu'il faut juger d'un ensemble de conventions internationales aussi important à la fois et aussi complexe que le traité dont nous débattons en ce moment. Un traité international c'est par essence, ne l'oublions pas, un compromis. Il ne donne jamais entière satisfaction à l'un et à l'autre des contractants. Seuls, mes chers collègues, les « diktats » échappent à cette règle. Or, nous savons ce que valent et ce que durent les « diktats ».

Ce n'est pas un problème juridique que pose la ratification des accords de Paris. C'est essentiellement un problème politique. Oui ou non est-il de l'intérêt de la France que les accords soient ratifiés ? Voilà à mon sens la seule question qu'il faut résoudre et, en la posant ainsi, il est facile d'y répondre.

Nous devons ratifier tout d'abord parce que, — c'est le point sur lequel je voudrais particulièrement insister — nous commettrions, à mon avis, une grave faute politique, une faute politique que je considérerais comme impardonnable, en laissant protester une seconde fois la signature de la France.

M. Charles Brune. Très bien!

M. Georges Pernot. Il est des Etats comme des individus. Quand un particulier ne fait pas honneur à sa signature il perd ce crédit dont vous avez parlé tout à l'heure si éloquemment, monsieur le président du conseil. Or, vous ne voudrez pas, mes chers collègues, que par un vote du Conseil de la République la France perde demain la place éminente qu'elle doit occuper parmi les grandes nations.

Oh! qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas. Je sais à merveille qu'un Etat n'est définitivement engagé que par le dépôt des instruments de ratification. Juridiquement, jusqu'à cette date il n'y a pas d'obligation. Il n'y a pas d'obligation légale, c'est entendu, mais il peut y avoir dans certains cas, notamment, vous allez le voir, dans le cas qui nous occupe, une obligation morale impérieuse à laquelle on se doit de satisfaire.

Il me suffira de rappeler très rapidement, en complétant, si vous me le permettez, l'exposé de M. le président du conseil sur ce point, les conditions dans lesquelles se présentent les accords de Paris.

Nous nous plaignons souvent de l'attitude de nos amis américains et britanniques, je reconnais volontiers que beaucoup de nos doléances sont justifiées, mais il faut avoir le courage et l'humilité à la fois de faire notre examen de conscience et de comprendre certaines impatiences qui peuvent s'expliquer par les circonstances.

Revoyons en effet ce qui s'est passé depuis cinq années. Qui a proposé la formule de l'armée européenne qui a abouti à la défunte C. E. D. ? C'est la France. Plusieurs de nos partenaires n'en voulaient pas. Ils ont fini par s'y rallier sur notre insistance. Le Gouvernement français a signé ce traité. La plupart de nos alliés, ne l'oublions pas, ont voté la ratification. Certains d'entre eux ont dû pour cela modifier leur Constitution, et quand ces longues négociations ont été terminées, la France, qui avait proposé la C. E. D., est venue dire non au traité.

Au lendemain du vote du 30 août 1954, l'isolement de la France a été tel — M. le président du conseil y faisait allusion tout à l'heure — que le Gouvernement de M. Mendès-France a senti le besoin d'agir d'urgence pour trouver une de ces fameuses solutions de rechange dont parlaient si complaisamment les adversaires de la Communauté européenne de défense. Grâce aux efforts combinés du gouvernement français et du gouvernement britannique, on a abouti aux accords de Londres, que la France a également signés.

Que s'est-il passé ensuite, mesdames, messieurs ? Un événement capital que personne, je crois, n'a encore rappelé au cours de cette discussion. Le Gouvernement d'alors est venu devant l'Assemblée nationale. Il y a exposé ce qu'étaient les accords de Londres et, le 12 octobre 1954, l'Assemblée nationale, par 350 voix contre 113, c'est-à-dire à une très grosse majorité, a voté un ordre du jour, où je lis: « Informée de la conduite et du résultat des négociations de Londres, l'Assemblée nationale fait confiance au Gouvernement pour poursuivre la négociation et appliquer la politique qu'il a exposée à la tribune ».

Qui donc se lèvera, ici ou ailleurs, pour venir dire que les accords de Paris ne sont pas la stricte application des accords de Londres ? Alors récapitulons. Si aujourd'hui nous refusons de ratifier les accords qui nous sont soumis, nous répudierions une convention qui a été proposée par la France, une convention qui a été signée par le Gouvernement français au nom de la France et une convention qui a été ensuite avalisée à une grosse majorité par l'Assemblée nationale ?

Eh bien! mesdames, messieurs, comprenez-vous maintenant pourquoi nos partenaires, en voyant nos hésitations, nous posent la question: peut-on faire encore confiance à la France ? Peut-on traiter avec elle ? Ces questions, on les a posées à celui qui vous parle dans les couloirs du Conseil de l'Europe. Je ne saurais vous dire combien mon patriotisme en a été offensé. Quand un Français entend un étranger ami venir lui dire: « Peut-on encore avoir confiance en votre pays ? », vous sentez quel sentiment d'humiliation peut aussitôt l'envahir! Je vous supplie, par conséquent, de ne pas prendre un parti susceptible de justifier de pareilles questions et une pareille attitude.

Pour que la France soit de nouveau écoutée comme elle doit l'être dans les conférences internationales, il est essentiel qu'on ne puisse plus douter de sa parole. Seule la ratification sans condition peut restaurer la confiance sans laquelle aucun redressement diplomatique n'est possible.

Mais, me dira-t-on peut-être, le Conseil de la République, lui, n'avait pas été consulté. C'est vrai et je le regrette beaucoup, car si le Gouvernement était venu devant nous pour exposer les accords de Londres, il aurait certainement reçu d'utiles et intéressantes suggestions. La vérité cependant m'oblige à dire que, constitutionnellement, il n'y était pas tenu et que le vote émis le 12 octobre dernier par l'Assemblée nationale conserve toute son autorité et toute sa valeur, puisqu'il est intervenu près de deux mois avant la promulgation de la loi qui, en modifiant la Constitution, a accru nos pouvoirs.

Je pourrais, mes chers collègues, m'arrêter là. Cependant, si le Conseil de la République veut bien m'accorder encore quelques minutes de sa bienveillante attention, je voudrais, en jetant un coup d'œil très rapide sur le contenu même des accords, souligner les perspectives qu'ils ouvrent.

Ratifier, c'est d'abord, à mon avis, consolider l'alliance atlantique. Or, qui donc oserait contester que l'intérêt primordial de notre pays est, non seulement de maintenir, mais de développer cette alliance qui conditionne la vie et l'avenir de tous les peuples libres ?

Ratifier, c'est aussi renforcer la politique européenne. Un des grands arguments des adversaires de la C. E. D. consistait à souligner qu'il était ridicule de faire l'Europe sans l'Angleterre. Cette fois l'Angleterre, sans être complètement engagée par l'Union de l'Europe occidentale, est tout de même « dans le coup », pour reprendre l'expression pittoresque employée par M. Maroger dans le récent article qu'il a publié dans la *Revue des deux mondes*.

Alors, maintenant que l'Angleterre fait partie de la combinaison, on dit « Europe des six » ou « petite Europe », et ce sont des sarcasmes qui s'entendent partout. J'ai l'impression qu'un certain nombre d'hommes politiques sont européens à la condition formelle qu'on ne fasse par l'Europe. Je suis de ceux qui croient à l'Europe, qui la considèrent comme une nécessité. Par conséquent, jetant les bases de l'Europe, en la renforçant, les accords de Paris doivent être considérés comme particulièrement utiles. C'est un précieux gage de succès d'avoir avec nous la Grande-Bretagne. En tout cas, à ceux qui sont encore hésitants sur ce point, je me permets de dire: le meilleur moyen de parvenir, le moment venu, à l'Europe des quinze, consiste-t-il à tuer d'abord l'Europe des six ?

Enfin, mes chers collègues, ratifier c'est préparer, comme l'a souligné M. le président du conseil, la réconciliation franco-allemande. Il y a là, n'est-il pas vrai, un problème douloureux. Je comprends la réaction de M. Pinchard, je ne veux pas oublier que, quelques instants auparavant, M. Kalb était à cette tribune. Lui aussi, il représente un département qui a beaucoup souffert. Le mien également a beaucoup souffert, monsieur Pinchard. Et, quant à moi, j'ai souffert dans ma chair, dans ma famille, dans mes biens. (*Applaudissements.*) Mais je suis de ceux qui pensent qu'il faut savoir, à un certain moment, oublier ces événements, quelques graves et douloureux qu'ils puissent être. La politique de l'espérance est encore la meilleure de toutes. Or, voyez-vous, si vraiment il n'y a pas de réconciliation franco-allemande, c'est encore la guerre, dans quelques années, qui reviendra.

Celui qui vous parle a derrière lui une grande lignée de près de trente descendants. C'est vous dire, par conséquent, que le problème de la paix et de la guerre prend pour lui un aspect sentimental et familial que vous m'excuserez d'évoquer. Quand je vois toute cette belle jeunesse, autour de moi, qui monte joyeusement à la vie, je me demande souvent quel sera leur sort demain, à tous ces enfants, s'ils seront voués encore à revoir la guerre et les champs de bataille. Alors, de tout mon cœur, je pense que tout ce qui me reste de forces je dois le consacrer à tâcher d'arriver à cette réconciliation franco-allemande que je considère comme la meilleure garantie de la paix. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

C'est pour cela, pensant à tous ces enfants qui sont à la fois l'honneur et la joie de mes vieux jours, que je suis monté à cette tribune pour venir dire que les accords de Paris me paraissent être une garantie de paix et que cette garantie de paix, nous n'avons pas le droit de la refuser.

J'ai fini, mes chers collègues. A quelque point de vue que l'on envisage le grave problème qui nous est soumis, on est amené à formuler la même conclusion: la ratification s'impose et cette ratification ne doit être assortie d'aucune condition ni d'aucun délai.

J'entends encore M. Mendès-France, quelques jours avant la chute de son gouvernement — très exactement le 27 janvier dernier — défendre les accords de Paris devant notre commission des affaires étrangères. C'est avec émotion qu'il formulait, en termes pressants, le vœu de voir le Sénat — et je reprends son expression — lui donner, par un vote massif, ce crédit et cette autorité, auxquels, ajoutait-il, le débat de l'Assemblée nationale avait porté une sérieuse atteinte.

Cette émotion, nous l'avons retrouvée dans les récentes déclarations faites par M. le président Pinay et par M. le président du

conseil devant les commissions réunies des affaires étrangères et de la défense nationale. Tout à l'heure, dans votre éloquent discours, monsieur le président du conseil, nous avons retrouvé cette même émotion.

Faire honneur à la signature de la France, empêcher l'isolement de notre pays, renforcer l'alliance atlantique, aider à la construction de l'Europe, préparer enfin la réconciliation franco-allemande, voilà ce que signifiera le vote de la ratification des accords de Paris par le Conseil de la République. Cette ratification, mes chers collègues, je vous demande de la voter massivement, pour l'autorité de notre assemblée, pour le prestige de la France et pour la sauvegarde de la paix ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Raymond Pinchard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pinchard.

M. Raymond Pinchard. Mon cher monsieur Pernot, je croyais, dans la dernière partie de mon exposé, vous avoir bien fait comprendre que je n'étais pas un adversaire de la réconciliation franco-allemande. J'en suis un fervent partisan et ce ne sont pas seulement par des paroles que je l'ai montré. J'ai été, en effet, l'un des instigateurs de la création à Nancy d'un centre européen universitaire où nous recevons des élèves et des professeurs allemands. Il ne faut donc pas que l'on travestisse ma pensée à cet égard.

Il est nécessaire que les futures élites de la France et de l'Allemagne se rapprochent sur les plan culturel, intellectuel et même économique. Lorsqu'une harmonie parfaite existera entre les esprits et les cœurs, en deçà et au delà du Rhin, alors nous pourrons espérer que l'armée allemande reconstituée se mettra au service de la justice et de la liberté, pas avant! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Marcel Plaisant, *président de la commission des affaires étrangères.* Mesdames, messieurs, quel que soit le souci de l'ordonnance et de la clarté dont nos rapporteurs aient su donner le témoignage en vous fournissant l'analyse de ces trois protocoles, de ces deux conventions et de tous les documents annexes qui sont soumis à votre examen, et quoique ce débat ait conservé le ton élevé d'une critique des traités et des textes, néanmoins, nous le sentons bien, les accords de Paris continuent de poser une alternative qui déchire les consciences, car ils réveillent en nous et ils laissent étonnées toutes les résonances dans le plus profond de notre sensibilité, jusqu'aux replis les plus intimes, pour nous laisser croire que ce n'est pas là simplement un texte qu'il s'agit d'approuver, c'est sur toute une vie ancienne qui nous obsède que nous aurions presque à porter un jugement.

Dans la mission très limitée qui m'est impartie à l'heure même de cette décision, vous devinez bien que je ne veux pas vous engager dans une nouvelle analyse de ces textes, ni même essayer de retrouver les arguments les plus solides pour fonder votre décision. J'estime que c'est un regard d'ensemble que je dois simplement vous présenter, afin de vous donner les éléments, souvent, de réponse aux attaques dont vous avez été l'objet et qui se manifestent encore aujourd'hui.

Tout d'abord, je voudrais que vous puissiez, considérant d'une vision égale l'ensemble de ces traités qui restituent la souveraineté de l'Allemagne, qui instaurent une nouvelle entité européenne, qui font entrer l'Allemagne dans le pacte de l'Atlantique Nord, être tous convaincus qu'en dépit de la diversité de leurs apparences ils tendent tous vers une commune unité, qui est de nous procurer une vie européenne viable, sûre, sortie de cette gestation douloureuse vers un monde pacifié.

Quoique la discussion se soit portée sur des instruments si divers, soyons bien convaincus que ces textes sont indivisibles; indivisibles par les droits qu'ils créent et par les obligations qu'ils imposent; indivisibles par leurs bénéfices qui sont inséparables des devoirs et des sanctions, indivisibles par leur objet qui ne tend plus à une fusion des Etats, mais qui, cette fois-ci, doit créer une vie européenne commune, une vie où chacun trouve sa faculté d'expansion, mais aussi où tous puissent être garantis d'un sentiment mutuel de sécurité.

Si je vous demande d'abord d'avoir cette vision de l'indivisibilité des traités, ne croyez pas qu'il y ait de ma part le désir de ruser avec la réalité, de poser un masque sur des réalités qui nous entraînent et que je veuille surtout me dérober à ce qui est aujourd'hui l'objet principal, c'est-à-dire celui qui vous obsède: le réarmement de l'Allemagne.

Si j'essaye de réduire dans une épure l'ensemble de ces traités, il me semble que je pourrais les inscrire dans trois cercles concentriques qui eussent des rayons croissants. Le cercle au rayon le plus court serait le réarmement de l'Allemagne. Ce réarmement est lui-même inscrit dans un cercle au rayon plus étendu, qui est la nouvelle Union de l'Europe occidentale. Ces deux cercles sont eux-mêmes enveloppés par celui, plus grand, que dessine l'Organisation de l'Atlantique-Nord, de quatorze Etats unis dès maintenant pour la sauvegarde de la liberté.

Le réarmement de l'Allemagne ? Mais ce n'est pas à la France que doit être imputée ni l'origine, ni la responsabilité de ce réarmement. C'est dès septembre 1950 que les Etats-Unis ont proposé, comme un instrument de la défense européenne, ce réarmement et qu'ils ont immédiatement trouvé, je ne dirai pas l'adhésion de nos alliés, mais des protagonistes qui étaient les plus sûrs à le proposer et à en permettre la propagande.

Mais ne cherchons pas à reporter notre responsabilité par un alibi, en essayant d'en trouver d'autres qui eussent été les premiers auteurs. Cherchons plutôt la cause première!

Il a été beaucoup parlé, dans cette enceinte, et depuis quelque temps, de la conférence de Yalta de février 1945, de la conférence de Potsdam de juillet 1945. Yalta, Potsdam, conférences au cours desquelles les Trois Grands ont modelé d'un ébauchoir brutal cette Europe que nous avons aujourd'hui tant de peine à sortir de sa gangue.

M. Ernest Pezet. En reniant la Charte de l'Atlantique!

M. le président de la commission. Mais des conférences de Yalta, de Potsdam, telles qu'elles étaient, nous étions absents. Ce sont les puissants du jour qui ont, aux yeux de tous, transposé les nations, qui ont transformé les idées, qui ont opposé même les races. Et alors, aujourd'hui, ne pouvons-nous pas persister dans notre pensée que, si la France avait été présente à Potsdam et à Yalta, il est à croire qu'elle eût évité ces antagonismes violents, qu'elle eût recherché plutôt à concorder les sentiments des peuples, à respecter les sensibilités des anciennes démocraties et que, enfin, pour tout dire, elle eût apporté dans ce débat sa part d'humanisme ?

Mais ces traités, tels qu'ils sont conçus, nous ne pouvons, aujourd'hui, avoir la prétention d'en requérir, comme certains le pensaient, l'exécution. Ah, quelle vanité, en cette année 1955, de demander l'exécution par exemple de ces interdictions péremptoires inscrites dans la partie III du traité de Potsdam, de ces traits de feu dirigés contre l'Allemagne et qui déjà s'évanouissent dans les eaux du Léthé, et de croire que maintenant vous allez, au nom de Potsdam et au nom de Yalta, défendre le réarmement de l'Allemagne, lui imposer le régime d'interdictions absolues qui étaient alors inscrites et que vous allez pouvoir enfin dire: mais, avec cette garantie, nous pouvons vous demander, à vous négociateurs, d'appliquer ces textes, alors que ces négociateurs ont été les premiers à en dépasser la prescription, que dis-je, qu'ils ont même les premiers été habiles à les violer!

Pouvons-nous oublier que, le 10 mars 1952, l'Union soviétique proposait déjà que l'Allemagne retrouve l'intégralité de ses forces, car il n'y avait pas de limite, qu'elle trouve des armées sur terre, sur mer et dans l'air et qu'elle puisse fabriquer librement tout ce qui était nécessaire, tout ce qui était indispensable pour la vie de ces armées ? L'Europe de Yalta et de Potsdam! Mais elle est méconnaissable. Elle a été bouleversée. Elle a été transformée, elle a été, peut-on dire, enfantée à nouveau dans une parturition souvent sanglante. Et comment fut faite cette Europe nouvelle ? Par la politique épanouie depuis dix ans par l'Union soviétique dans les pays frontières de l'Europe centrale et orientale. Ces pays, c'étaient la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Hongrie, autrefois pour nous tous promontoires avancés du monde libre dans l'Europe, sur lesquels nous pouvions nous appuyer, aujourd'hui matés et mutés dans leur substance et réduits, peut-on dire, comme ces damnés de Dante, par la volonté de l'Union soviétique, sous une chape de plomb qui en écrase et l'indépendance et la liberté. (*Applaudissements.*)

Alors, retournons-nous et demandons-nous, en vérité, devant cette hégémonie évidente qui domine l'Europe, devant cette révolution des satellites qui déclinent vers l'astre, s'il est possible d'accepter l'hypothèse même d'un changement de politique et de croire que nous puissions retrouver l'état qui était alors conçu et qui fixait des frontières, qui donnait à chacun des libertés. Nous sommes devant un monde nouveau. Ce monde, nous ne pouvons pas ne pas l'accepter. Par son travail, par sa reconstitution économique à laquelle le président du conseil faisait allusion tout à l'heure dans son éloquent discours, par, peut-on dire aussi, sa force de discipline sociale et politique interne, l'Allemagne a été seule capable de retrouver sa place dans l'Europe. Je dirai même qu'elle est habile à exercer les attributs de cette souveraineté, avant même qu'elle ne soit inscrite et fixée par la volonté des textes et des

lois. Et puisqu'elle existe alors, allons nous permettre que cette heure d'émancipation qui sonne pour elle puisse se faire entendre en dehors de nous qu'elle puisse se reconstituer non pas seulement en dehors de nous, mais contre nous ?

Quel est le problème qui se pose ? Serons-nous des participants ou resterons-nous des spectateurs ? Les textes qui vous sont soumis répondent à cette question, le texte sur la cessation du régime d'occupation, le texte sur le contrôle des armes, autant de textes qui, dans une heure où notre liberté n'est pas entière et où nous ne pouvons pas seuls disposer du monde, nous donnent néanmoins des garanties, admettent des limites, réservent des craintes; en un mot, nous mettent par la vertu de l'entente avec nos alliés dans un état d'égalité, dans un état de sécurité au moins avec un monde qui renaît aujourd'hui à la surface.

Alors, j'entends: l'Allemagne forte, beaucoup plus forte, croyez-le, que par ses armements, par son potentiel industriel, par ses forces invisibles, forces latentes qui sont en elles, comment la contenir ?

C'est ici qu'apparaît l'Union de l'Europe occidentale. C'est la première forme où elle doit trouver sa faculté. Je dirai qu'ici c'est l'union qui est une compensation à cette expansion. Mais, si elle trouve sa force, cette fois-ci elle n'est plus dans une union de Cinq, elle est dans la grande union, l'union des Sept, où la Grande-Bretagne est désormais présente, c'est-à-dire partie contractante, habile à clore le cycle de cette Europe occidentale dont elle était jusqu'ici absente.

Ah! mesdames, messieurs, si, en vérité, un hommage doit être reconnu à M. Mendès-France, aussi bien qu'à sa volonté et à celle de tous les ministres qui l'ont précédé, dont il a condensé les efforts, c'est bien d'avoir ramené dans le continent l'Angleterre dont nous connaissions, depuis si longtemps, la prévention.

Ceux d'entre nous qui ont été au spectacle de notre vie politique et de notre politique extérieure depuis trente ans ne peuvent pas mesurer sans amplitude ce geste exorbitant de la Grande-Bretagne qui, de tout temps, avait refusé de s'engager dans le continent alors que le cabinet de Londres multipliait les refus chaque fois que lui était proposée une obligation générale dans l'Europe.

Comment oublier que c'était déjà en janvier 1922 que Lord Curzon refusait à Poincaré de donner les garanties pour les articles 42 et 44 du traité de Versailles pour la démilitarisation du Rhin ? En 1925, c'était Sir Austen Chamberlain qui refusait à Aristide Briand d'entrer dans le protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux. En 1926, alors que nous lui demandions de signer le pacte de Locarno, le même Sir Austen Chamberlain voulait bien accepter la garantie du Rhin, mais se refusait à étendre cette garantie jusqu'aux frontières orientales, laissant ainsi découverte la Vistule à son franchissement mortel. Mais aujourd'hui, en vertu de l'article 6 du protocole sur les forces, la Grande-Bretagne est partie contractante et elle s'est engagée à l'avance à ne pas retirer ses forces contre le désir de la majorité des alliés.

Oh! obligation mesurée et obligation acceptable pour elle, comme elle était acceptable pour nous parce que ce n'était pas le système que nous avions répudié, celui de la fusion des Etats, celui aux termes duquel les Etats obéiraient à des ordres d'un présidium suprême et seraient obligés d'incliner leur souveraineté devant un monde dont on ne connaît pas les réactions et dont on ne connaît pas l'autorité définitive. Ces présidium suprêmes ne sont, en vérité, que des duperies ou des tromperies à l'égard des peuples qui y consentent.

Est acceptable, au contraire, est reconnu ce que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire une autorité qui entre en concours avec d'autres autorités à l'intérieur d'un traité par l'intermédiaire du conseil des ministres des Etats, de telle sorte que le pouvoir n'est pas délégué; le pouvoir des Etats est retenu; il demeure sur la tête des Etats et il se manifeste par les ministres des affaires étrangères qui en sont investis pour agir à l'intérieur de cette nouvelle entité européenne. C'est là la préoccupation essentielle qui nous permet d'accepter ce système.

Cependant, si nous y trouvons une garantie supplémentaire, si nous y trouvons le respect de la souveraineté de l'Etat à laquelle nous tenions si profondément, en revanche il faut bien avouer que l'Allemagne est un associé qui apporte un actif capable d'être contenu, mais qui est chargé d'un passif lourd par ses revendications territoriales, revendications territoriales qui n'ont jamais cessé de se manifester, que le chancelier Adenauer proclamait encore dans la séance inaugurale où il saluait, dans sa déclaration ministérielle, le nouveau parlement, déclarant qu'il ne renoncerait jamais aux frontières orientales, qu'il ne renoncerait jamais à la frontière Oder-Neisse.

Alors cette attitude pose devant nous un risque ou une énigme.

Le risque ? L'Allemagne cherchera-t-elle à récupérer ses frontières orientales par la force ? Si c'est par la force, elle avait déjà pris un engagement, sans doute un engagement qui a été renouvelé au moment d'entrer dans le pacte Atlantique-Nord. Mais ce n'est pas l'engagement qui est important dans la matière, ce sont les choses, c'est le rapport des forces et, à la vérité, il est difficile de croire que ce soit par la force et que ce soit par ce risque que nous ayons à craindre la reprise des frontières orientales.

Alors, si ce n'est pas le risque c'est l'énigme et l'énigme est toujours la même: c'est de voir se dresser devant nous le souvenir de Rapallo, avril 1922. La collusion germano-russe, le souvenir du traité du 23 août 1939. L'entente germano-russe peut-elle se renouveler ? Elle reste, elle demeure l'inquiétude, une inquiétude qui ne saurait être apaisée que par l'esprit dans lequel seront compris les contrats. Inquiétude parce que, enfin, cette province orientale allemande, proie pour l'un, gage pour l'autre, sera jetée soit comme une amorce à une conjuration, soit dans la balance d'un marché. Il faut donc comprendre que l'Allemagne soit contenue et que ses capacités d'extension seront maintenues par sa situation dans le traité Atlantique-Nord. Et c'est là où nous serons heureux d'entendre de la part du Gouvernement sa conception du traité Atlantique-Nord. Peut-il être mis en doute que l'entrée de ce nouveau contractant dans l'Atlantique-Nord va en changer la tonalité, qu'il va porter des problèmes nouveaux dans la conduite des alliés.

L'Allemagne sera enclavée entre quatorze Etats de l'Atlantique-Nord; mais comment sa volonté sera-t-elle déterminée ? Ceci pose le problème même de l'esprit que vous inspirerez dans le traité de l'Atlantique-Nord. Sans doute il faudra qu'il soit vraiment différent de ce que nous voyons aujourd'hui. Aujourd'hui, il paraît dominé par l'élément technique et administratif. Alors, ce que nous voudrions de lui c'est qu'il soit prolongé par une vie internationale au milieu des œuvres vives. Nous voudrions que ce traité de l'Atlantique-Nord fût intensifié dans son action, dans la répercussion de ses mouvements et nous voudrions en même temps qu'il fût épanoui par son extension sur son champ d'influence. Intensifié, c'est-à-dire que les relations fussent plus étroites, que sur tous les points litigieux de l'Europe ce soient les ordres ou les suggestions des « Atlantiques » qui soient respectés; et quand je dis épanoui dans son champ d'exercice, dans son champ le plus lointain, c'est que rien ne lui échappe, ni de l'Orient, ni de l'Extrême-Orient, ni de la Méditerranée, ni de l'Afrique du Nord et que nous ne rencontrions pas, dans certaines circonstances, ces alliés qui sont nos amis en Europe et qui divergent dans leurs sentiments et dans leurs intentions lorsqu'il s'agit de nous combattre ou de ruiner notre autorité dans l'Afrique du Nord et autour de la Méditerranée. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

M. le rapporteur. Très bien!

M. le président de la commission. Mais pour cela, il faut que nous obtenions la certitude d'une politique déterminée et que d'un même coup nous donnions à ce traité de l'Atlantique-Nord une figuration qui en fasse un objet d'attraction.

L'Allemagne, entre son désir de réunification et son ambition continue de retrouver les frontières orientales, se trouve en suspens, en quelque sorte, entre l'attraction des Occidentaux et la séduction des Soviétiques. Comment faire pencher la balance en faveur du monde atlantique ? De toute évidence, il est indispensable — si nous l'obtenons — que ce traité atlantique ait les garanties à la fois de mouvement, de solidarité, d'un foyer d'action. Alors, nous pourrons espérer que l'Allemagne préférera l'action à la sécession; alors nous pourrons croire qu'elle trouvera un exutoire dans ce monde atlantique hors de cet hégélianisme nébuleux qui entoure d'un halo ses hommes d'Etat et ses diplomates. Nous pourrons penser qu'attraite par les Occidentaux elle trouvera les moyens d'exercer sa force et son influence et qu'elle sera ainsi arrachée à ce monde et à ses chimères qui l'ont si souvent égarée.

Mais dans ce dessein, peut-on dire — et c'est la dernière question qui se pose à nous — que l'union atlantique, que la projection de ces liens entre les alliés, soit aujourd'hui, où nous les resserrons, un obstacle aux négociations entre l'Est et l'Ouest ? J'avoue que c'est un de mes plus grands sujets d'étonnement qu'on puisse dire que le fait de renforcer certains alliés, de renforcer les Occidentaux, puisse avoir pour conséquence de diminuer la capacité des contractants alors qu'on doit au contraire augmenter leur autorité. Mais enfin, lorsqu'on doit se trouver dans une négociation, faut-il donc être faible pour affronter la table verte ? Au contraire ne faut-il pas chercher l'occasion d'être plus fort, plus fort de ses alliances, de son action ? C'est là ce que vous devez attendre des alliés atlantiques et c'est à cette connaissance d'un nouveau rapport de forces, d'un nouvel équilibre à établir entre l'Ouest et l'Est

que vous avez la plus forte espérance d'une entente, d'une négociation possible entre les deux puissants qui nous entourent.

C'est pourquoi si nous votons ces traités, si nous acceptons leurs conséquences, c'est convaincus que nous sommes que, loin de clore la voie ouverte à la négociation, ils en préparent la fin et les possibilités les plus larges.

Mais, pour y réussir, il faut évidemment y apporter un esprit. Ces traités impartissent à la France des obligations et des devoirs nombreux. Ils lui imposent de jouer un rôle, qui doit lui être dévolu et qui lui permettra de revêtir ces textes exsangues de chair et de vie, de leur donner une force dans une continuité pour la résurrection européenne.

Mais, pour cela, il ne faut pas douter de soi! Or, je suis tout de même saisi d'une angoisse lorsque je vois le spectacle que nous donnons à la jeunesse. L'histoire lui enseigne les fastes de notre prestigieux passé. Tous les jours, cette jeunesse peut considérer sur la scène politique des hommes qui sont en proie au doute et qui, devant les côtés néfastes des travaux et des jours, des événements qui passent, au lieu de s'exalter sur les capacités de notre grandeur, se replient sur des faiblesses.

Eh bien! il faut maîtriser ces forces françaises; il faut retrouver cette volonté tendue que nous avons eue aux heures les plus sombres de la guerre et de l'occupation, que nous avons eue notamment dans les temps héroïques de la Résistance!

Dans cette civilisation contemporaine, les traités remplacent les combats. Ils sont les paliers de l'histoire. Il ne faut pas que ces traités soient des marches qui permettent, exposant nos remords, par un chemin plus lent de descendre chez les morts, mais au contraire qu'ils soient des degrés qui permettent de monter plus haut et d'accéder à une plus grande altitude, par la force des traités, parmi les hommes vivants. Mais pour exécuter les traités, plus encore que pour mener les combats, il est indispensable que nous ayons la tension de la volonté, que nous ayons la force de faire face à toutes les échéances qui exigent la virilité d'un peuple. Pour cela, il est nécessaire que nous soyons bien convaincus que nous n'arriverons à les surmonter que si nous les modelons nous-mêmes, ces textes que nous examinons aujourd'hui, que si nous sommes capables de les transformer à notre volonté, de les métamorphoser, pour tout dire, de les lancer sur la voie de la paix. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Marcilhacy. Mesdames, messieurs, il n'est ni agréable ni facile de parler après des orateurs de cette qualité, tant on a peur d'être inférieur à la tâche. Cependant, j'aborde cette tribune avec la profonde conviction d'un homme qui va tout à l'heure prendre ses responsabilités et qui, en passant, soulignera qu'il aurait préféré qu'on lui demandât son avis hier et que les responsabilités d'aujourd'hui puissent être conditionnées par les responsabilités de la veille. Mais c'est, aujourd'hui, la première fois que le Conseil de la République est appelé à fournir son opinion; nous pourrions en concevoir quelque amertume.

On nous demande de ratifier les accords de Paris et on nous présente, pour nous y amener, des arguments de valeur inégale. On nous dit tout d'abord qu'il faut ratifier parce que, sans cela, la France sera accusée de versatilité. On dira qu'elle manque de suite dans les idées, on dira que rien de sérieux ne peut être fait avec la France. C'est là le premier argument que je voudrais, non pas combattre, mais mettre à néant.

Qui donc a changé d'opinion, de la France qui hésite, sans doute, et des alliés qui sont, en dix ans, passés de l'obligation de la capitulation sans condition au réarmement presque sans condition que l'on veut aujourd'hui nous imposer? Je pose la question: qui donc a été le plus versatile?

On me répondra que les circonstances sont différentes, la guerre, la paix, les hommes aussi, heureusement! Cependant, j'ai connu moi aussi, sans être bien âgé, des chanceliers d'Allemagne qui portaient des noms différents, et répondaient aux aspirations de philosophies diverses. Ils vont de M. Stresemann au chancelier Brüning, au président Hindenburg. Aujourd'hui, après le noir passage du chancelier Hitler, il y a en Allemagne un autre chef. Tous ces hommes, j'en suis persuadé — c'est leur honneur, car le patriotisme est toujours un honneur — pensent — je traduis la devise célèbre — que Dieu est avec eux et que l'Allemagne est au-dessus de tout.

Encore une fois, je n'en fais nullement reproche aux Allemands, mais c'est un fait dont je me dois de tenir compte. Comme l'Allemagne est la même, je repose la question: qui de la France ou des alliés a été le plus versatile, devant l'évolution brusquée de la politique internationale, à laquelle nous avons peine à consentir.

On nous dit ensuite: si vous ne ratifiez pas, vous allez plonger le pays dans l'isolement. Ce drame terrible de la France, car la France solitaire a toujours connu une dramatique fin historique. Mais depuis dix années nous ne sommes pas isolés, nous avons des alliés autour de nous, nous avons été solidaires d'une politique, nous avons suivi les instructions que l'on pouvait nous donner, dans certains cas après des négociations sans doute, mais ce n'est pas nous qui avons été les meneurs de jeu.

Et quel est le bilan? En Extrême-Orient, le dépouillement de la France est quasiment achevé. Aux Comptoirs de l'Inde, ces Comptoirs que l'on a abandonnés au mépris des prescriptions les plus impérieuses de la Constitution française sans consulter le Parlement (*Applaudissements au centre et à droite*), aux Comptoirs de l'Inde, la renonciation est totale. Dans le Proche-Orient, nos difficultés nous laissent à peu près seuls. Et dans cette partie vitale pour la France qui s'appelle l'Afrique, de Tunis à Casablanca, la France est seule devant ses difficultés, mais plus encore elle est aux prises avec une malignité que je veux ici dénoncer, car si en Extrême-Orient, pendant des années, on a dit que nous faisions une guerre colonialiste alors qu'en réalité nous nous battions pour les autres, la situation est identique en Afrique du Nord. On nous traite de colonialistes pour ruiner nos positions. Qui nous traite de colonialistes? Nos alliés. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Nous traiter de colonialistes! Excusez-moi, mes chers collègues, mais je prends cela comme une injure. Qu'un pays comme la France qui a son Parlement dans lequel se rencontrent des représentants qualifiés venus de latitudes très différentes, qu'un pays qui ignore et qui ignorera toujours la ségrégation puisse être accusé de colonialisme? Ah! je vous en prie, de qui se moque-t-on, en vérité? Vous le savez, dans ce Parlement, comme dans notre vie, nos amitiés se nouent sans préjugés de race, de couleur, de religion ou même d'opinion politique. Rien ne les commande ni ne les interdit.

Nous avons le droit d'être, comme je le disais tout à l'heure, blessés quand on nous traite de pareille sorte, alors qu'en réalité nous défendons des positions politiques, des positions économiques qui sont, au premier chef, les positions du monde libre.

Vous voyez que le bilan de la coopération avec les alliés est triste à établir!

Mais si nous signons les accords de Paris, me direz-vous, nous allons rentrer en grâce, enfin nous trouverons résolument à nos côtés nos alliés. Je veux le croire, je n'en suis pas sûr. Je me demande si nous ne sommes pas à l'extrême limite du moment où nous valons encore quelque chose, ne serait-ce que parce qu'on a quand même, quoi qu'on en dise, besoin de l'avis de la France. Demain nous dira si j'ai tort ou si j'ai raison.

Ce qui est le plus curieux, c'est que si les alliés ont été pour nous sans tendresse, il faut reconnaître que du côté de la Russie soviétique la tendresse s'est faite sévérité. Ah! elle avait de belles occasions de tendre la main valablement et utilement à la France, des occasions qu'elle n'a pas cru devoir saisir et, à tout bien peser, j'en arrive à me demander si, en réalité, la Russie soviétique a tellement intérêt à ce que nous ne ratifions pas les accords de Paris. Oui, je sais qu'on peut m'accuser d'être paradoxal; vous allez voir que le raisonnement ne l'est pas.

M. Georges Laffargue. Ce sont les vacances du juriste!

M. Marcilhacy. Pesez sérieusement la question.

Du jour où les accords de Paris auront été ratifiés, l'Allemagne aura sa pleine souveraineté. Je parle de l'Allemagne de l'Ouest, celle du chancelier Adenauer, mais il y a l'autre Allemagne, l'Allemagne de l'Est. Entre ces deux Allemagnes, il y a une séparation cruelle, le désir commun de part et d'autre de refaire l'unité allemande. Après la ratification des accords de Paris, nous n'aurons plus rien à offrir à l'Allemagne. Elle aura sa pleine liberté d'action, sous réserve de quelque garantie que nous pourrons prendre à notre point de vue mais pas au point de vue de l'Allemagne.

L'Allemagne de l'Est, au contraire, est encore sous tutelle. La réunification allemande dépendra donc désormais de la seule volonté de la Russie. En vérité, voulez-vous me dire quel cadeau diplomatique plus extraordinaire on pourrait faire à la Russie soviétique que de la rendre maîtresse du jeu et de lui permettre de pouvoir, sur une seule signature de son chef du moment, assurer à l'Allemagne la réalisation de ses rêves, son unité?

M. Boisrond. Ils vont voter pour!

M. Marcilhacy. On se demande si, dans le machiavélisme de la politique russe, il n'y a pas beaucoup d'efforts pour nous précipiter au devant de cette éventualité dont vous serez tout de même obligés de reconnaître qu'elle ne tient pas du paradoxe.

Et je voudrais en venir maintenant à la raison qui m'amène à prendre la responsabilité de voter les accords de Paris, assortis d'un amendement.

Ce sera, d'abord, parce que je ne veux pas que l'on puisse penser que je désire assurer plus aisément une réélection. Ce sera, surtout, déterminé par un argument profond: celui qu'un jour, en conversation privée, M. le président Pernot énonçait en langage de juriste: « On ne peut pas laisser deux fois protester la signature de la France. »

Je crois, en effet, que nous sommes en réalité dans un état d'isolement complet, que nos alliés nous ont abandonnés et nous abandonnent de jour en jour, que nous sommes diplomatiquement dans une sorte d'état de misère devant lequel mon cœur se serre. Lorsqu'on est dans cet état, que tout est perdu fors l'honneur, je dis qu'il faut faire honneur à sa signature.

La signature du président Mendès-France a été apposée au bas de ce que nous appelons une solution de remplacement à la communauté européenne de défense. Cette signature a été donnée, après un vote de confiance de l'Assemblée nationale, par 350 voix, si mes souvenirs sont exacts.

Le Conseil de la République, certes, n'a pas été consulté. Il serait parfaitement en droit aujourd'hui de protester et de se rebeller. Mais un certain nombre d'hommes comme moi prendront la responsabilité de ne pas laisser protester deux fois la signature de la France. Pour autant, je ne veux pas que ce sacrifice profond que je fais, on me le demande sans aucune garantie.

Les garanties, elles sont simples. Hier soir, M. Armengaud vous a exposé ce qu'était l'amendement de la commission de la production industrielle sur l'agence d'armement. Je ne veux pas vous faire un exposé. Je n'en ai ni le temps ni peut-être les moyens, mais les accords de Paris sans l'agence d'armement ne seraient qu'une mécanique à laquelle il manquerait un rouage essentiel. Je demande que cette agence d'armement soit mise sur pied avant que ne soient appliqués les accords de Paris, et je suis persuadé que tout le monde doit être d'accord, car, lorsqu'on crée une mécanique, c'est avec le souci de la faire marcher.

Peut-être me direz-vous que le vote d'un amendement emportera un délai. Eh bien, ce délai — et je rejoins là d'autres préoccupations — il sera le délai de grâce pendant lequel on pourra discerner les véritables intentions de la Russie soviétique. Ce sera le dernier quart d'heure pendant lequel elle pourra tendre véritablement la main à la France. Si ce dernier quart d'heure permet d'organiser utilement la coexistence, il n'aura pas été inutile.

Enfin, voici un argument de politique intérieure. Si nous votons un amendement — ne nous dissimulons pas la vérité des faits — nous renvoyons le texte à l'Assemblée nationale, et cela fait peur à certains. C'est cela que je souhaite! Je m'explique.

Nous savons sur quoi est appuyée la propagande politique du parti communiste. Nous savons quelles sont ses bases et ses résonances dans le pays. Le principal argument, celui que vous retrouvez sur tous les libellés que vous recevez comme moi, c'est le suivant: « Ce traité n'a été voté à l'Assemblée nationale qu'à la minorité de faveur par 287 voix. De ce fait, ce traité est mal voté. »

Un vote du Conseil de la République, fût-il émis, ce qui me paraît douteux, à une majorité très forte, ne peut pas effacer la faiblesse du premier vote à l'Assemblée nationale.

M. Jacques Debû-Bridel. Très bien!

M. Marcilhacy. Il faut, dans ces conditions, que l'Assemblée souveraine, l'autre partie du Parlement — et en parlant ainsi je n'amoindris nullement les droits que nous tenons ici — que cette Assemblée se prononce d'une manière massive. Alors, vous aurez détruit le principal argument du parti communiste et vous pourrez dire: ce traité, ce sacrifice que nous avons fait, tous les représentants de la nation l'ont utilement et valablement consenti.

C'est un argument de politique intérieure. Nous sommes des hommes politiques, nous sommes obligés d'y penser aussi. Et quand je dis « de politique intérieure », je me demande si, en fait, ce n'est pas un argument de politique étrangère, car le système soviétique est, peut-être, infiniment plus dangereux par le cheminement de ses représentants que par la masse de ses troupes armées. Et maintenant je vais très rapidement — car le temps qui m'est imparti est court — essayer de tracer les grandes lignes de ce qui, à mes yeux, pourrait constituer une véritable politique étrangère de la France, car, depuis dix années de faux fuyants, d'erreurs et de mensonges, nous en sommes toujours à chercher une véritable doctrine extérieure.

Hélas! la politique européenne, à laquelle je crois et je croirai jusqu'à mon dernier souffle, paraît pour un temps bloquée par ce que j'appellerai les exigences de la stratégie alliée. On lui a porté un coup terrible en voulant la monter d'abord à la force des armes et pour les armes.

Nous avons en face de nous la Russie soviétique hostile et incompréhensive, les Etats-Unis d'Amérique, lointains et égoïstes; nos excellents amis d'Angleterre, égoïstes et proches. (*Sourires.*) Notre politique a toujours erré entre ces pôles d'attraction. Nous avons été comme ces boules agitées par je ne sais quels fluides magnétiques et électriques.

Est-ce que les lignes de force de la politique de demain ne passeront pas par d'autres voies ?

En effet, nous parlons des puissants du jour dans un monde dont la transformation se fait à des vitesses qui déconcertent les philosophes. Nous savons que la Chine communiste sera dans quatre ans arrivée au développement industriel de la Russie en 1937. C'est là un des pôles de puissance de demain. Nous connaissons la réserve considérable de masses humaines, de vertus, de traditions aussi — cela compte — et de ressources dans le sol que constituent les Indes. L'Amérique du Sud elle-même est en train de naître à la vie publique internationale.

N'êtes-vous pas frappés de voir que le chef d'un Etat petit, malgré tout, le maréchal Tito, est allé parcourir la route des Indes, et retrouver sur cette route les lignes de force de la politique de demain ? Croyez-vous qu'un représentant de la France serait moins bien reçu que le maréchal Tito ?

Et ce n'est pas, pour autant, cette politique qui nous ferait renoncer à nos amitiés traditionnelles et à nos engagements d'Européens. C'est en tout cas dans cette voie que l'on peut se diriger, que l'on peut rechercher les lignes de force de la politique de demain.

Il existe ainsi des lignes de force françaises, car si nous continuons d'être uniquement un pays de quarante et quelques millions d'habitants, nous serons voués à ces calculs qui, dans une certaine mesure, ont pu déshonorer les conférences comme celle de Yalta. Nous n'avons par rapport aux géants que peu d'hommes vivants. Et si nous ne pouvons pas mettre dans la balance le poids du sang, des larmes et des ruines, nous comptons peu.

En réalité, nous comptons beaucoup, car, derrière ces quarante millions, il y en a plus de soixante millions, non pas qui nous attendent, mais dont nous devons attendre notre salut. Dans la paix comme dans la guerre, la France sera sauvée par son Afrique. C'est là qu'il faut chercher les lignes de force de la politique intérieure française. (*Applaudissements.*)

Il n'y aura pas de sacrifices qui ne devront être consentis pour faire comprendre à la métropole que nous constituons une réserve de tradition, de puissance et de dynamisme, mais que la nourriture de cette puissance, c'est en Afrique qu'elle doit se chercher. Le jour où nous aurons fait comprendre aux Français que c'est au Sud de notre pays, de l'autre côté de la Méditerranée, que réside le salut, ce jour-là, nous serons en meilleure position pour discuter dans les réunions internationales et nous n'aurons peut-être pas à subir des humiliations comme celles que nous subissons aujourd'hui.

Je me suis efforcé de développer brièvement une argumentation, de dépouiller mon exposé d'éléments affectifs ou passionnels, mais l'émotion est en moi. Je dis qu'il y a tout de même quelque chose de cruel à penser que nous devons, dix ans après, réarmer la nation qui, trois fois en moins d'un siècle, nous a accablés. Cette honte, il faut peut-être la consentir, mais pas sans garanties, pas sans que les éléments essentiels de notre vie, de notre orgueil national aient été sauvés.

Vous m'excuserez, mes chers collègues, au moment où je termine cet exposé, de penser à mon fils. Je voudrais lui laisser la foi dans l'avenir. Qu'est-ce que je lui laisserai si je ne lui laisse pas la fierté d'être Français ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Augarde.

M. Augarde. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le pacte de Bruxelles, chargé d'une vie nouvelle par les protocoles soumis aujourd'hui à notre examen, est un traité dont la portée est pratiquement générale. Il comprend des dispositions économiques, sociales, culturelles, militaires, politiques

bien entendu. C'est une véritable charte complète de l'Union européenne occidentale. Ses buts affirmés, peut-être plus encore que ne le proclamait le traité de la C. E. D., sont entre autres de prendre toutes les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe.

Quel excellent programme et combien chargé de promesses, mais aussi quelle vigilance ne suppose pas son examen! Vigilance dans l'étude des circonstances qui ont amené à sa signature, vigilance dans la compréhension et l'interprétation des mesures qui l'illustrent, vigilance enfin à l'égard de ceux qui seront chargés de l'appliquer.

Ce traité fait suite à un échec sur lequel il est inutile de revenir, mais qui apporte des enseignements précieux. Après cet échec, il est permis de se demander si le traité qui nous est actuellement soumis n'est pas le traité des occasions manquées et si, en fin de compte, nous pourrons quand même fonder sur lui la confiance que nous demande le Gouvernement.

Je m'interdis, vous vous en doutez, après les rapports techniques qui vous ont été présentés avec l'autorité que justifie la compétence, de revenir sur les clauses particulières des accords de Paris, qu'elles concernent l'économique, le social ou le militaire.

Si j'apporte mon vote favorable à la ratification des accords de Paris, je le ferai en étant sûr qu'il n'est pas simplement un artifice à la suite de deux occasions manquées: l'occasion allemande et l'occasion supranationale.

De l'examen de ces deux possibilités qui se sont offertes à nous il y a quelque temps, je pourrai tirer un jugement sur les précautions qui devront être prises dès la mise en application des accords de Paris du 23 octobre 1954.

Je ne veux pas, en me mettant en face de ce que vous me permettrez d'appeler « l'occasion allemande », traiter en tant que tel le problème du réarmement allemand. Ce n'est pas ici de ma compétence. D'autre part, les rapporteurs des commissions des affaires étrangères et de la défense nationale nous ont exposé les avis techniques de ces deux instances. Je voudrais uniquement essayer, en approfondissant au maximum les faits, quitte à être assez abstrait, je m'en excuse à l'avance, dégager en la schématisant peut-être un peu, la situation qui était celle de l'Allemagne après la guerre, voire au moment de la signature du traité de la Communauté européenne de défense, pour la comparer ensuite à la situation actuelle du nouveau partenaire dans le pacte de Bruxelles. Je risque, il est vrai, de vous entraîner dans une considération politique assez spéculative. Mais, à mon avis, le problème vaut d'être poussé jusqu'à son extrême simplification.

A la fin de la guerre 1939-1945, on n'a pas assez souligné, je le pense, que l'Allemagne, ou du moins ce qui était resté de l'Allemagne de part et d'autre du rideau de fer, présentait pour la première fois peut-être dans l'histoire, depuis la découverte et l'application du principe des nationalités, une entité d'une nature extraordinaire et absolument nouvelle. De ce qui, cinq ans auparavant et moins encore, était une nation souveraine, maîtresse de son armée, maîtresse de son système politique, de son système économique et social, il restait, à l'Est comme à l'Ouest du rideau de fer, une simple notion géographique et ethnique. Il ne restait plus d'Allemagne à proprement parler. Il restait quelques dizaines de millions d'Allemands placés par l'attente du traité de paix dans la situation paradoxale d'un peuple dont l'existence nationale ne se matérialisait plus dans un Etat, dans un cadre rigide et imperméable. Il ne restait plus qu'un ensemble confié aux puissances occupantes qui le maintenaient en tutelle. S'il y avait encore une patrie germanique, il n'y avait plus de formation juridique.

Je pense en effet que, défaite et capitulation mises à part, la principale caractéristique de l'Allemagne de 1946 a été d'être provisoirement, mais effectivement, privée de tous les attributs qui, s'ils ne font pas la nation, sont cependant nécessaires pour l'affirmer et défendre sa vie. Nous pouvons retenir que l'Allemagne, à la fin de la guerre — et je pense au moment où se signait le traité de la Communauté européenne de défense — était, par sa situation politique même, prête à être transportée sans étape intermédiaire du stade de simple groupement géographique et ethnique à celui de partie constituante d'une communauté supérieure.

Permettez-moi, simplement, de vous rappeler que c'est, au fond, assez exactement la situation que connait actuellement la Sarre, situation dans laquelle le Gouvernement français s'efforce de tout son pouvoir de la maintenir. Peut-être faut-il voir ici une occasion que l'on tente maintenant de ne point manquer.

Mais, direz-vous, les accords de Bonn, à l'époque, ont rendu à l'Allemagne cette souveraineté perdue. Certainement pas. Les accords de Bonn de 1952, profitant de l'occasion qui s'offrait à ce moment, ne rendaient à l'Allemagne qu'un fragment de sa souveraineté qui, sans aucune étape intermédiaire, était, avec son plein consentement, transféré à la Communauté européenne de défense.

Où en sommes-nous, au contraire, maintenant ? A une situation politique très différente. Par suite de circonstances diverses, aussi bien politiques qu'économiques, l'Allemagne nous met maintenant devant le fait de sa résurrection et de sa réapparition dans le concert des nations occidentales. Je veux souligner le fait brutal, indiscutable de la nouvelle nation allemande revenue, par-dessus l'expérience qu'elle a connue pendant quelques années, à l'ancienne conception politique de l'Etat-nation. Je veux en trouver la preuve dans les termes de l'accord de Paris, dans le protocole qui introduit l'Allemagne dans l'O. T. A. N., dans le fait aussi que ce ne sera plus maintenant un contingent allemand qui sera intégré dans une armée européenne, mais que ce sera l'Allemagne qui, après avoir reconstitué elle-même son armée et son état-major, les mettra en suite seulement à la disposition d'une nouvelle forme de communauté européenne qui paraît bien n'être qu'une coalition.

Pouvons-nous affirmer à partir de ces considérations que l'occasion allemande a été manquée ? Je ne voudrais pas en tout cas me prononcer avant d'avoir tenté de voir si en même temps que l'occasion allemande il ne se présente pas également une occasion supranationale qui, elle aussi, aurait été manquée. Loin de moi la pensée d'établir ce parallèle entre la C. E. D., dont il ne peut plus être question sous sa forme initiale, et l'U. E. O. Mon seul but est d'analyser aussi rapidement que possible cette grande idée de la supranationalité qui avait animé les promoteurs de la C. E. D. et de l'U. E. O.

On a trop peu cherché à comprendre ce qu'était cette notion et c'est de cette incompréhension qu'est née l'hostilité qui a sapé le traité de défense.

M. Michel Debré, *rapporteur.* Merci!

M. Augarde. Il n'est pas question, bien entendu, d'évoquer toute une documentation répandue à profusion dans les arguments de bonne ou de mauvaise foi — on dénaturait dans l'esprit même des gens la notion de cette communauté — mais d'étudier les réactions de ceux qui abordaient le problème sans idée préconçue et sans arrière-pensée.

M. Michel Debré, *rapporteur.* C'était mon cas, monsieur Augarde!

M. Augarde. On comprend évidemment tous ceux qui, en face du projet de C. E. D., se sont dit: quel gaspillage de moyens pour assurer une défense en commun!

En effet, n'importe quelle coalition de type classique aurait largement suffi s'il ne s'était agi que de cela. Mais il y avait une autre chose, qui n'a pas été assez mise en lumière. Il peut exister, en effet, en dehors de l'activité propre des nations, de leurs intérêts individuels, de leurs institutions, quelque chose qui leur serait supérieur, qui se situerait sur un autre plan, qui les transcenderait sans les nier ni les abolir dans leur nature propre.

Il est un exemple tragique de supranationalité, si l'on veut aller au fond du raisonnement: c'est le fait même de la guerre. Il n'est pas douteux que la guerre entre nations est peut-être la seule manifestation supranationale que nous ayons connue jusqu'à présent, faute d'avoir vraiment recherché celle qui aurait pu rendre la guerre inutile. Une nation seule ne fait pas la guerre, mais, dans une guerre, les nations qui s'affrontent sont liées par une véritable solidarité négative, destructive, mais qui manifeste cependant les liens étroits qui les unissent dans leur opposition. La guerre n'est-elle donc pas, si nous raisonnons *a contrario*, une preuve même de cette supranationalité, la preuve qu'il existe des buts communs puisqu'il faut se battre pour les atteindre en dehors de soi?

Qu'on me permette alors de rechercher, puisque, depuis que les nations existent, cette manifestation supranationale destructrice et dangereuse existe aussi, qu'on me permette de rechercher s'il n'en est pas d'autres, positives et constructives cette fois, que nous aurions le devoir imprescriptible et immédiat de définir et de réaliser.

Mais pourquoi même parler de recherche, alors que depuis 1949 se poursuit, matérialisé par des institutions qui ont maintenant acquis un renom et une autorité mérités, un effort véritablement supranational ?

Qu'est-ce en effet que le Conseil de l'Europe, sinon la manifestation de la prise de conscience de ce qu'au-dessus des nations, en dehors d'elles, il y a un esprit européen, une vie de l'Europe, qui n'est pas, en soi, l'addition des diverses existences nationales, qui est une existence supérieure, mais

qui, loin de détruire chacune des existences nationales, a besoin d'elles pour durer elle-même ? Et l'on peut dire que la supranation, qu'elle soit fédéraliste ou confédéraliste, qu'elle soit minimaliste ou maximaliste, que sais-je encore, vit par les nations et pour elles, comme l'arbre vit par les feuilles et par les fruits, et pour eux.

Ce que je voudrais dire avant tout, c'est ma confiance profonde dans la valeur des facteurs supranationaux, aussi bien dans la culture ou l'art que dans la technique, que dans la politique.

Je crains que ce soit dans ce dernier domaine politique que l'imagination créatrice ait fait le moins d'efforts et que le progrès, dont nous sommes si fiers dans toutes les autres activités, soit là le plus modeste.

Cette digression aura peut-être servi à éclairer à vos yeux...

M. Michelet. C'est une digression, en effet, et très fâcheuse.

M. Augarde. Monsieur Michelet, je ne suis pas à la tribune pour défendre votre point de vue, mais le mien.

M. Michelet. Et pour faire de fâcheuses digressions!

M. Augarde. C'est votre appréciation. Vous aurez tout loisir à la tribune pour me répondre, ainsi qu'à ceux qui pensent comme moi.

Cette digression aura peut-être servi à éclairer à vos yeux l'état d'esprit et de cœur de ceux qui luttent depuis la fin de la dernière guerre pour ce qu'ils appellent l'intégration européenne et qui ont déjà posé ces deux jalons d'importance que sont, dans des domaines différents, le Conseil de l'Europe et la Communauté charbon-acier.

Je pose, ici encore, la question: Pouvons-nous dire, devant le texte des accords de Paris qui nous sont soumis, que nous passons à côté de ce que j'ai appelé l'occasion supra-nationale ? Pouvons-nous dire que ces accords ne sont qu'un palliatif temporaire, de formule classique et traditionnelle, à un vieux mal, classique et traditionnel lui aussi, qui s'appelle la guerre ?

A la suite de l'analyse que je viens de tenter devant vous, je me trouve en face de deux questions: notre politique aurait-elle donc consisté jusqu'à maintenant à manquer des occasions ? Dois-je, d'autre part, considérer les accords de Paris, élaborés, rédigés et signés dans les circonstances que nous connaissons, tout simplement comme une coalition de type classique ? Sont-ils un nouvel échelon dans la série où s'inscrivent les cinq coalitions contre Napoléon, ou les alliances du dernier conflit mondial, défaites dès que la guerre est terminée, ou bien se rangera-t-il dans la ligne de la Sainte Alliance de 1815 ? Celle-ci était peut-être, tout au moins dans l'esprit idéaliste de son fondateur le tsar Alexandre, autre chose qu'une coalition pure et simple puisqu'elle se fondait sur une idée supra-nationale, s'il en fut, l'idée religieuse.

L'histoire nous enseigne que, bien vite, la Sainte Alliance n'a plus été animée que par l'effort des forces militaires juxtaposées, utilisées pour défendre des souverains indépendants l'un de l'autre, contre une forme de pensée qui menaçait leur trône. Elle aussi, elle a rapidement tourné à la coalition pure et simple, à la jonction temporaire d'éléments individuels agissant dans le même sens pour réaliser un but transitoire.

Les accords de Paris, dans leur ample décor politique, économique, culturel et militaire, sont-ils une nouvelle forme de Sainte-Alliance ? Sont-ils, sous couleur d'effort solidaire permanent vers des buts définis, le vote d'une coalition militaire trouvant son moteur et sa justification dans la reconnaissance d'un ennemi provisoirement commun ? Je serais tenté de considérer comme une seule et même occasion, l' « occasion allemande » et l' « occasion supra - nationale », dont je vous ai parlé. Peut-être avions-nous, il y a quatre ans, une chance plus grande, si nous croyons à l'existence possible d'une Europe véritablement intégrée, d'aboutir rapidement à une telle construction, nous pouvions éviter le risque de la renaissance éventuelle du militarisme allemand, d'une part, mais profiter également, d'autre part, de l'opportunité que nous offrait l'Allemagne de l'Ouest d'une expérience directe de l'intégration, sans le passage par l'échelon national.

L'espoir, sur ce plan, est loin d'être perdu. Ce qui n'a peut-être pas été fait pour l'Allemagne, il semble bien que le Gouvernement tente actuellement de le réaliser pour la Sarre. Il apparaît très nettement pour le moment que la très grande majorité de la population de ce territoire s'attache à assurer son indépendance dans une Europe unifiée. Elle reconnaît son origine et sa culture germaniques, mais elle ne méconnaît pas ses liens économiques avec la France. Elle espère — et nous souhaitons la pérennité de ce sentiment — être le point de jonction, le lieu de rencontre de ceux qui furent si souvent des adversaires. Mais il est à craindre que ce mouvement, qui correspond parfaitement à l'idée européenne, ne puisse persister si aucune réalisation ne vient le justifier.

Cela posé, que peut-on demander aux accords de Paris ? En première urgence, évidemment, une garantie contre la guerre. L'aspect militaire des accords, du point de vue technique, est d'ailleurs satisfaisant. Je ne crois pas qu'on puisse démontrer qu'il soit meilleur que dans le traité de Communauté européenne de défense. En effet, il y a eu des spécialistes pour soutenir la prééminence du système « cédiste », comme il s'en est trouvé pour prôner le système de l'Union européenne occidentale. Notre rôle n'est pas de chercher des excuses à notre attitude dans l'avis des techniciens; il est de recevoir ces avis, de les étudier, de les comprendre, puisqu'en définitive, c'est à nous qu'appartient la décision.

Le problème d'ailleurs n'est pas là. Il est bien plutôt de savoir dans quelle mesure la coalition militaire, car il s'agit bien plus d'une juxtaposition d'éléments sous commandements nationaux unis, que d'intégration profonde sous commandement unifié, le problème est de savoir dans quelle mesure la coalition militaire instituée par les accords de Paris peut trouver, grâce aux mêmes traités, un fonctionnement durable dû à un progrès en matière politique. Je persiste à croire que la pensée politique est perfectible. Il est certainement une forme de métaphysique politique qui entraîne sa propre morale. Qu'est-ce qui nous permet, dans les accords, de fonder une morale politique dont on puisse dire qu'elle nous conduira de l'avant ?

Peut-être trouverai-je la principale raison d'espoir et d'adhésion dans cette formule tirée du préambule, que je me suis permis de vous rappeler au début de mon exposé: « les hautes parties contractantes sont résolues — y est-il dit — à prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ».

Cette « unité » doit-elle avoir pour expression finale une véritable « unification », même réduite à l'essentiel, qui correspondrait à l'essai de définition, que j'ébauchais tout à l'heure, de la supranationalité ? Cette vérité supranationale existe dans les faits, dans toutes les traditions qui composent le prestige de l'Occident. Depuis des siècles, sur notre continent, il n'y a pas eu de mouvements exclusivement nationaux, dans quelque domaine que ce soit et plus particulièrement dans ce qui touche à l'esprit. Rien n'a été national qui ait eu une importance sur le plan culturel. Cet ensemble de courants, qui parfois se contrarièrent dans leur succession, mais qui ne cessaient par leurs rapports d'enrichir le domaine de notre connaissance, s'est répandu par-dessus les frontières entre lesquelles s'exprimait l'homme et se développait l'entreprise.

Il n'est point besoin d'évoquer l'universalité du catholicisme ou, plus près de nous, l'internationale socialiste et syndicale, expression émouvante de la foi populaire à la recherche d'une participation équitable à l'économie moderne. La Réforme n'a été ni allemande, ni suisse, ni britannique, elle a été européenne. La Renaissance, pour être née en Italie et pour s'être, au gré de la générosité et de l'intelligence de quelques hommes, épanouie à Florence, ne s'en est pas moins inscrite dans l'activité intellectuelle et artistique de l'Europe tout entière comme, quelques siècles plus tôt, le grand mouvement gothique né en Ile-de-France s'était exprimé avec vigueur sous tous les cieux de notre continent.

Le Romantisme ne devait-il pas se manifester aussi bien en Angleterre qu'en France ou qu'en Allemagne ? Et lorsque l'on contemple, dans nos musées, des tableaux de Le Nain ou de Georges de La Tour, lorsque l'on voit une toile de l'Espagnol Zurbaran ou du Flamand Louis Finson, on ne peut pas ne pas évoquer le visage du maître prestigieux qu'était l'Italien Le Caravage qui, à la fin du seizième siècle, venait de révolutionner l'art pictural.

Voici des exemples entre tant d'autres qui abondent chaque fois que l'on veut présenter le patrimoine qui est commun à tout notre continent. Qu'il s'agisse, en musique, de Bethoveen, de Mozart ou de Debussy, ils se sont imposés à nos intelligences dans leurs différences, avec une force, une sensibilité, une fluidité qui demeurent, par leurs expressions, dans le cadre même de notre entité occidentale. Tout ce qui, depuis près d'un millénaire, est né avec assez de puissance créatrice à l'intérieur de frontières mouvantes, souvent effacées et retracées ailleurs selon la fortune des maîtres de l'heure, en un mot tout ce qui a plu à l'esprit, a été de nature européenne.

En dépit de la langue, nos frontières ont été depuis longtemps annulées. Elles n'ont été, hélas! maintenues qu'à des fins politiques. Il est donc patent que la dernière solidarité, la dernière communauté qui s'établira sera la communauté politique, celles des Etats.

De tous les courants qui depuis des siècles se sont répandus, mêlés ou contrariés, heurtés même, sur notre sol, est née une

synthèse, une loi morale qui est propre à l'Europe, qui fut dans le passé un élément de notre invasion universelle et de notre propagande aussi, lorsque nous avons été moins forts; une loi morale qui est la raison d'être, l'élément déterminant de notre patriotisme européen, qu'il est injuste de méconnaître et dont il est imprudent de ne pas se servir.

Au printemps de 1901, Thomas Carrigue-Masaryk, qui devait être le premier président de la jeune république Tchécoslovaque, s'exprimait ainsi, en parlant de la suprême espérance des pacifiques: « De nos jours, l'idée d'humanité se manifeste sous l'aspect de l'idée de nationalité. On commence à comprendre chez nous, aujourd'hui, que ces deux idées ne doivent pas être opposées l'une à l'autre et que le concept de nationalité, tout autant que celui de l'individu, peut et doit-être humain... ». Il précisait sa pensée en déclarant: « On ne peut pas aimer tout le monde également ». Il exprimait ainsi, lui, protagoniste d'un esprit national, la nécessité de la nation comme partie de l'humanité dans laquelle il considérait indispensable le choix, en raison des exigences historiques comme des impératifs contemporains.

Tout dans l'évolution du monde nous appelle à concevoir plus grand, ne serait-ce que les moyens de transmission, les progrès des communications. Et malgré cela, nous paraissons être très en retard sur certaines époques telle que l'époque romaine ou le moyen âge, où l'esprit universaliste était beaucoup plus à l'honneur.

Nous n'avons aujourd'hui qu'une ressource si nous voulons sauver ce qui nous est le plus cher, notre forme même d'existence, c'est d'être européen, de vivre et de penser européen. Nos pays ne sont plus à l'échelle de notre monde. Cela entraîne pour nous quelques renoncements, sans nous faire oublier pour cela l'amour, au premier chef, de tout ce qui compose la cellule nationale. Mais quelles belles espérances pour notre génération!

Cette évolution était prévisible, et si l'idée d'Europe a fait un grand pas, plus encore au delà de nos frontières qu'à l'intérieur de nos limites géographiques, elle était annoncée depuis longtemps. En 1931, Etienne Fournol écrivait dans les *Nations romantiques:* « L'idée de nation à l'européenne ne conduira pas les peuples plus avant. L'idée internationale pénètre le monde. Promesse ou menace, qu'on l'entende comme on voudra, le temps de la souveraineté des nations expire. » « Il n'est pas un homme, notait-il aussi dans le même ouvrage, qui n'avoue, qui n'écrive, qu'une nouvelle guerre des nations les abîmerait toutes, soit dans le bolchevisme, soit dans la servitude américaine ».

Ce dilemme s'annonçait déjà à l'Europe de 1937; il est inutile d'insister sur son actualité. Quelles solutions s'offrent à nous? Alliance? Intégration? S'il devait, dans les accords, s'agir d'une simple alliance ou d'une coalition, le but serait bien modeste, mais je pense que la volonté d'intégration est réelle, profonde chez les signataires. Si les accords sont une fin, je les refuse. S'ils sont une promesse, je les accepte.

A une intégration atlantique à juridiction limitée, j'eusse préféré une immédiate intégration européenne. Certes, on ne manquera pas d'évoquer la petite Europe et de lui en préférer une autre. Je suis aussi de ceux qui souhaitent que, dans un monde apaisé, l'union totale de notre continent soit possible. Il faudrait aussi laisser loin derrière nous les préjugés, les affirmations, d'ailleurs gratuites, de telle ou telle supériorité matérielle ou intellectuelle. Il faudrait, pour être en mesure de juger sainement, aborder le problème de l'avenir du monde avec un esprit vierge de tous les souvenirs qui maintiennent nos divisions.

Il est très difficile d'admettre — je ne me le dissimule pas — lorsqu'on a longuement réfléchi sur un problème politique, que d'autres puissent avoir trouvé une solution différente et qu'ils la préconisent. Aucune solution, il est vrai, n'est parfaite. Il faut bien se résoudre à classer les valeurs selon leur importance et c'est là qu'intervient le jugement propre à chacun de nous. Il est nécessaire de confronter les données; aucune appréciation ne peut être valable si elle tient compte en premier lieu et presque exclusivement de l'histoire, sans vérifier les notions d'avenir et, il faut bien le dire, sans considérer favorablement l'ensemble des spéculations qui se présentent à nous.

Je vous parlais, il y a un instant, des occasions manquées. Certes, on ne peut pas les saisir toutes, mais lorsqu'on veut réussir, il ne faut pas écarter délibérément les solutions favorables. Je suis de ceux que le souvenir de la république de Weimar rappelle à la vigilance. Mais si l'Allemagne a cru et croit encore à l'Europe, en repoussant l'alléchante aspiration à l'unification que seul l'Est peut lui offrir, il est temps de l'incorporer dans un système viril.

Ce qui frappe le plus le voyageur de cette après-guerre, c'est la puissance de l'esprit européen en Italie, en Belgique, en Hollande, au Luxembourg, en Allemagne, comme je viens de le rappeler. Il faut aussi reconnaître, pour être juste, que la jeunesse de notre pays, dans sa très grande majorité, est gagnée à l'idée de l'Europe. Elle l'est parce qu'elle comprend qu'il faut tenter autre chose que ce qui fut fait dans le passé et parce qu'elle veut vivre à l'échelle de son siècle.

Ce qui inquiète de nombreux hommes attachés à l'Europe, c'est la notion de coalition qui anime l'U. E. O. Le propre de la coalition est de se former contre quelqu'un ou de se garantir contre quelqu'un d'une façon temporaire; mais il lui manque ce qui faisait l'enthousiasme de nombreux jeunes pour la C. E. D., ce support moral qu'était l'affirmation même de l'idéal européen. L'intégration immédiate, la liaison profonde entre éléments qui n'avaient plus le temps de se haïr, car on leur offrait une tâche commune à la mesure de leur volonté. On demandait à la jeunesse de créer cette œuvre immense — qui n'est pas, il est bien évident, exclue de l'U. E. O. — mais il reste beaucoup de choses à parcourir que l'on aurait pu accomplir en une seule et même étape.

Il en résulte pour le Gouvernement, pour le Parlement, pour l'opinion publique même, une vigilance qui doit être sans défaillance. Il ne faut pas perdre de vue que ce groupement d'Etats sous une forme ou sous une autre plus ou moins heureuse dans son application, est dirigée, en premier lieu, contre une idéologie qui est contraire à tout ce qui fait notre raison de croire et d'aimer, notre raison même de vivre.

Mais il faut d'abord délimiter notre patrimoine commun, car à quoi peuvent servir des armées si nous n'avons que des intérêts égoïstes à sauvegarder! Je pense qu'il serait nécessaire d'établir, avec les signataires des accords, que le patrimoine que nous entendons préserver comprend tous les territoires sur lesquels s'exerce notre influence.

Nous ne saurions admettre, dans ces conditions, que soit porté atteinte, par conviction ou par faiblesse, à l'ordre établi. Il serait inadmissible et intolérable que puisse être remise en cause une amitié inscrite dans les textes à la faveur de tel ou tel événement, sur l'un ou l'autre des continents.

Notre bonne foi est entière et nous avons le droit d'exiger la réciproque de nos alliés. Cette notion de solidarité universelle n'est que le corollaire de la prise de conscience de l'Europe. Cette prise de conscience de l'entité Europe que nous aurions voulu plus précisément exprimée dans les traités n'en constitue par moins un progrès sensible sur la conception politique qui a dominé la première moitié de ce siècle. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute interrompre le débat maintenant pour le reprendre à vingt-deux heures.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

— 5 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI DECLAREE D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, que l'Assemblée nationale a adoptée après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de cette proposition est de droit devant le Conseil de la République.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 188 et distribuée. S'il n'y a pas d'opposition, elle est renvoyée à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (*Assentiment.*)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

— 6 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose au Conseil de la République de tenir séance:

A. — Le vendredi 25 mars 1955, le matin, l'après-midi et le soir, pour la suite et la fin de la discussion générale des projets de loi portant ratification des accords de Paris.

B. — Le samedi 26 mars 1955, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion des articles et vote sur l'ensemble des projets de loi portant ratification des accords de Paris;

2° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi de M. Georges Pernot tendant à proroger les dispositions de l'article 12 du décret n° 53-874 du 22 septembre 1953 relatif à la location-gérance des fonds de commerce;

3° Sous réserve du dépôt et de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi, présentée par M. Baratgia et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 58 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République;

4° Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale et de sa transmission au Conseil de la République, discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

C. — Le mardi 29 mars 1955, le matin, l'après-midi et le soir, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative au financement des fonds d'assainissement des marchés de la viande et des produits laitiers;

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1955 (I. — Charges communes);

3° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi modifiant les articles 471 et 483 du code pénal en ce qui concerne la contravention d'embarras de la voie publique;

4° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant à l'Algérie la législation sur l'urbanisme et le permis de construire et la loi n° 53-683 du 6 août 1953 accordant des facilités supplémentaires en vue de l'acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'aménagement de zones affectées à l'habitation ou à l'industrie;

5° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant extension dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion de certains textes concernant la législation du travail agricole de la France métropolitaine;

6° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi présentée par M. Dulin et un certain nombre de ses collègues tendant à étendre aux jeunes artisans ruraux le bénéfice des articles 55 à 62 du décret du 29 avril 1949 relatifs aux prêts d'installation aux jeunes agriculteurs;

7° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, portant statut des autoroutes.

D. — Le mercredi 30 mars, le matin, l'après-midi et le soir, avec l'ordre du jour suivant:

1° Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1955 (I. — Charges communes);

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1955;

3° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre pour l'exercice 1955;

4° Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à la réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants.

E. — Le jeudi 31 mars 1955, le matin, l'après-midi et le soir, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à indemniser les commerçants, industriels et artisans sinistrés de la perte de leur droit au bail;

2° Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relative au régime des loyers des locaux gérés par les offices publics et les sociétés d'habitations à loyer modéré;

3° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1955;

4° Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relatif aux institutions territoriales et régionales du Togo sous tutelle française;

5° Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale et de la transmission des textes au Conseil de la République, discussion du projet de loi instituant un état d'urgence, et du projet de loi déclarant l'état d'urgence en Algérie.

F. — Le vendredi 1er avril 1955, le matin, l'après-midi et le soir, et éventuellement le samedi 2 avril, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale et de la transmission des textes au Conseil de la République, avec l'ordre du jour suivant:

1° Projet de loi relatif au pouvoirs spéciaux et à la réforme fiscale;

2° Projets de loi relatifs aux douzièmes provisoires civils et militaires;

3° Deuxièmes lectures budgétaires.

En outre, la conférence des présidents propose au Conseil de la République, pour la discussion de tous les textes budgétaires, de limiter à cinq minutes le temps de parole sur chaque amendement ou chapitre et de supprimer les explications de vote sur les amendements.

Il n'y a pas d'opposition ?

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

Le Conseil a décidé tout à l'heure d'interrompre ses travaux jusqu'à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. Champeix.)

PRESIDENCE DE M. CHAMPEIX,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 7 —

ACCORDS DE PARIS

Suite de la discussion de projets de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion des projets de loi relatifs aux accords de Paris.

Je rappelle au Conseil de la République les temps de parole encore disponibles dans la discussion générale:

Groupe socialiste, 2 heures 30;

Groupe de la gauche démocratique et du rassemblement des gauches républicaines, 3 heures;

Groupes du mouvement républicain populaire et du centre républicain, 1 heure;

Groupe des républicains indépendants, 40 minutes;

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, 45 minutes;

Groupe communiste et apparentés, 2 heures;

Groupe des républicains sociaux et du rassemblement d'outre-mer, 2 heures;

Groupe des indépendants d'outre-mer, 45 minutes.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Moutet.

M. Marius Moutet *(En montant à la tribune, l'orateur est accueilli par les applaudissements de ses collègues)*. Mes chers collègues, le Gouvernement ne peut pas se méprendre sur les difficultés que le vote qu'il sollicite de nous pose pour le groupe socialiste qui m'a délégué à cette tribune; pas plus que notre groupe ne peut se méprendre sur la gravité de la décision à laquelle il doit s'arrêter.

Naturellement, puisque nous représentons d'une façon habituelle l'opposition au Gouvernement, la pratique parlementaire nous aurait peut-être conduits à nous réfugier dans une opposition qui, dans un cas comme celui-ci, aurait été commode. Mais ce n'est pas l'heure de la facilité. Le cas de conscience posé à un certain nombre de nos camarades a provoqué chez nous de douloureux conflits. Nos dissentiments internes ne

regardent que nous ou n'intéressent que ceux qui, pour de sordides combinaisons électorales, voudraient exploiter à la fois notre vote et nos divisions. Qu'ils ne se hâtent pas de se partager nos dépouilles; n'est pas mort qui combat. (*Applaudissements à gauche.*)

Seul compte pour nous, dans ce débat, l'intérêt de notre pays, l'intérêt des idées qui sont à la base de la constitution de notre parti, l'intérêt supérieur de la paix qui est l'intérêt de tous. Il faut que nous puissions défendre clairement, nettement, notre position et que le Gouvernement, par ses déclarations et par les réponses qu'il fera aux questions que je vais lui poser, nous en fournisse les moyens.

Une campagne, qui a porté incontestablement dans certains milieux, a voulu restreindre le débat à ce point précis: les accords de Paris n'ont qu'un but, le réarmement allemand. Il faut démontrer qu'il n'en est rien et que les accords de Paris ne sont pas une fin en eux-mêmes, mais ne constituent qu'un moyen. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quand, tout à l'heure, nous avons entendu M. le président du conseil nous dire qu'avant tout il se tournait vers l'avenir et que tous ses efforts avaient pour but de prévenir l'éclatement d'un conflit, alors nous avons pensé que le Gouvernement comprenait l'intérêt réel et profond du débat, celui auquel nous sommes attachés.

Nous aurions préféré, ce n'est un mystère pour personne, une autre situation. Vous savez qu'avant de placer le pays devant une situation aussi grave, nous aurions voulu que des négociations préalables puissent l'éclairer et essayer, bien entendu, de résoudre les difficultés par le moyen d'accords, mais surtout faire connaître au pays ceux qui vraiment travaillaient pour la paix dans les circonstances ou nous nous trouvions placés, ceux qui vraiment voulaient la paix.

Nous pensions que, si l'on avait nettement pris l'initiative de poser clairement les problèmes, alors nous ne nous serions peut-être pas trouvés en face de ce conflit de conscience, de ces tentatives outrageantes de peser sur notre décision, notre indépendance, en faisant appel aux plus bas intérêts. Nous ne nous serions pas trouvés devant une agitation ordonnée, à laquelle nous ne devons pas nous arrêter, car autant nous devons être attentifs à la manifestation d'une opinion libre et librement exprimée, autant nous devons négliger ces manifestations ordonnées qui montrent trop bien leur but et pour le compte de qui elles sont organisées. (*Applaudissements à gauche.*) Elles sont graves en ce sens qu'elles révèlent une organisation dangereuse et, si on les analyse et si on les étudie, on voit avec quelle minutie et quel détail chacun de nous a été prospecté jusque dans ses conceptions les plus chères, dans ses intimités les plus secrètes, et aussi dans les intérêts auxquels on pensait qu'il pourrait s'arrêter: la liste des conseillers municipaux, des maires, les adresses recueillies ici ou là, nous sont ainsi parvenues par paquets. Eh bien! soyez assurés qu'aucune pression ne nous fera dévier de ce que nous considérons comme notre devoir et que nous accomplirons ce devoir, en hommes et en représentants probes et libres. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Waldeck L'Huillier. Pas même la pression de la sociale démocratie allemande!

M. Marius Moutet. Nous pouvions apporter dans la négociation que nous souhaitions un argument capital et un élément également capital, car on ne négocie pas les mains vides. Il faut avoir des éléments d'échange, puisque toute négociation aboutit nécessairement à un compromis. Aucune des deux parties qui signera le contrat ne triomphera totalement, mais encore faut-il savoir ce qu'on peut offrir en compensation, quels sacrifices on peut accepter pour obtenir les concessions qui paraissent nécessaires de l'autre côté.

Or, il n'est pas douteux que la question de l'incorporation de l'Allemagne occidentale dans le bloc occidental était la question cruciale, celle à laquelle il est incontestable que tenaient le plus les partenaires, en face desquels nous devions nous trouver dans une négociation. Quelles concessions pour le règlement de la situation de l'Europe, pour le règlement de la question allemande, pouvions-nous obtenir en réalisant nous-mêmes cette incorporation, avec les conséquences que comportaient la restitution de la souveraineté à l'Allemagne occidentale, et, par conséquent, dans une certaine mesure, son désarmement?

La signature du traité de paix avec l'Autriche? La réunification assez problématique — j'en dirai un mot — de l'Allemagne? L'établissement d'une situation qui serait arrivée à ce résultat d'écarter au moins temporairement les conflits en fondant les bases de ce que, aujourd'hui, tout le monde discute: la coexistence pacifique? C'est tout de même là le point important, le but à atteindre, mais cela ne fut pas. Et jusqu'à l'audition de M. le ministre des affaires étrangères et de M. le président du conseil devant les commissions nous ignorions exactement quel effort avait été poursuivi par le gouvernement précédent pour essayer d'obtenir cette négociation.

Nous avons su que nos amis des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, du Benelux s'y étaient opposés fermement tant que ne serait pas intervenue la ratification des accords. Nous avons lu la lettre de sir Winston Churchill. Elle nous a démontré que nous étions placés dans une situation de fait dont il était impossible que nous n'ayons pas à tenir compte et que nous n'avions pas à regretter ce qui n'avait pas pu être.

Il faut tirer le meilleur parti de la situation telle qu'elle se présente, en hommes politiques réalistes, qui savent ce qu'ils veulent et où ils veulent aller et conduire le pays. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Nous savons bien, maintenant, quel serait le résultat du refus que nous opposerions aux nouvelles propositions. M. le président du conseil s'est expliqué si magnifiquement au cours de cet après-midi que je ne pourrais qu'atténuer l'effet produit par son discours si je voulais indiquer quelle serait la situation de la France dans cette éventualité. Mais j'ai été heureux de retrouver un propos qui rappelle de vieilles luttes lorsqu'il a employé la formule: « La France seule ». Cette vieille formule maurrassienne n'est pas celle à laquelle aucun républicain sincère, aucun Français soucieux des intérêts de son pays ne soit jamais associé. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Le rattachement de l'Allemagne occidentale au bloc occidental a-t-il vraiment pour but d'établir un équilibre des forces, d'assurer notre sécurité ou de la renforcer? Je n'en suis pas absolument sûr. Ce que je pense, c'est que le bloc occidental et, en particulier, l'organisation atlantique ont pris en face de positions politiques, une position politique.

Il n'est pas douteux qu'à partir du jour où les conditions dans lesquelles était organisée l'occupation de l'Allemagne ont été modifiées, où la Russie soviétique s'est retirée dans sa zone d'occupation, celle-ci a bien considéré qu'elle tenait un gage. Mais elle ne tenait pas seulement un gage. On peut dire qu'elle incorporait au bloc oriental cette fraction de l'Allemagne de l'Est. En face de cette position, on conçoit parfaitement que nos alliés des Etats-Unis et de Grande-Bretagne aient pensé que la partie serait plus égale si l'autre fraction de l'Allemagne était, elle aussi, incorporée au bloc occidental. Mais c'est toujours un équilibre singulièrement instable que d'opposer ainsi l'une à l'autre des positions politiques et dire que cela ne crée pas des conditions difficiles d'existence, que cela ne met pas en face les uns des autres des éléments explosifs qui, sur un incident, peuvent créer ces conflits que le devoir de tout gouvernement est de chercher à éviter.

Il est certain que la situation ainsi créée n'entraîne qu'un équilibre instable mais c'est peut-être un élément dont on peut tirer parti pour les négociations qui, n'ayant pas eu lieu, sont pour nous actuellement l'élément essentiel si, comme nous le pensons, nous vous apportons par notre vote la ratification des accords de Paris.

Comme je vous l'ai dit puisque, aussi bien, les alliés atlantiques demandent le vote préalable à toutes négociations, ils ne peuvent pas ne pas comprendre que c'est un moyen que nous vous donnons de négocier avec eux-mêmes pour obtenir dans les plus brefs délais ces possibilités de conférence à quatre qu'il est inconcevable que vous ne réunissiez pas dès que vous le pourrez. (*Applaudissements à gauche ainsi que sur divers bancs au centre.*)

Voilà l'effort que nous vous demandons; voilà le but le plus proche que nous proposons à votre action gouvernementale. Mais ce n'est pas encore un but en soi. Il faut savoir pourquoi on négocie, sur quoi on négocie. Si vous arrivez à établir la négociation avant la mise en place de l'appareil militaire qui est prévu comme conséquence du rétablissement de la souveraineté de l'Allemagne occidentale, vous voyez tout de suite que vous avez en main l'élément important pour obtenir des concessions réciproques. C'est l'accord qui établirait ces conditions d'une coexistence pacifique que nous devons rechercher avant tout et qui, à mon avis, doit être la préoccupation essentielle du Gouvernement. Je sais bien — et l'un d'entre eux même le dit — que les Américains, lorsqu'ils sont en face d'une difficulté, pensent qu'il faut y trouver immédiatement une solution. Comme ils sont venus à bout d'incroyables difficultés, qu'ils ont triomphé dans des guerres assez redoutables pour eux, qu'ils comptent aussi sur leur chance, ils espèrent ce qu'ils appellent une *happy end*, une fin heureuse.

La guerre de Corée aurait dû les faire réfléchir sur les difficultés des situations politiques ainsi créées et leur faire com-

prendre que les fins ne sont peut-être pas toujours aussi heureuses. En effet, elles ne peuvent plus aujourd'hui se traduire par la victoire totale, par la victoire d'un seul. Hélas! que de maux engendre la victoire elle-même! Nous sommes bien, trop bien payés pour le savoir!

La ratification des accords doit permettre la négociation. Mais quelle négociation? A quelle fin? Quel est l'objectif réel que tout gouvernement doit avoir en vue? Aujourd'hui, nous avons entendu discuter ici des conditions possibles d'un conflit où interviendrait comme élément stratégique la bombe thermonucléaire ou, comme élément tactique, d'autres bombes. Mais nous avons tous devant les yeux cette vision apocalyptique de ce que pourrait être demain un conflit, si on le laissait se déchaîner. Quoi qu'en aient dit certains, quoique M. le président du conseil nous ait montré le tableau des grandes puissances maintenant leur armée, augmentant leurs armements, bien que nous ayons entendu les discussions pour savoir qui donc l'emporterait par le nombre des bombes dont il pourrait disposer dans un conflit quelconque, nous savons bien qu'à partir du moment où le conflit se généraliserait chacun y entrerait avec toutes ses forces et que, dans ces conditions, les destructions seraient d'un tel ordre qu'il serait impossible de donner une définition quelconque à la guerre qui aurait eu lieu, et de savoir si elle aurait pu avoir un résultat pour l'un des belligérants. Lorsqu'on entend les affirmations d'hommes comme Jules Moch qui, délégué de la France à la conférence du désarmement, vient vous dire: « Aujourd'hui, avec quinze de ces bombes, on fait disparaître toute la population française de la géographie du globe. Avec une seule d'entre elles, on détruit tout Paris dans un rayon de plus de douze kilomètres », lorsqu'on lit le livre effroyable de ce savant qui s'appelle, je crois, Robert Martin, alors les hommes de ma génération se rappellent, je ne dis pas les illusions, mais la bonne volonté d'un homme comme Aristide Briand, lorsque, avec M. Kellogg, il signait ce fameux pacte Briand-Kellogg, qui mettait la guerre hors la loi et par lequel toutes les puissances signataires s'interdisaient de considérer que la guerre pouvait être un des moyens de leur politique. Mais, aujourd'hui, des hommes d'Etat conscients de leur rôle peuvent-ils vraiment penser qu'il est matériellement impossible que la guerre soit l'instrument de la politique de quelque nation que ce soit? (*Applaudissements à gauche.*)

Y aura-t-il une guerre offensive? Y aura-t-il une guerre défensive? Quelle définition lui donnerez-vous lorsque vous aurez abouti en quelque façon au néant et à la destruction totale? Voilà le vrai problème, voilà le fond du débat. Si, au cours des négociations engagées, ce problème est exposé, il faut qu'il le soit non pas seulement avec l'admirable talent que nos négociateurs sont capables d'apporter à une négociation, mais avec cette force de conviction qu'ils imposent à nos partenaires ou à nos adversaires, qu'ils lui fassent comprendre la folie de toute entreprise de ce genre, la fin de ces diplomaties appuyées sur un certain nombre de divisions, sur le développement de tels ou tels armements, de ces intimidations qui peuvent un jour, hélas! aller si loin qu'elles dépassent même le but que l'on a pu se proposer.

On devrait toujours se rappeler le vieil aphorisme antique: Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre. Par conséquent, le but à atteindre, c'est, comme le disait si justement M. le président du conseil: Eviter que les conflits ne puissent éclater, et cela ne peut être, vous le savez bien, que le résultat des négociations. Alors, là, on nous dit: Vous êtes plein d'illusion. Vous n'en avez pas assez d'exemples sous les yeux de ces négociations. Vous en voulez une nouvelle? Vous êtes en face d'adversaires dont l'intransigeance vous est connue. Vous savez qu'ils détiennent des gages importants, qu'ils ont des forces considérables. On parle de 175 divisions de la Russie soviétique, des 80 divisions de ses satellites, des armements nouveaux, de leur supériorité aéronautique, de leurs centaines de sous-marins et de choses de ce genre, mais surtout, ils ont des gages et des moyens de pénétration que vous n'avez pas. Mais il faut les convaincre, s'ils ne le sont déjà, que quelle que soit la guerre, elle ne sera pas plus payante pour eux que pour d'autres. Pour ma part, je suis convaincu que, sous sa forme brutale, ils ne la souhaitent pas, ils ne la désirent pas.

Ils ont pu la faire par personnes interposées. Ils ont pu dans le monde apporter, comme d'ailleurs de l'autre côté, une certaine aide à des conflits armés. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut, comme le disait un écrivain américain, reprenant un de nos aphorismes, « faire de nécessité vertu », et leur imposer ou leur faire accepter précisément ce qu'ils craignent, à savoir l'établissement d'une situation dans laquelle aucun de nous n'aura convaincu l'autre. Mais la nécessité les aura obligés à établir un état de fait qui sera ce qu'il sera, mais qui sera tout de même la possibilité de la coexistence pacifique.

Nous savons bien que dans des blocs dont les idéologies sont à ce point opposées, aucun adversaire ne peut convaincre l'autre. Troquerons-nous notre conception de la démocratie contre la conception de la démocratie populaire? La démocratie populaire qui croit qu'avec un système autoritaire elle est capable de faire le bonheur des peuples, abandonnera-t-elle son système pour accepter le vôtre? Non. C'est pourquoi sur la réunification de l'Allemagne, sur les élections libres et sur leur condition, vous me permettrez de montrer un certain scepticisme. Si nous nous rappelons la conférence du Palais rose, nous nous demandons pourquoi on s'est heurté à cette seule question, on s'est consulté sur cette seule question. Autour d'une table de négociations, ne doit-il pas y avoir tous les éléments d'échange et, si l'on échoue, est-ce qu'il ne peut pas y en avoir d'autres?

Voilà la question qui est posée. En décembre 1952, au moment où nous discutions ici le budget des affaires étrangères, je rappelais à M. Robert Schuman la réponse que Sir Anthony Eden avait faite à un questionnaire à la Chambre des Communes. A la question: mais où en êtes-vous dans vos négociations après le Palais rose? Il avait répondu: nous avons échoué sur les possibilités de réunification de l'Allemagne et sur les élections libres et, paraphrasant un passage de Dante concernant les amants condamnés: ce jour là nous ne sommes pas allés plus loin et nous en sommes restés là. Je me rappelle vous avoir dit: jusqu'à quand en resterez-vous là?

Je sais que certains des nôtres nous ont dit: vous êtes pour la négociation, mais l'échec peut être aussi grave, aussi sérieux, que la situation instable présente, si instable soit-elle.

L'un de nous a dit: mais surtout ne vous risquez pas dans ce qu'il a appelé la « conférence de la dernière chance! »

J'arrive à un âge avancé. J'ai encore toutes mes illusions. Vous me permettrez de ne pas les abandonner. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir une conférence de la dernière chance! (*Très bien! à gauche.*) Quelle que soit la chance, si menue soit-elle, devant les perspectives si graves en face desquelles nous nous trouverons, il n'y a pas un Gouvernement qui puisse la laisser échapper. (*Applaudissements à gauche.*)

Par conséquent, nous avons le sentiment qu'il est indispensable que vous mettiez à profit les délais que vous aurez devant vous après avoir obtenu votre vote, pour tenter de convaincre vos alliés, de les amener à préparer cette conférence à quatre, d'en montrer l'objectif, si utile, non pas seulement pour la détente, mais aussi pour le soulagement du monde, pour la confiance à redonner à cette jeunesse dont on parle souvent ici, quand on traite de ces problèmes.

Alors, monsieur le président, notre groupe, qui a longuement délibéré sur ces problèmes, a pensé qu'il fallait matérialiser les questions à vous poser dans une sorte de motion.

En conclusion de mon exposé, vous me permettrez de vous la lire et de vous la laisser. Elle sera à la fois, si vous suivez la ligne de conduite qu'elle comporte, votre justification — elle sera aussi la nôtre — devant le pays. Ce n'est pas que nous hésitions devant nos responsabilités, mais il faut que le pays sache très exactement les raisons de notre décision, les mesures qui n'ont pas été prises à la légère, que, si les responsabilités sont lourdes, elles sont parfaitement réfléchies et méditées.

« Le groupe du parti socialiste du Conseil de la République, désireux de rester fidèle aux décisions de ses congrès, entend néanmoins, avant son vote, obtenir du Gouvernement des assurances répondant à ses occupations essentielles.

« Il pourrait, étant en opposition sur la plupart des problèmes politiques, économiques et sociaux, rester dans cette opposition, mais l'importance du vote l'oblige à ne se décider qu'en raison de l'importance du problème lui-même.

« Les socialistes ont toujours marqué leurs préférences pour des négociations directes entre les groupes de puissances, d'idéologies et d'intérêts opposés sur l'organisation de l'Europe, le régime de l'Allemagne ou les autres difficultés soulevées à travers le monde.

« Il estimait que le règlement du problème allemand, la restitution de sa souveraineté à l'Allemagne de l'Ouest permettait d'aborder cette négociation avec une contre-partie puissante pour obtenir, de la part de la Russie soviétique, les concessions indispensables afin d'établir en Europe les conditions d'une coexistence pacifique.

« Le groupe socialiste sait aujourd'hui que les nations amies de la France se refusent à toute conférence avant que soient ratifiés les accords de Paris. Notre pays est placé devant ce dilemme: ou être impuissant dans une négociation ou risquer le relâchement ou le renversement des alliances et, spécialement, l'affaiblissement du pacte Atlantique.

« En regrettant que nos alliés n'aient pas écouté les suggestions présentées par le précédent Gouvernement, il se trouve devant une situation de fait et un choix d'une exceptionnelle gravité, mais, s'il est appelé à voter la ratification des accords, il ne peut les considérer que comme un moyen donné au Gouvernement de poursuivre la politique de la France qui ne peut avoir qu'un objectif: créer les conditions d'une paix durable, malgré les oppositions entre les conceptions des deux groupes de puissances occidentales et orientales.

« Le regroupement des puissances occidentales avec l'Allemagne occidentale est un moyen, la coexistence pacifique est le but.

« Le Gouvernement devra, par des pourparlers avec ses alliés, obtenir qu'une négociation ait lieu dans le plus bref délai entre les quatre puissances qui ont participé à la guerre et sans attendre la mise en place définitive de l'appareil militaire qui sera la conséquence de la souveraineté retrouvée de l'Allemagne.

« Il devra, dans ces réunions, démontrer que l'opinion de la France est qu'avec le développement des moyens de destruction massive et spécialement de la bombe thermo-nucléaire, la guerre ne peut plus matériellement être l'instrument de la politique d'aucun pays puisqu'elle aboutirait à la destruction totale.

« Qu'il importe de profiter d'une crainte qui s'impose à tous les gouvernements responsables pour donner à leur politique la directive du désarmement général simultané et contrôlé et portant sur toutes les formes d'armement aussi bien atomiques que celles dites conventionnelles, permettant ainsi de libérer les économies d'une servitude qui pèse sur leur développement.

« Le groupe socialiste considère que l'organisation d'une agence des armements doit être un moyen d'en assurer efficacement le contrôle. Le Gouvernement devra s'efforcer d'obtenir l'adhésion de ses alliés à la création de cette agence et il devra rendre compte au Parlement des démarches qu'il entreprendra dans ce sens.

« Le groupe veut espérer que l'attitude que le Gouvernement prendra en face du problème ainsi posé lui évitera de transformer sa motion en une proposition de résolution, afin de permettre au Conseil de la République de bien marquer sa volonté de voir le Gouvernement suivre la politique ainsi définie. » (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. le président. Mes chers collègues, je me permets de vous rappeler que la conférence des présidents a pris une décision formelle, que vous avez entérinée, quant à l'organisation des débats. Il vous appartient à vous-mêmes, d'abord, de vous limiter; mais, dans la mesure où certains orateurs d'un groupe dépasseraient le temps de parole prévu, ils empiéteraient évidemment d'autant sur le temps réservé à leurs collègues de groupe.

Cela étant dit, je donne la parole à M. Pinton pour trente minutes.

M. Pinton. Mes chers collègues, je commence un exposé qui, sans doute, satisfera peu de gens, sinon par sa relative brièveté. Je voudrais dire en débutant que j'ai quelquefois de bonnes lectures, je veux dire qu'il m'arrive de me relire moi-même. (*Rires.*)

Au lendemain de l'échec de la C. E. D. devant l'Assemblée nationale, j'écrivais les lignes suivantes, que je vous demande la permission de vous relire:

« Pour des raisons que j'ai bien souvent analysées, je n'avais pour la C. E. D. qu'une sympathie toute relative. Si Européen que je fusse, l'Europe par l'armée ne me disait pas grand-chose; mais — et cela aussi je l'ai dit et répété — je m'y suis résigné parce que j'y ai vu un moindre mal, le mal suprême étant, selon moi, pour la cause européenne et pour la France, la reconstitution d'une armée allemande voulue par nos alliés et que rien ne nous permet d'éviter. Pour ma part, je n'y souscrirai jamais. Jamais je ne voterai, ni les accords qui donneront à l'Allemagne, sans contrepartie, l'exercice de sa souveraineté totale, ni l'acceptation par la France de l'entrée de l'Allemagne dans l'O. T. A. N., et je ne cautionnerai pas davantage la création d'une Wehrmacht autonome. J'acceptais le moindre mal; je me refuse au pire. »

J'écrivais ceci dans les premiers jours de septembre 1954. Je serais donc assez fondé à refuser aujourd'hui ma caution à des textes qui comportent presque tout ce contre quoi je protestais, laissant à ceux qui avaient pris la responsabilité de l'échec du moindre mal celle de se résigner à ce que nous espérions éviter.

Il est vrai qu'il y a des degrés dans le pire. Au prix d'un effort parlementaire et diplomatique que je considère pour ma part comme prodigieux, M. Mendès-France a réussi à sauvegarder, dans les accords de Londres et de Paris, deux choses: la solidarité occidentale, il est vrai sous la dépendance des Etats-Unis, et même un germe d'organisation européenne. Comme on y a inséré aussi une participation, au moins relative, de la Grande-Bretagne et un accord franco-allemand sur la Sarre, toujours recherché, mais jusqu'ici jamais obtenu, je reconnais que cela demande réflexion et que ces mauvais accords sont peut-être la dernière chance avant l'aventure, la dernière branche à quoi nous raccrocher avant le gouffre.

Tout ce qu'il importe présentement de connaître, c'est si les accords de Paris constituent vraiment ce degré supportable dans le pire, si leur contenu et leur substance, si les conséquences externes et internes qu'ils sont susceptibles de provoquer justifient véritablement que, renonçant à imiter beaucoup d'autres avant nous, nous leur apportions aujourd'hui notre résignation.

J'avais l'intention de consacrer un long passage de cet exposé à la comparaison entre les traités de la communauté européenne de défense et de Bonn et ce qui nous est offert aujourd'hui. A quoi bon ? Ce qui demeurera au passif, et sans doute d'une façon irrémédiable, c'est la renonciation de la France à prendre la tête de l'organisation européenne. C'est une véritable démission du *leadership* européen qu'on lui offrait de toutes parts. A cela sans doute, nous ne pourrons rien, car il est des occasions perdues qui ne se retrouvent pas. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Il ne sert de rien — nous en sommes d'accord — d'épiloguer plus longuement. Parmi les genres d'éloquence que je m'essaie à cultiver, j'ai rarement réussi dans l'oraison funèbre. (*Sourires.*) Nous ne pouvons, dans la situation présente, nous encombrer de regrets superflus. Demandons-nous plutôt si les accords proposés à notre ratification sauvent au moins l'essentiel et ce qu'ils apportent de valable à la France.

Nous l'avons dit, ils sauvegardent la solidarité occidentale, en préservant un embryon d'organisation européenne. Dans le monde partagé et dur qui vit sous nos yeux, la solitude est un mal terrible pour un pays affaibli par la guerre et, hélas! divisé contre lui-même.

Dans la mesure où cette solidarité occidentale nous garantit contre les entreprises qui n'ont pas besoin d'être guerrières pour devenir mortelles, nous savons bien qu'il est impossible d'y renoncer. Mais n'oublions pas que cette solidarité entre un pays puissant et riche et un Etat plus faible implique une subordination dans les faits, sinon dans les textes. Même si les Etats-Unis n'ont pas cherché à en abuser, et c'est tout à leur honneur, cette subordination existe et elle est souvent pénible.

Sans doute, il la faut subir, puisque nous n'avons pas su créer une force par l'association avec ceux qui se trouvaient dans la même situation que nous. Du moins devons-nous pouvoir compter sur elle, partout où nos intérêts sont menacés, alors qu'ils se confondent avec ceux du monde occidental.

Or, nous sommes demeurés seuls en Indochine pour nous y battre et, aujourd'hui que les combats ont cessé, nous n'y sommes plus seuls, mais quelle situation nous y est faite par nos alliés !

Quand on sait ce que l'Afrique du Nord représente pour la France et, par conséquent, pour le monde occidental, avons-nous le sentiment que nos alliés comprennent exactement la situation et qu'ils se sont refusés dans le passé, comme ils se refusent dans le présent, comme ils se refuseront dans l'avenir, à tout geste susceptible d'alourdir encore nos difficultés ? Voilà pour la solidarité occidentale.

M. Marcilhacy. Très bien !

M. Pinton. Les accords de Paris sont aussi un embryon de solidarité européenne. Quel embryon ? Sur le plan militaire, l'organisation européenne occidentale n'est, en fait, dotée d'aucun pouvoir. Qu'on relise l'article 3 du protocole n° I. Il institue purement et simplement la « subordination de l'organisation à l'état-major atlantique ». Qu'il s'agisse de l'intégration des forces, dont nous ignorons comment elle sera organisée, qu'il s'agisse de la coordination des logistiques ou même du mouvement des troupes, c'est au commandement suprême des forces alliées et non au conseil de l'Union occidentale que reviendra l'autorité.

Du moins, sur le plan européen, aurons-nous une agence de contrôle des armements. La Grande-Bretagne en fait partie et nous nous en réjouissons bien que, je l'observe en passant, dans cette association la Grande-Bretagne participe au contrôle sans être elle-même contrôlée.

Il n'entre pas dans mon propos de procéder à une analyse où je me sens incompétent. Mais qu'il me soit permis d'émettre quelque doute sur la valeur de ce contrôle.

Observons qu'une partie importante des forces nationales, les meilleures évidemment, les plus aptes au point de vue militaire, seront placées sous le commandement de l'O. T. A. N. Pour celles-ci, chaque Etat, en vertu de l'article 13 du protocole n° 4, fournira à l'agence les renseignements statistiques concernant les forces placées sous le commandement de l'O. T. A. N.; seulement, en vertu de l'article 8, les contrôles ne seront pas pour ces forces exercés par l'agence mais par le commandement de l'O. T. A. N. L'optique ne sera certainement pas la même et la vigilance risque d'être moindre que celle que nous y aurions apportée nous-mêmes.

Pour s'en convaincre il suffit de se reporter à cette déclaration que le *Times* prêtait au général Grunther le 27 septembre 1954: « Le général Grunther a très simplement posé le problème lorsqu'il a déconseillé d'élaborer un système trop compliqué pour contrôler l'armement de l'Allemagne. Les véritables garanties, a-t-il dit, sont celles qui viennent du cœur ».

Quant aux sanctions éventuelles, relisez l'article 20 de ce même protocole et vous serez édifiés.

Voilà pour le plan militaire. Venons-en au plan politique.

L'Union européenne occidentale est une extension pure et simple du pacte de Bruxelles. Elle est fondée comme lui sur une conférence plus ou moins permanente des ministres intéressés et, sauf sur un certain nombre de cas soigneusement déterminés, elle repose comme lui sur la règle de l'unanimité. Elle ne vaudra que par la vie que l'on y mettra, une vie que l'on n'a jamais songé à mettre en sept ans dans le pacte de Bruxelles.

Il n'y a pas grand-chose pour l'organisation européenne en dehors d'une invitation, d'ailleurs vague, à promouvoir l'unité européenne et aussi, je le reconnais, d'une autorité sur la Sarre, que je me garde bien de contester, mais dont je souhaite qu'elle fonctionne toujours d'une façon satisfaisante pour les Sarrois et pour nous-mêmes. En revanche, j'observe que l'Union européenne occidentale ignore délibérément la communauté du charbon et de l'acier.

Quant au contrôle démocratique du fonctionnement de l'Union, je crois qu'il vaut mieux n'en pas parler. Son assemblée ne sera qu'une section de l'Assemblée constituante de Strasbourg. Membre de celle-ci, je connais trop son absence de moyens d'action et la vanité de ses efforts, cependant sérieux et consciencieux, pour garder la moindre illusion. Cette caricature de contrôle démocratique serait une injure à la démocratie s'il y avait en fait quelque chose à contrôler. C'est seulement parce qu'il n'y a rien, du moins pour le moment, que son existence ne paraîtra pas ridicule.

Il n'y a rien, et cependant il devrait, il pourrait y avoir quelque chose. Le projet de M. Mendès-France comportait une agence des armements qui représentait sur le plan européen un apport valable et réel. Cette agence donnait satisfaction à ceux — dont je suis — qui ne se résignaient à des accords militaires qu'à cause de la construction européenne, même limitée, qu'ils impliquaient. Il est inadmissible que cela — au moins — nous ne l'obtenions pas.

Nos associés dans la communauté européenne de défense se sont indignés que la France ait refusé ce traité par manque d'esprit européen, par méfiance incoercible de ses caractères supranationaux; il est impossible qu'ils puissent, à leur tour, rejeter cette partie des accords actuels au moment où la France fait un pas important vers cette thèse qui leur était chère et que, pour ma part, je crois juste.

Je ne saurais donner ma voix à des propositions qui demeureront vides aussi longtemps que nous n'aurons pas la certitude qu'un accord, au moins de principe, sera réalisé sur cette pièce essentielle, la seule dont le contenu positif soit autre chose qu'une promesse.

Un autre objet doit maintenant nous arrêter. Les accords de Paris ne peuvent être examinés sainement que dans la mesure où nous nous interrogeons sur les termes nouveaux qu'ils peuvent impliquer dans les rapports entre l'Est et l'Occident et, d'une façon plus précise, entre l'Europe libre et le monde soviétique.

Je n'irai pas par quatre chemins; je reste personnellement convaincu que le meilleur moyen de sauvegarder la paix et d'aboutir à des relations pacifiques normales avec la Russie soviétique c'est de témoigner, pas seulement d'une force militaire qui serait toujours inégale, mais d'une solidarité, d'une unité de vues véritable, fondée sur une association étroite des peuples européens.

Toute la philosophie politique des maîtres de la Russie soviétique, toutes les manifestations de la politique extérieure des Soviets depuis trente ans, prouvent de la façon la plus irréfutable que la diplomatie soviétique ne croit qu'à une seule chose: la réalité et la solidarité et la constance de la force qu'elle trouve devant elle. Qu'il s'agisse de l'alliance germano-russe de 1939, de la renonciation par la Russie à la conquête de la Turquie et de l'Iran en 1945 et 1946, de la levée du blocus de Berlin en 1948, de la fin de la guerre de Corée, tout nous prouve que la Russie n'est impitoyable qu'aux faibles...

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Pinton. ... qu'aux isolés et que son réalisme sait admirablement bien reconnaître la force et la respecter.

Mais que veut la Russie, avec une constance dont ses prophètes nous ont avertis depuis longtemps? Le communisme soviétique entend dominer une Europe préalablement ruinée par ses divisions et par ses impuissances. C'est notre désunion qu'elle poursuit, beaucoup plus que le non-armement de l'Allemagne, dont elle n'a que faire, car elle entend nous submerger par l'intérieur et non par une conquête venue de l'extérieur, non par une ruée de divisions qu'elle ne déchaînerait que le jour où nos pays, ravagés par le désordre, la misère et la guerre civile, n'auront plus ni la force, ni même la pensée de résister à l'invasion.

N'oublions pas que la Russie soviétique, dans la campagne qu'elle a orchestrée contre la C. E. D. et aujourd'hui contre les accords de Paris, est totalement indifférente au réarmement de l'Allemagne. Elle y est même tellement indifférente qu'après avoir réarmé l'Allemagne de l'Est, elle a proposé, à maintes reprises, de donner à l'Allemagne évacuée une armée nationale et pratiquement sans contrôle, ouverte librement aux anciens militaires et aux anciens nazis.

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Pinton. Je ne vous infligerai pas la lecture des notes diplomatiques soviétiques de 1952 et de 1953 que j'ai sous les yeux. Sauf les aveugles volontaires, tout le monde a pu les lire et les méditer.

Mais n'oubliez pas qu'en janvier 1955 encore la Russie proposait dans des termes formels cette armée allemande. « Le traité de paix donnerait aussi à l'Allemagne unifiée le droit de posséder en propre les forces nationales nécessaires pour assurer la sécurité de son territoire et de ses frontières ».

En réalité, toute l'action diplomatique de la Russie est dirigée contre l'unification de l'Europe, parce qu'elle sait bien qu'une Europe politiquement divisée, socialement affaiblie, économiquement impuissante sera un jour sa proie, alors qu'elle ne pourrait rien contre l'union des économies et des volontés.

Nous en pourrions donner des exemples innombrables. Je n'en citerai qu'un seul: le nationalisme échevelé que les partis communistes s'efforcent de déchaîner aussi bien en Allemagne qu'en France. C'est par ordre, vous n'en doutez pas, que les partis communistes sont antifrançais en Allemagne et antiallemands en France, et ce n'est pas — c'est la seule chose précise que je citerai — sans une certaine stupeur que je constate avec quelle âpreté, dans nos universités et dans nos grandes écoles, on suscite l'opposition jusque contre les moindres efforts de rapprochement culturel entre la France et l'Allemagne. (*Applaudissements.*)

Assurément, vous pourrez trouver dans tout cela une raison supplémentaire de développer de tout notre pouvoir l'union européenne et, en attendant, de ratifier des textes si médiocres, si insuffisants soient-ils, même s'ils portent notre acceptation d'un réarmement de l'Allemagne, puisque nous savons bien que ce réarmement se fera avec ou sans nous, voire contre nous, que ce soit par les Etats-Unis ou par la Russie.

Seulement faut-il sans précaution suffisante nous unir avec d'autres pour mieux nous diviser nous-mêmes? Beaucoup de mal a été fait en ce pays. Des alliances étranges ont été nouées. Des centaines de milliers de Français, peut-être des millions, qui n'ont rien de communiste, ont été abusés, sans que rien ait jamais été sérieusement fait pour les détromper. (*Applaudissements.*)

Le Parlement français et nos alliés les premiers doivent tenir compte d'une opinion publique profondément troublée et divisée. Il est faux que les accords de Paris permettront seuls la reconstitution d'une armée allemande, nous le savons bien: à défaut d'un désarmement réel et contrôlé, il y aura demain, avec les Russes ou avec les Américains, une armée allemande. Notre vote signifie seulement notre espérance d'un contrôle et de garanties. Mais depuis des années, on a menti sans relâche. Dans la passivité des gouvernements qui depuis cinq ans se sont succédé, on a laissé le mensonge se renouveler sans trêve au point d'en être devenu, chez beaucoup trop de nos compatriotes, une conviction aveugle et qui n'accepte pas de démenti, si prouvé et si fondé soit-il.

C'est pourquoi, en ratifiant, en donnant au monde libre cette preuve de volonté d'union, en réalisant cet acte de foi en la solidarité occidentale, il est nécessaire de se livrer à un

effort de conciliation. Il faut, certes, que le traité soit ratifié par le Parlement français, et que notre pays marque sans détours sa volonté de participer à l'union européenne occidentale et de donner à cette union plus de substance et plus de force. Mais, puisqu'il n'est pas possible, dans la forme actuelle des textes, de dissocier les dispositions politiques et les dispositions militaires, il ne faut pas donner à la Russie le prétexte qu'elle cherche pour justifier auprès de l'opinion publique française la politique de division qu'elle a poursuivie jusqu'ici.

Je voudrais, dans une lettre qui a été publiée ces jours-ci, citer cette simple phrase de M. Mendès-France:

« C'est seulement au prix d'une initiative incessante en faveur de la détente internationale que les puissances occidentales parviendront à garder, à l'heure actuelle, le soutien indispensable des opinions publiques. »

Certes, il faut parler, mais quelles sont les chances de ce dialogue ? Elles sont faibles, je le sais, mais n'y en eût-il qu'une sur cinquante, nous n'avons pas le droit de la laisser perdre. Il faut, avant de déposer les instruments de ratification, laisser à la Russie le temps de faire la preuve si elle veut ou si elle ne veut pas un véritable accord de désarmement, si elle veut ou si elle ne veut pas le traité autrichien, si elle veut ou si elle ne veut pas la réunification de l'Allemagne, ou bien voir s'il est confirmé qu'elle est toute prête à donner demain à l'Allemagne cette armée à laquelle aujourd'hui elle somme la France de s'opposer. Parce que, si faible soit-elle, une chance existe, parce qu'il faut qu'une opinion inquiète et troublée soit enfin désabusée et éclairée, nos alliés ne peuvent s'opposer à cet effort de notre part. Il faut que cet effort soit possible à tous et à la Russie d'abord à laquelle nous ne devons laisser aucun prétexte de dérobade.

Notre union et notre volonté étant manifestées par un vote massif, laissant en même temps la porte ouverte à une épreuve de bonne volonté, il y a une chance que la Russie pourra saisir, si elle veut, après s'y être obstinément refusée aussi longtemps qu'elle croyait pouvoir miser sur notre désarroi et sur notre désunion. Si impérative soit-elle, quelque engagement que le Gouvernement prenne à son égard, une motion, une résolution, une déclaration ne sauraient suffire. Tel serait le sens d'un amendement qui, laissant intact le principe de la ratification, ne demandant qu'un délai nettement limité, avec des conditions simples et immédiatement réalisables, n'entraînerait aucun retard. Ce texte, en effet, n'empêcherait à aucun moment la préparation de la mise en place des organismes de l'union et, même en matière militaire, ne prolongerait en aucune façon la période inévitable des études théoriques.

Certes, cela est grave. Je ne nie pas qu'il serait fâcheux de prolonger de quelques jours le trouble de notre vie parlementaire. Mais qu'y gagnerons-nous si nous reportons, et pour bien plus longtemps, le trouble dans le pays ? Qu'y gagneront nos alliés, dont je comprends la légitime impatience devant nos incertitudes et nos palinodies, si nous leur apportons un pays encore plus troublé et pour partie hostile, faute d'avoir vraiment compris ?

Il ne faut pas que le fauteuil de la France reste vide, nous en sommes d'accord. Mais il ne faut pas marquer notre place par notre agitation et nos troubles. La décision que nous devons prendre aujourd'hui est de celles sur lesquelles on ne revient pas.

La sagesse, la raison consistent à mettre avec nous toutes les chances et à faire de cette union autre chose qu'un symbole. La sagesse, la raison, le sens des réalités sont des mots que cette assemblée sait comprendre, mieux, des réalités dont elle s'est maintes fois inspirée. Aucune autre considération ne peut prévaloir contre elle. J'espère que, cette fois encore, nous saurons nous en inspirer. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Morel.

M. Charles Morel. Mes chers collègues, depuis plusieurs années, depuis que fut posé le problème de la communauté européenne de défense, le projet de réarmement de l'Allemagne fut pour nous tous un sujet d'angoisse. Aussi, ce n'est pas sans une certaine émotion, je le sais, que tous nous avons abordé ce débat.

La France est partagée. Les partis sont divisés et nous-mêmes, pour la plupart encore, dans notre for intérieur, nous hésitons et nous nous demandons quel est notre devoir. C'est vainement que certains cherchèrent à influencer notre vote, qui est, avant tout, une affaire de conscience. C'est vainement que furent orchestrées par l'étranger des manifestations spectaculaires. C'est vainement que des chefs d'Etats, tant à l'Ouest qu'à l'Est, tentèrent, par des déclarations parfois inattendues, de diriger la politique française dans un sens favorable à leurs intérêts nationaux.

Pour ma part, je tiens à affirmer hautement, au début de cette intervention, tant en mon nom qu'en celui de la plupart de mes amis, que ces menaces ou ces promesses nous ont laissés totalement indifférents. Le Sénat français n'est pas un troupeau que l'on mène avec des menaces, ce n'est pas un troupeau qui est à vendre. (*Très bien! Applaudissements sur divers bancs.*)

Beaucoup d'entre nous, mes chers collègues, firent l'une et l'autre guerre. Certains furent déportés ou internés politiques. Tous, nous avons répondu présent chaque fois que la France fut en péril. Comme jadis, en ces heures graves, nous ne faillirons pas à notre tâche. Cependant, tous comprendront qu'aujourd'hui nous songions à nos compagnons de naguère, nous les survivants des « gestes » passées. Nous ne pouvons oublier ceux de nos frères dont les corps déchiquetés montent une garde éternelle sur cette ligne de gloire, sur cette ligne rouge, qui va de la mer du Nord jusqu'aux Vosges; nous ne pouvons oublier non plus nos compagnons de Résistance, dont les ossements calcinés cimentent le sol des camps infâmes de la déportation.

Ceci, c'est le passé et c'est notre avenir surtout qui nous angoisse. Cet avenir, c'est celui de nos fils et des fils de nos fils; c'est celui de la France, celui de l'Europe, celui du monde libre; cet avenir, enfin — relisez l'œuvre anxieuse de Jules Moch — c'est peut-être aussi celui de la race humaine que la folie des hommes peut faire disparaître un jour à jamais. (*Applaudissements.*)

Paradoxalement, c'est au Sénat, dont certains voulurent minimiser le rôle, qu'il appartient de prononcer un verdict qui, s'il est affirmatif, sera désormais sans appel. Or, j'insiste, le peuple de France n'a jamais été consulté par une élection générale. Depuis que la question est posée, aucun vote ne lui a permis d'affirmer sa volonté dans un sens ou dans l'autre.

Un sénateur à gauche. C'est bien dommage!

M. Charles Morel. A l'Assemblée nationale, qui est l'émanation du suffrage universel, le projet tendant à autoriser la ratification des accords de Paris, ne l'oublions pas, n'a été adopté qu'à la minorité de faveur, par 287 voix exactement. Il eût été rejeté si une modification récente de la Constitution n'admettait que les lois essentielles puissent être votées à la majorité relative.

Enfin, et vous m'excuserez de le dire, monsieur le ministre, les membres actuels du Gouvernement furent jadis divisés. A la question préalable posée par mon honorable collègue M. Marcilhacy, monsieur le président du conseil a répondu en lui garantissant la solidarité du ministère tout entier dont les membres sont unanimement d'accord pour nous demander de voter la ratification. Je le remercie de nous avoir donné cette assurance, mais au lieu de cette déclaration collective, j'aurais préféré ces affirmations individuelles qui sont concrétisées par le bulletin blanc que les représentants du peuple déposent eux-mêmes dans les urnes, ce qu'on nous demande de faire à l'issue de ce débat. (*Très bien! Applaudissements sur divers bancs.*)

C'est pour cela que bien des membres d'une assemblée que l'on a qualifiée de chambre de réflexion souhaiteraient, puisqu'une navette nous fut donnée, que d'autres aient l'occasion de réfléchir à leur tour, comme nous l'avons fait bien des fois, et nous donnent, après une méditation qui peut être abrégée par une décision ministérielle, une approbation définitive.

Cela s'impose d'autant plus, à mon avis, que la vie politique a évolué depuis le vote de l'Assemblée nationale. Nous avons eu les révélations sur les conversations de Yalta, les débats des assemblées parlementaires des autres Etats contractants, et notamment du Bundestag, les déclarations de sir Winston Churchill et les toutes récentes conversations franco-allemandes sur la Sarre.

On nous dira, je le sais, que nos hésitations discréditent la France. On nous parlera une fois de plus — on en a déjà parlé — de la chaise vide. Mais tout cela, on nous l'a déjà dit aux belles heures de la Communauté européenne de défense pour laquelle, disait-on, on ne pourrait concevoir une solution de rechange. Or, cette solution de rechange fut trouvée en quinze jours par M. Mendès-France. C'est elle que nous étudions maintenant.

Quant à la « chaise vide », nous eûmes jadis un fauteuil confortable, aux Bermudes... Vous savez ce qu'il en advint. Peut-être, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans un avenir proche, irez-vous vers ces îles heureuses où se rencontrent les grands de ce monde. Je suis certain, peut-être que parce qu'un jour nous fûmes réticents, que la fanfare municipale qui vous recevra aura appris entre temps à jouer *la Marseillaise* et je vous connais assez, pour savoir que vous ne vous laisserez pas oublier dans le frigidaire. (*Hilarité.*)

L'union des peuples libres, nous la souhaitons tous, mais à condition que cette union soit sincère.

La publication inattendue des conversations de Yalta a ouvert les yeux de certains et a fait comprendre à tous l'attitude, que certains blâmèrent alors, du général de Gaulle, qui refusa d'aller saluer à Alger le chef d'une grande nation amie.

Ne voyons-nous pas le partage de l'Indochine se faire précisément comme il avait été prévu ? Ne voyons-nous pas, un peu partout, dans les régions stratégiques tenues pas nous outre-mer, des mouvements insurrectionnels se produire, qui ne sont pas toujours provoqués par les Russes ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

On nous parle d'union alors que, trop souvent, nous sommes, internationalement, « contrés » par ceux qui précisément nous prêchent cette union que, nous, nous désirons ardemment.

Pour ma part, j'aurais souhaité, devant le péril asiatique, une union européenne comprenant toutes les nations libres du vieux continent, et non pas cette petite Europe à six — ou plutôt à six un quart, puisque l'Angleterre en fait un peu partie — que l'on nous offre aujourd'hui. Forte de 300 millions d'habitants, une telle union, composée de peuples qui ont tous souffert de la guerre ou de la révolution, aurait fait l'équilibre entre les deux blocs antagonistes et aurait été certainement l'arbitre de la paix. Mais de vaines idéologies politiques nous ont empêché d'aboutir à ce but.

Nous avons, notamment, écarté la péninsule ibérique, laquelle, pourtant, en cas de péril venu de l'Est, eût été notre citadelle suprême. D'autres ont pris là-bas une place prépondérante qui aurait été la nôtre si nous l'avions voulu. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

De même, nul ne parle de l'Autriche, dont l'abandon crée un vide dans ce système de défense que nous cherchons à organiser. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point tout à l'heure.

L'Europe, mes chers collègues, ce n'est pas celle des accords de Paris; elle comprend toutes les nations éperdues de liberté. L'Europe, elle va de Franco à Tito! (*Applaudissements.*)

Mesdames, messieurs, je ne suis qu'un parlementaire extrêmement modeste et je laisserai aux grands ténors de cette Assemblée le soin d'étudier et de disséquer les accords sur la Sarre, l'acte final de la conférence de Londres, les déclarations des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada, les divers protocoles complétant les accords de Bruxelles et tous les articles des accords de Paris que nous ne pouvons en rien modifier et que nous devons rejeter ou accepter en bloc. D'ailleurs, cette étude fut faite magistralement par nos éminents rapporteurs.

Vous avez remarqué comme moi que leurs critiques furent parfois extrêmement sévères, bien que la plupart d'entre eux, paradoxalement peut-être, aient conclu à l'adoption des accords. Pour ma part, puisque cette Europe à six sera surtout un duo franco-allemand, vous me permettrez de la considérer d'après les dires de nos futurs alliés.

Je passe rapidement sur la question, accessoire à mon avis, de la Sarre. Pour les Allemands, son sort est réglé. « Ces accords sur la Sarre, disait le président Adenauer dans la séance du 25 février 1955 au Bundestag, nous permettent de mettre un pied dans la porte. »

Il ajoutait, en une autre intervention: « L'Amérique et l'Angleterre ont, à la demande de la France, accepté le détachement de la Sarre. L'Union soviétique seule s'y est opposée »; voyez déjà la tendance, tendance qui n'est indiquée qu'à demi-mot. « Nous sommes convaincus que le peuple sarrois fera bon usage des libertés qui lui sont accordées, car ce sont des Allemands. »

Ce bon usage prévu, il le précise dans son discours du 25 février — je vous donne la référence au journal officiel allemand: c'est le paragraphe 2692-A —: « La Sarre autonome ? Je préfère, pour ma part, laisser crouler l'ensemble de l'ouvrage de Londres et de Paris. »

Tous les orateurs, d'ailleurs, insistèrent sur l'espoir qu'ils avaient de voir, un jour prochain, la Sarre réintégrer, sans condition aucune, le giron de la mère patrie, ainsi d'ailleurs que d'autres terres irrédentes. Il fut parlé, ne l'oublions pas, du territoire des Sudètes et plus d'un, peut-être, sans oser le dire, songeait à l'Alsace et à la Lorraine.

Quant à la liberté politique, voici ce qu'en dit le docteur Haasler, qui appartient au parti des réfugiés: « Grâce au traité, nous gagnons une liberté totale de négociation à l'égard de tous les pays étrangers, y compris ceux du bloc occidental. »

Le réarmement de l'Allemagne fut également l'objet de maints commentaires. Certes, M. Fritz Erles, sans doute sincèrement attiré par l'Ouest, s'inquiète d'un éventuel départ des troupes alliées. « Le réarmement de l'Allemagne occidentale, concurremment à la diminution des effectifs des Etats-Unis, n'entraînerait aucun accroissement pour le potentiel occidental », chose d'ailleurs que nous croyons tous.

D'autres s'inquiètent du coût de ce réarmement. D'après M. Grulich, douze divisions allemandes coûtent au total 81,3 milliards de marks, soit approximativement 7.000 milliards de francs.

Là vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse. Nous aurons le droit, dans cette Union européenne, nous les Français, de disposer de seize divisions et peut-être même, d'après certains accords, de dix-huit. Nous en avons quatre actuellement. Il nous faudra donc en créer douze nouvelles au minimum et fournir pour cela un effort égal à celui de l'Allemagne, ce qui entraînera une dépense budgétaire de même importance, soit 7.000 milliards environ, somme à laquelle s'ajouteraient les frais d'entretien des troupes.

Si nous ne fournissons pas cet effort, nous serons rapidement surclassés par tous nos partenaires, ce que nous ne voulons pas puisque notre droit à la prédominance militaire a été exigé par nos négociateurs. Si nous faisons les sacrifices ainsi exigés, comment pourrons-nous financer notre reconstruction et achever notre magnifique effort social ? C'est la question que je me pose.

Mes chers collègues, avant de terminer, permettez-moi, moins brillamment peut-être que M. Léo Hamon l'a fait devant la commission des affaires étrangères, d'être un instant l'avocat du diable. Un Allemand songe avant tout à deux choses: réunifier son pays et lui éviter les atrocités d'une guerre nouvelle.

Stratégiquement, je l'ai dit, deux vides existent au Nord et au centre de notre organisation défensive: le Danemark, qui ferme la Baltique, et le coin autrichien désarmé qui est enfoncé dans l'ensemble défensif allié.

Militairement, le Danemark ne peut être défendu qu'avec l'aide de troupes allemandes. Au Sud, pour occuper la position stratégique autrichienne, ce sera entre Russes et alliés une course de vitesse et l'Allemagne sera mieux placée que quiconque pour combler le vide et pour refaire un Anschluss élargi.

Mais ce n'est là, mes chers collègues, qu'une hypothèse seconde. Il est un danger plus réel encore et plus grave. L'Allemagne, ayant signé les accords de Paris, aura à l'Ouest obtenu tout ce qu'elle souhaitait, peut-être même plus, car il faut songer — et certains l'on dit — à sa collaboration possible dans l'organisation de l'Afrique, collaboration que nous lui offrons bénévolement et qu'elle n'aurait peut-être jamais osé demander.

C'est vers l'Est que vont se tourner désormais ses regards.

Déjà, on parle ouvertement des négociations futures avec le bloc oriental, négociations qui se feront hors de nous puisque l'Allemagne aura pleinement retrouvé sa souveraineté. Relisez en particulier les interventions au Bundestag de MM. Keisinger, Euler et du docteur Haasler.

L'Allemagne, d'autre part, sera réarmée; elle commence même à l'être déjà. A une question qui lui fut posée, le ministre des finances, M. Schaffer, n'a-t-il pas répondu — ce que beaucoup ignorent et ce que l'on a nié: « L'Allemagne consacre déjà 13 milliards de marks à ses dépenses militaires ou paramilitaires » ? Or, cette armée sera à peu près autonome. Ecoutons le docteur Erick Mende, qui appartient au parti libéral: « Tandis que dans le cas de la C. E. D. nous ne pouvions avoir que des divisions homogènes et que l'intégration était la règle au-dessus de la division, nous avons droit maintenant à des groupes d'armées homogènes ».

Oh! Je sais — M. de Maupeou nous l'a dit pour nous rassurer — qu'une partie des armements nécessaires sera entreposée en deçà du Rhin. Mais qui vous dit, mes chers collègues, qu'une masse égale de ces armements, de ces instruments logistiques, ne sera pas aussi entreposée au delà du rideau de fer ? Il est des souvenirs qu'il est bon de rappeler et le docteur Erick Mende, que j'ai déjà cité, s'est chargé de le faire: « Sous un gouvernement du centre... » — nous a-t-il dit — « ... gouvernement formé de sociaux démocrates et de démocrates, un accord secret fut conclu entre l'armée soviétique et la Reichswehr, à l'époque de la république de Weimar. Cet accord a rendu possible l'instruction, dans l'Union soviétique, d'aviateurs et de tankistes allemands jusqu'en 1932 ». Ces paroles furent prononcées au Bundestag pendant l'une des séances qui se tinrent du 24 au 27 février dernier.

Laissez-moi alors redevenir un moment l'avocat du diable. L'Allemagne est libre de converser avec toutes les nations. Elle dispose d'armées, de groupes d'armées, avec possibilité, par la préparation militaire et par la rotation des hommes dans les corps de troupe, de doubler ses effectifs instruits.

De l'Ouest, elle a obtenu tout ce qu'elle souhaitait. Il lui reste à obtenir de l'Est la restitution de ses territoires nationaux. Elle sait d'ailleurs — nous l'avons assez dit — que nous ne sommes pas disposés à nous battre pour que lui soient rendues la Prusse orientale et la Silésie et que les Soviets peuvent aussi bien que nous, et à même distance, leur fournir les instruments logistiques mis par nous en réserve pour le conflit futur.

Elle sait que la guerre future, si nous ne pouvons l'éviter, se passera sur le front de l'Oder et que toute l'Allemagne sera zone de combat. Elle n'oublie pas enfin combien fut atroce — et elle le fut — l'invasion russe.

La tentation — je vous le demande, mes chers collègues — ne sera-t-elle pas forte pour elle de s'unir alors à cette Russie menaçante pour éviter tout cela ? N'avons-nous pas eu, il n'y a de cela pas même quinze ans, le pacte germano-soviétique ?

Avec l'aide orientale, l'Allemagne, après avoir neutralisé nos troupes qui, je le crains, n'atteindront jamais les effectifs prévus — car vous connaissez nos difficultés budgétaires — l'Allemagne, dis-je, ne cherchera-t-elle pas, pour sa sécurité et sa tranquillité, à atteindre en quelques jours, peut-être même en quelques heures, le littoral de l'Atlantique ? Elle aura ainsi évité les horreurs de l'invasion et elle aura retrouvé son intégrité territoriale. L'Allemagne de l'Ouest unie à l'Allemagne de l'Est aura tout simplement renouvelé le geste de Leipzig, le geste des Saxons, nos alliés, qui nous abandonnèrent en plein combat, pour se joindre aux Prussiens qui faisaient partie de l'armée des impériaux.

Voilà, mes chers collègues, ce qui m'angoisse et ce qui m'incite à refuser de voter les accords de Paris. L'union de l'Allemagne avec l'Est, et cette union est possible, marquera la fin de l'Occident, la fin de toute notre civilisation chrétienne pour laquelle sont morts nos frères de 1914 et ceux de la guerre dernière et à laquelle je reste toujours fidèle. Je tiens, comme la plupart d'entre vous, à cette civilisation et c'est parce que j'estime ce péril réel, que j'hésite et que probablement je n'apporterai pas mon adhésion au projet de ratification. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Antoine Colonna. Mes chers collègues, plusieurs des orateurs qui m'on précédé nous ont rappelé que nous avons eu loisir de penser, pendant trois ans, sinon pendant cinq ans, à ce qui fait toute la gravité de ce débat, puisque c'est depuis mai 1952, soit depuis la signature du traité de Paris instituant la Communauté européenne de défense, que le problème du réarmement allemand a été nettement et officiellement posé à notre conscience.

Certes, l'heure n'est pas à ranimer une querelle éteinte et je désire ne pas m'y arrêter, tellement je m'incline devant l'idéalisme et le patriotisme des promoteurs de la communauté européenne de défense, qui n'ont peut-être eu que le tort de vouloir faire trop tôt le souhaitable et le possible de demain. Mais il n'est pas d'allusion au passé qui soit inopportune, lorsqu'elle permet de mettre en pleine lumière les attitudes du présent.

Hier, nous avons été quelques-uns à ne pas nous résigner à la disparition de l'armée française, à sa dissolution au sein d'une immense légion étrangère où le soldat français perdait en quelque sorte son état civil à seule fin, semble-t-il, d'éviter au soldat allemand de produire le sien.

Fixés sur une réalité et sur un ensemble de réalités dont une très éloquente définition vous appartient, monsieur le rapporteur, nous avons été quelques-uns à préférer l'Europe des patries à une nouvelle Europe avant terme, qui n'aurait été qu'un grand corps artificiel sans âme, sans ressort et sans chaleur.

Mais, en obtenant finalement que ce qui est toujours vivant, solide et concret ne soit pas prématurément sacrifié à ce qui n'est encore qu'une construction de l'esprit, nous n'avons pas seulement fait libérer notre jugement d'un dilemme aussi faux que douloureux et inutile, nous y avons aussi gagné les uns et les autres d'être franchement et loyalement placés devant un postulat qui se suffit à lui-même.

Dans le monceau de documents officiels qui nous ont été fournis, dans les discours que nous avons entendus, dans les pétitions plus ou moins aimables que nous avons reçues, il n'est que les deux mots de ce postulat unique pour peser sur nos épaules: « réarmement allemand ».

Et, quoiqu'on en dise, cette proposition de réarmement allemand reste aujourd'hui pour nous ce qu'elle était hier, avec un cadre différent: hier, cadre d'une hypothétique Europe intégrée; aujourd'hui, cadre d'une modeste Europe unie.

Si j'osais pousser très loin la sincérité, je dirais que nous en sommes au point où la nuance est devenue négligeable. J'irais même jusqu'à soutenir que le meilleur cadre doit être celui auquel on ne saura reprocher d'être un paravent et qui laissera la chose contestée se montrer toute nue comme la vérité. Et tant pis pour qui en sera gêné.

Qui sait d'ailleurs, mes chers collègues, si l'occasion ne nous est pas bonne de rompre avec ce goût des formules savantes où l'on manie à plaisir la thèse et l'anti-thèse pour le désarroi du citoyen moyen.

Sans vouloir heurter quiconque de mes collègues, je songe ici, par exemple, à telle dialectique qui voudrait nous démontrer que partisans et adversaires du réarmement allemand trouvaient ensemble leur compte dans l'ancienne communauté européenne de défense.

Pour ma part, quelle que soit la valeur et la pertinence des considérations développées en faveur du dispositif de l'Union de l'Europe occidentale contre celui de la communauté européenne de défense ou inversement, quelles que soient celles développées en faveur des propositions d'ajournement que sont les amendements, quel que soit leur sérieux intérêt, je m'excuse de penser et de dire que, dans le vrai débat, ces considérations indispensables sont malgré tout secondaires parce qu'elles sont techniques.

Et je crois aussi que les considérations au nom desquelles nous avons à nous prononcer sont essentiellement psychologiques et sentimentales. Si elles ne l'étaient pas, mes chers collègues, comment auraient-elles pu troubler tellement notre communauté nationale ? Comment auraient-elles risqué de la diviser si profondément ?

Nous nous accorderons à penser qu'aucun peuple, peut-être, n'est aussi tributaire de sa sensibilité que le peuple français. Ceci donne à comprendre combien cette laborieuse affaire aura été vécue par lui comme un combat entre le sentiment et la raison.

C'est le même combat qui s'est déroulé en notre for intérieur pendant ces trois ans.

Mais, après trois ans, n'oublions pas qu'être un élu, c'est être un guide autant qu'un porte-parole. Après trois ans, nous ne nous ferons pas mutuellement l'injure de supposer que nous en sommes encore à nous bâtir une opinion. Tout au plus, pour notre satisfaction, avons-nous à vérifier la solidité de la position que chacun de nous a déjà fièrement choisie. Nous y aurons été largement aidés par une très abondante et fort intéressante lecture, qui est celle des débats de l'Assemblée nationale, ensuite par tous les rapports particuliers et, surtout, par le rapport étincelant de M. Michel Debré, par ce travail où notre collègue a mis tant de talent et d'émotion, et aussi tant d'honnêteté politique et de dignité intellectuelle (*Applaudissements.*), par ce travail qui mérite mieux qu'un terme le promettant à de poussiéreuses archives, car il restera, c'est certain, une contribution à l'histoire de notre temps.

Or, dans le rapport Debré, comme dans les interventions des rares députés qui n'ont pas craint d'exposer un point de vue favorable à l'incorporation de notre ex-ennemi dans le système défensif du monde libre, nous avons été assez nombreux, j'espère, à retrouver, à reconnaître l'argument péremptoire, l'argument de nature à enlever d'emblée notre conviction.

Cet argument est, du reste, celui qui nous paraît aussi dépourvu d'originalité que riche d'enseignement, car il ne correspond pas à autre chose qu'à la nécessité classique de l'équilibre européen. Ce n'est pas d'hier, en effet, qu'on parle de subordonner à l'équilibre de leurs forces la tranquillité des différents grands pays qui forment essentiellement le vieux monde.

Et si l'on s'est exprimé, à cette tribune, avec assez peu d'aménité à leur égard, nous devons quand même envier la constance apportée par les Britanniques à servir cette vérité qui, sous l'expression fameuse de « balance du pouvoir », domine sans interruption leur politique étrangère depuis bientôt cinq siècles, depuis quatre siècles et demi plus exactement.

Oui, tel est le privilège de nos voisins d'outre-Manche. Les empires ou les dictatures qui passent, les grands courants idéologiques qui s'affrontent, peuvent imprimer leurs secousses successives à la vie internationale; une consigne immuable guide la diplomatie londonienne, à toutes les époques, à travers les récifs et les tempêtes de la terre et cette consigne est celle qui, aujourd'hui encore, fait la quasi-unanimité du peuple anglais.

Heureux peuple qui a toujours dédaigné de détester ou de chérir qui que ce soit, homme ou nation, à l'extérieur de ses frontières, mais qui n'a jamais favorisé que le principe de la ténacité de son attachement. Parce qu'il a basé sur ce prin-

cipe le système fondamental de garantie de son indépendance, pour l'appliquer et pour le défendre, chaque fois qu'il l'a fallu, la Grande-Bretagne n'a pas hésité à procéder à des mutations d'adversaires.

Voilà quelle est la seule explication de son comportement actuel devant la menaçante puissance russe, dans un alignement de circonstance sur la politique américaine, c'est-à-dire dans un alignement d'où la docilité *a priori* se trouve, bien entendu, exclue.

Et nous alors, quel sera notre comportement ?

Quand, après nous avoir été secourable à nos heures — il faut le reconnaître — le vieil égoïsme anglais sait, dans son pragmatisme, s'adapter si naturellement au nouvel impératif de sauvegarde de toutes les nations libres, faut-il vraiment que, par contraste, notre pays affecte de s'isoler des contingences et de l'inquiétude universelles, pour paraître comme pétrifié sur sa notion de l'ennemi héréditaire ?

A lire des extraits de la presse étrangère, c'est malheureusement l'impression que nous donnons au dehors où on finit par prendre en pitié notre retard sur la marche du temps.

Devons-nous nous en étonner ou nous en plaindre ?

Mettons-nous plutôt à la page, en discernant que, si pendant la première moitié de ce siècle notre version passionnelle de la continuité historique s'est heureusement rencontrée avec le réalisme de nos alliés dans la lutte contre l'impérialisme prussien, aujourd'hui, en dehors de nous-mêmes et de la stratégie politique soviétique cette version n'intéresse plus personne, parce que la Prusse est morte.

Entendons-nous bien, la Prusse est morte en tant que noyau virulent, en tant qu'expression maîtresse d'une entreprise d'asservissement des peuples, que nous avons trop connue. Et si jamais elle devait revivre, si elle pouvait revivre, ce serait certainement dans l'incapacité de servir à son profit. Elle ne le pourrait d'ailleurs que comme la misérable auxiliaire du colosse slave, son cousin du reste qui, en s'adjugeant ses dépouilles, en assurant complètement sa relève, a hérité d'elle, entre autres choses le concept nietzschéen très élargi de « la volonté de puissance ».

Pour penser et dire que la Prusse est morte, il faut, je l'avoue, une certaine intrépidité dans le raisonnement pour écarter, par une affirmation aussi catégorique, la hantise du fléau humain qui a si souvent ravagé le sol de notre pays.

Je mesure très bien tout ce qu'il peut y avoir de présomptueux et de léger à paraître contester ainsi le caractère prémonitoire des dernières exhortations de ces grands penseurs français, dont je révère le souvenir, et qui consacrèrent tant de leur vie et tant de leur intelligence à l'analyse du germanisme sous tous ses traits.

En dehors de toutes réminiscences partisanes, c'est un hommage à rendre à leur œuvre de dire qu'elle mériterait longtemps d'inspirer nos gouvernants dans la conduite d'une politique franco-allemande.

Mais, du temps de Barrès comme du temps de Bainville, le communisme d'Etat n'était encore que le bolchevisme fraîchement surgi pour ainsi dire de l'empire des tsars et circonscrit aux limites de cet ancien empire, qui avaient été elles-mêmes passablement rétrécies par les solutions issues de la guerre de 1914-1918.

Et ni Barrès ni Bainville n'avaient pu prévoir que, si rapidement après leur mort, l'humanité entière serait divisée, serait dramatiquement partagée en deux camps par deux doctrines générales de vie absolument inconciliables et inconciliables à jamais.

Ni l'un ni l'autre n'avaient pu prévoir que l'Allemagne serait coupée en deux tronçons à la ligne de crête de cet inexorable antagonisme, qu'elle en serait la victime directe, littéralement écartelée par lui.

Ni Barrès ni Bainville n'avaient pu prévoir la frontière Oder-Neisse, amputant massivement l'Allemagne du quart de son territoire d'avant l'Anschluss autrichien, chassant 12 millions d'Allemands de leurs terres ancestrales, et faisant une province russe du cœur de la Prusse, ainsi que des hauts lieux du pangermanisme philosophique et guerrier.

N'oublions pas non plus, mes chers collègues, que sur les 12 millions d'Allemands qui furent expulsés des régions de l'Est, plus de 4 millions ont disparu dans les rigueurs de l'exode et de la déportation.

Dans le même ordre d'idées, quoi de plus symbolique et de plus édifiant que la dégermanisation de Kœnigsberg, ville natale de Kant, mais surtout citadelle sacrée du mysticisme teuton, Kœnigsberg métropole prussienne et militaire par excellence qui, baptisée Kaliningrad, a perdu jusqu'à son vieux nom allemand dans son annexion au nouvel empire moscovite.

De sorte que, mes chers collègues, sans exagération de langage, on pourrait presque avancer que, de la Prusse, l'Allemagne ne conserve guère plus qu'un moignon, et un pauvre moignon soigneusement soumis, de surcroît, à la surveillance du chirurgien soviétique.

Il est remarquable, en effet, que l'opinion française se soit montrée si indifférente à cet événement qui fut un des plus importants d'après-guerre pour l'avenir de l'Europe, à savoir le démantèlement, je dirais même la désintégration de la Prusse, désintégration dont la méthode a certainement garanti la durée.

Comme l'opération fut le fait essentiel des Soviets, nous devrions leur en avoir de la reconnaissance, si deux évidences ne nous en dispensaient.

Il est, en effet, certain qu'ayant réduit le péril prussien à l'inconsistance d'un mythe, les Soviets ont su mettre le mythe en cage pour en faire, comme aujourd'hui, un épouvantail à notre usage.

Il est non moins certain qu'ils se sont réservé de domestiquer l'esprit prussien, pour faciliter, le cas échéant, l'exécution de leur propre plan de domination.

Or, qu'ils aient l'ambition, le besoin et surtout la tentation de réaliser au plus vite la partie européenne de ce plan, il suffit pour s'en convaincre de jeter un regard sur la courbe fantastique et suggestive de leurs réalisations antérieures.

En 1944, ils étaient 170 millions d'assujettis à la loi communiste. En 1954, après la remise du Nord-Vietnam à Ho Chi Minh, soit en l'espace de dix ans, ils étaient 900 millions.

Neuf cent millions d'êtres enrôlés par la dictature communiste, façonnés par elle, enivrés par elle. Auprès de cette vision, que certains différends et certains contentieux sont petits !

Et plus petits encore quand nous nous penchons sur la carte du monde et que nous y contemplons la tache noire, aux dimensions monstrueuses, où ces 900 millions de bienheureux vivent dans la privation des deux biens les plus précieux pour l'homme que sont la liberté et la dignité. (*Très bien! très bien!*) Et, lorsque nous voyons, curieusement accroché à cette masse sombre, notre petit cap de l'Asie, encore intact à moitié comme par défi et par miracle, nous imaginons sans peine que, dans une telle position il puisse exaspérer l'impatiente voracité du Titan.

En attendant, c'est un fait, la situation dangereuse de l'Europe s'inscrit — on vous l'a dit — dans une donnée arithmétique d'une brutale simplicité : d'un côté, le chiffre global de population des nations européennes adhérant déjà au Pacte Atlantique ; de l'autre côté, avec son écrasante supériorité, le chiffre global de population des démocraties européennes populaires.

S'ajoutant à cette constatation de fond, la disproportion plus considérable encore des forces armées respectives des deux blocs, telle que l'a relevée de façon saisissante M. de Maupeou, ne nous impressionnerait pas davantage, si elle n'était l'illustration probante de la mentalité de guerre là où elle existe.

D'ailleurs, nous le savons très bien, Moscou n'accorde aucune espèce d'importance à l'adjonction de douze divisions allemandes aux forces atlantiques stationnées en Europe. Le fait en soi ne l'inquiéterait nullement si elle n'était à la fois la condition, le signe et le gage du seul regroupement de nations susceptibles de faire échec à ses desseins d'hégémonie universelle.

Et c'est là précisément où le bât blesse l'U. R. S. S., décidée à faire flèche de tout bois pour empêcher que se modifie à son désavantage, non pas tellement le rapport des forces armées, mais surtout le rapport des potentiels nationaux.

Faut-il expliquer pourquoi ?

Il est presque oiseux de l'observer après les leçons répétées des succès de l'impérialisme soviétique.

On ne subjugue pas nécessairement un peuple faible par la guerre étrangère, qui est souvent inutilement coûteuse pour le vainqueur et qui comporte toujours des risques imprévisibles pour le plus puissant.

La guerre civile, les troubles intérieurs que l'on suscite et que l'on attise du dehors sont déjà préférables comme procédé de conversion à peu de frais. Mais il est encore plus expédient, et moins aléatoire de placer les victimes désignées devant une telle accumulation de moyens de tous ordres que, fina-

lement, il ne leur reste pas d'autre alternative que de mourir ou de se ruer dans la servitude.

C'est le jeu désormais célèbre, le jeu fascinant du python, que Staline n'eut même pas le mérite d'inventer: Hitler lui avait donné l'exemple en 1938 avec le premier coup de Prague.

Et notre malheur serait, aujourd'hui, de ne pas apercevoir le chemin de Prague, où certains veulent nous engager. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Pour nous le montrer à l'Assemblée nationale, un député n'a pas employé d'euphémisme, c'est M. Maurice Faure, un des plus ardents champions de la Communauté européenne de défense, qui a le mieux souligné la portée beaucoup plus politique ou morale que militaire du réarmement de l'Allemagne occidentale.

Avec un rare bonheur dans l'expression de la pensée et beaucoup de courage, il a su dégager et faire valoir cette thèse que l'acte capital n'est pas dans la création d'une nouvelle armée allemande plus ou moins contingentée, plus ou moins contrôlée; il est l'admission de l'Allemagne parmi les peuples libres en vue de porter au maximum leur capacité de résistance à la menace qui les affecte en commun.

Envisageant l'éventualité contraire et possible d'une sujétion ou d'une association de l'Allemagne au monde communiste, M. Maurice Faure a conjuré ses collègues de la redouter comme la condamnation sans rémission du monde libre. Et il devait conclure, en substance, que si nous refusions d'opposer à cette éventualité un barrage qui ne dépend que de notre décision, nous assumerions devant l'histoire la pire des responsabilités. Et les nouvelles et les futures générations ne nous pardonneraient certainement pas d'avoir ainsi trahi la défense des valeurs éternelles, hors desquelles l'individu ne peut qu'ignorer la noblesse de vivre et la vraie joie de vivre.

Comme notre collègue de l'autre assemblée a bien raison et comme quoi, dans l'examen de cette délicate conjoncture, tout tourne en définitive autour de la fixation du destin allemand!

Car si, en ces instants, l'attention internationale est normalement concentrée sur la France et sur cette enceinte, ne nous donnons pas pour autant l'illusion que nous sommes les maîtres exclusifs d'un choix où serait engagé, avec notre avenir, l'avenir des nations européennes non encore comprises dans la zone d'influence du Kremlin.

Non! En vérité, ce qui compte — n'ayons pas le faux orgueil de le taire — en vérité ce qui compte le plus pour le sort de l'Europe et pour notre propre sort, c'est l'option de l'Allemagne entre l'Occident et l'Orient soviétique (*Applaudissements sur certains bancs à gauche*), tant il est vrai qu'il ne nous appartient même pas de choisir et que c'est bien l'Allemagne qui est appelée à choisir entre la Russie et nous.

Ne vous figurez pas que la chose est acquise depuis les derniers votes du Bundestag et du Bundesrat. Non! vous le savez bien, la lutte continue dans l'Allemagne de l'Ouest — elle n'a jamais été aussi acharnée qu'à présent — entre les partisans des deux pôles. Et le chancelier Adenauer ne saurait affirmer qu'il a rallié à ses vues la masse de son peuple dont la perplexité se nourrit de notre propre incertitude...

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Antoine Colonna. ...et dont les dissensions de même cause ne reflètent que nos propres tiraillements. Il est non moins vrai que notre attitude à son égard sera pour beaucoup déterminante de celle du peuple allemand.

Voilà où est le haut intérêt de la question dont nous débattons, voilà où est l'importance attribuée à notre délibération par les chancelleries étrangères.

Et c'est cette conscience que nous avons de notre rôle qui devrait nous interdire, mes chers collègues, de donner raison à certaines admonestations extérieures qui nous seraient insupportables si nous n'en excusions la naïve maladresse.

Car j'en demande pardon à M. le ministre des affaires étrangères, je ne crois pas qu'il soit satisfaisant pour notre dignité nationale de laisser dire que nous nous déciderons par la crainte qu'on se passera de nous. Non!

Au lendemain surtout de la publication des procès-verbaux de Yalta, ayons la réaction d'amour-propre de tenir pour une sottise toute prétention d'aménager l'Europe sur l'hypothèse d'une absence française. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Et cette haute réalité des choses est celle qui rend plus grave et plus certaine la responsabilité attachée à notre vote. On ne pourra rien faire sans la France.

Aucun de nos alliés, et personne sur terre, ne peut concevoir la défense de l'Occident sans la France. D'abord, parce que la puissance française existe toujours, malgré son sommeil ou son effacement, ensuite, parce que la France — elle-même, et l'Occident, parce qu'elle est son incarnation — est davantage. En encourant le reproche d'user d'une réthorique un peu solennelle je dis, comme je le pense, de toute ma foi patriotique, que la France est la « sainteté de l'Occident ».

Donc, pas de défense possible de l'Occident sans la France, pas d'entrée de l'Allemagne dans le camp de l'Occident si la France ne consent à être introductrice.

Mais aussi, que nous le voulions ou non, pas de défense efficace de l'Occident sans l'Allemagne, sans une certaine Allemagne que nous pouvons aider à se retrouver. Mais, comme toute association fondée uniquement sur la communauté d'idéal se révèle tôt ou tard fragile ou vaine si un souffle d'amitié ne l'anime, la participation allemande au sauvetage de l'Europe suppose — on vous l'a dit aussi — la réconciliation franco-allemande, et le réarmement allemand n'est pas concevable autrement.

Il s'agit maintenant de savoir si nous pouvons rompre un faisceau de préventions, hélas! trop tragiquement justifiées. A nous donc de peser les avantages, le prix et l'opportunité de la réconciliation franco-allemande.

Déjà, avec le renfort des 49 millions d'habitants de l'Allemagne de l'Ouest, l'alliance des onze nations européennes atlantiques bénéficierait d'une réduction sensible de la marge de richesse humaine qui l'infériorise par rapport aux nations européennes du bloc soviétique. Nous serions environ 230 millions, sans compter l'Espagne et la Yougoslavie, en face de 290 millions, y compris les 18 millions d'Allemands de l'Est, ce qui, déjà, améliorerait sensiblement la balance.

Mais, mieux que par cette évaluation sommaire, non dénuée d'intérêt, il importe d'apprécier le concours allemand en fonction de l'extraordinaire vitalité de ce peuple. Notre rapporteur vous l'a signalé: nous en avons vu la prodigieuse manifestation dans son redressement général, dans son relèvement économique qu'il a si rapidement opéré sur ses ruines colossales et sur ses immenses pertes de la dernière guerre.

Ainsi, une fois de plus, il a démontré qu'il dispose de ressources profondes, impossibles à sonder parce qu'elles sont le trésor de sa volonté.

Et cette volonté, ardente et disciplinée, dépasserait tous les éloges que nous lui décernerions volontiers si nous n'avions pas tellement souffert de son orientation passée.

Mais lorsqu'une occasion nous est offerte par des circonstances qui ne se sont jamais présentées dans l'histoire...

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Antoine Colonna. ...lorsqu'une chance nous est offerte de détourner vers le bien le cours traditionnellement dévastateur de l'énergie allemande, avons-nous le droit de la laisser échapper?

Certes, je le sais, il est plus facile de douter de l'Allemagne que de lui faire confiance et le suprême sacrifice sera pour nous de jeter un voile sur tout ce qu'elle nous a fait, sans toutefois l'oublier.

On nous l'a dit et redit, il y a son histoire de nation de proie, ces invasions de notre territoire, tous les coups qu'elle nous a portés et qui nous meurtrissent encore.

Plus près de nous, il y a l'abominable souvenir de l'enfer hitlérien, les fusillades d'otages, les tortures de la Gestapo, les enfants qu'on arrache à leurs mères, les camps de déportation et d'extermination, les chambres à gaz...

M. Georges Marrane. C'est le monde libre!

M. Antoine Colonna. ... toute cette épouvante et toute cette honte d'une monstrueuse cruauté dont nous sommes unanimes à penser qu'elles marquent le nom allemand d'une tache indélébile. Mais si l'horreur inspirée par de tels crimes est plus forte que l'opposition de notre morale à une théorie de l'antécédent collective qui nous entraînerait à frapper tout un peuple d'une sorte d'ostracisme perpétuel, alors, mesdames, messieurs, nous aurions un autre devoir. Nous aurions le devoir de nous demander si l'Allemagne avec laquelle on nous propose de nous réconcilier, et même de nous unir, est bien l'Allemagne qui nous a fait tout ce mal.

Voyez-vous, à partir du moment où vous mettez au compte d'un groupe la genèse et la suite des fautes des hommes qui le composent, vous êtes bien obligés d'aller jusqu'au bout de la logique de votre système et de rechercher le lien valable unissant tous ces hommes à travers les générations dans leur commune culpabilité ou dans leur commune indignité.

Ce n'est pas le lien national souvent abstrait par définition, quelquefois artificiel et précaire; ce n'est pas non plus un lien politique éphémère plus abstrait encore. Ici, ce n'est pas non plus le lien religieux. C'est donc, ce ne peut être que l'affinité naturelle avec le lien ethnique ou, si vous préférez, le fond racial avec l'influence de la terre.

Une fois que vous êtes enfermés dans un tel raisonnement, il me paraît impossible de nier qu'il existe deux Allemagnes, et si vous allez en voyage là-bas, vous revenez inévitablement raffermis dans cette conviction. Il y a d'abord l'Allemagne la plus proche de nous: celle qui a subi instinctivement et longuement l'attirance du vieux monde romain, celle qui s'est adoucie à son contact qui a voulu adopter son éthique, l'Allemagne qui s'est abreuvée au Rhin, fleuve de légendes féodales mais aussi véhicule de spiritualité gréco-latine, en un mot l'Allemagne de Gœthe de tendance oscillante comme lui vers l'universalisme classique, et parfois comme lui, énigmatique, ambiguë et volage.

C'est cette Allemagne qu'il faut fixer afin qu'elle devienne ou redevienne la bonne Allemagne.

Et puis il y a l'autre Allemagne, celle dont on ne sait si elle est de souche germaine ou slave, slave beaucoup plus sûrement l'Allemagne du teutonisme et des Borusses, l'Allemagne de la barbarie rationnelle, la seule qui ait été vraiment capable d'engendrer le démon du nazisme avec le sinistre cortège de ses atrocités, l'Allemagne dont nous avons le droit de supposer qu'elle est à sa place et à son aise derrière le rideau de fer, dans ce monde où le mépris absolu de la vie humaine est devenu une règle banale de gouvernement.

Eh bien l'objectivité historique oblige à reconnaître que de ces deux Allemagne la première n'a été que la victime, oh! une victime qui ne fut pas sans reproche, comme il arrive à qui succombe par faiblesse, mais une victime malgré tout.

De sorte que, en dehors des contraintes diplomatiques, nous serions fondés à exprimer le vœu, sinon à exiger, que ces deux Allemagne ne puissent jamais plus se réunir.

Si c'est une chimère de l'esprit, souhaitons au moins que leur réunification se fasse assez tard pour laisser le temps à l'Allemagne rhénane d'effectuer au préalable, dans l'association occidentale, un stage nécessaire et suffisant. C'est la seule façon pour elle d'acquérir la vigueur qui lui permettra non seulement de résister à l'Allemagne de la steppe, mais aussi de s'imposer à elle, par un juste retour des choses.

Du reste, à cet égard, il ne faudrait pas que nous nous méprenions sur le véritable caractère de la lutte qui met aux prises en ce moment, au sein de la République fédérale, les ennemis et les amis du chancelier Adenauer. Elle n'est pas autre chose qu'un épisode vraisemblablement décisif du combat opposant le bon et le mauvais génie, qui se disputent l'âme de l'Allemagne depuis déjà deux cents ans, nous serions singulièrement imprudents d'en douter.

C'est toujours pour la solution du même dilemme crucial, qui a tellement alimenté les spéculations philosophiques et historiques contemporaines d'outre-Rhin, Occident ou Orient, Europe ou Asie.

Ne nous y trompons pas, en effet les attaques auxquelles fait front le vieux chancelier sont les dernières vagues d'assaut de l'esprit prussien, heureusement déraciné et passé, consciemment ou inconsciemment, au service de Moscou, et nous ne nous étonnons pas outre mesure d'y voir les résidus du kulturkampf bismarkien, allié à un marxisme équivoque prêt une fois de plus à remplir l'office de levier du prussianisme, conformément au dogme de Spengler le prophète du Déclin de l'Occident.

Et cette coalition bizarre, où le panneau confessionnel voisine avec le panneau social et le panneau ultranationaliste, est celle qui réclame farouchement et uniquement la réunification immédiate de l'Allemagne, ce qui serait une façon pour elle de vendre définitivement l'âme de l'Allemagne au diable, elle le sait bien, puisque dépendant exclusivement, pour l'instant, de la bonne volonté des Soviets. L'unité allemande immédiate est à ce prix.

Après cela, quelques-uns de nos collègues manifesteront une belle indignation à contre-sens contre les excès oratoires de certains membres du Bundestag, qui n'ont fait qu'apporter une justification supplémentaire aux préoccupations que j'exprime.

Mais devant des symptômes si variés et si concordants de la survivance d'un funeste état d'esprit, soyons au moins d'accord pour repousser la politique insensée, qui abandonnerait proprement la république de Bonn au destin de la république de Weimar.

Car nous ne saurions oublier que la perte de la république de Weimar fut gravée dans la situation unitaire même de l'Allemagne de l'époque, une Allemagne qui était livrée à elle-même et où, du jour au lendemain, des millions et des millions de militants communistes devinrent des militants du national-socialisme.

Notre devoir impérieux est donc d'appuyer l'Allemagne de Bonn, d'autant plus exposée à une propagande subversive que sa population est très prolétarisée. Au demeurant, son réarmement, nous le savons, ne sera pas une précaution inutile en face des dispositions et des préparatifs belliqueux de l'Allemagne de l'Est.

D'autre part, ce nouvel accroissement du potentiel Atlantique sera quoi qu'on dise une contribution à la cause de la paix.

Il est susceptible d'apporter un soulagement à l'inquiétude du monde civilisé en laissant entrevoir que les nations atlantiques diminueront d'autant leur intention d'utiliser, pour le cas où elles seraient attaquées, les terribles engins atomiques ou thermo-nucléaires qui ont été prévus pour compenser leur infériorité numérique et leur infériorité en armements conventionnels.

Et puis surtout notre accord pour le réarmement de l'Allemagne fédérale sera le témoignage de notre confiance sans réserve à son égard. Ce sera de notre part un geste méritoire facilitant l'élan de la réconciliation entre les deux pays pour peu que nous ayons le souci d'augmenter, dans la manière de le traduire, l'avantage moral de notre compréhension.

Mes chers collègues, même si nous avons le sentiment d'avoir été très peu vainqueurs pour être agréables aux mânes des hommes de Yalta, c'est quand même dans une attitude de vainqueur que nous devrions tendre la main à l'Allemagne, celle d'un vainqueur qui passe généreusement l'éponge sur le passé gênant de son partenaire. Je crois qu'il ne nous sied pas d'entrer autrement dans l'Union européenne occidentale si nous voulons prendre hypothèque sur la place qui nous revient: la première.

Encore faudrait-il que nous sachions inscrire dans notre vote la volonté massive d'une nation qui entend demeurer grande.

Bismarck, encore jeune député à je ne sais quelle assemblée prussienne, lança un jour à son auditoire, que la plus monumentale erreur d'un Etat serait de faire du romantisme en politique extérieure.

Le romantisme, pour nous, consisterait à poursuivre les fantômes de Frédéric II, Blücher, Bismarck, Guillaume II et le spectre affreux de Hitler, tandis que nous perdrions de vue le danger de l'ombre épaisse où ces fantômes se sont bel et bien évanouis.

Pour tâcher de mieux vous en convaincre, je crois bien faire de terminer sur les témoignages de trois grands disparus, dont le rapprochement des noms nous paraîtra très inattendu, car, de leur vivant, ils ne s'aimaient guère.

D'abord, Maurice Barrès, que j'ai déjà cité, et Joseph Caillaux.

Pour se préparer à un tel débat, il n'aurait pas été inutile de relire *Les grands problèmes du Rhin* de Barrès, livre toujours très actuel où sont consignées les dernières interventions du patriote lorrain à la tribune de la Chambre.

C'est ainsi qu'en novembre 1919, au moment de la ratification du traité de Versailles, Barrès s'écriait: « Si on voulait avoir l'antithèse la plus nette, l'opposition la plus forte entre la sensibilité de ces populations qui vivent sur un fond romain et celle des populations prussiennes qui vivent sur un fond slave, il faudrait entendre le dialogue des cathédrales du Rhin avec la forteresse de Marienburg qui est, près de Dantzig, le berceau de l'Etat prussien ».

Un an plus tard, le 10 juillet 1920, il devait dire encore : « Chacun de nous sait qu'il y a en Rhénanie et en Westphalie des populations qui, tout en restant allemandes, peuvent contribuer à créer un glacis contre la force prussienne, force d'autant plus dangereuse que les populations de Poméranie et du Brandebourg sont préparées, par les veines du slavisme qu'il y a en elles, à se laisser impressionner par le péril qui vient de l'Est. »

Quelques jours après, Barrès devait encore dire: « Sachons comprendre et suivre l'effort que les chefs paysans de Bavière déploient avec ténacité. Il ne s'agit pas seulement de politique intérieure allemande, mais du sort de l'Europe centrale, il s'agit aussi de la digue à construire ou à maintenir contre le poison bolchevique. »

Ecoutons, maintenant, au décousu, Caillaux dans sa retraite de Mamers, au soir, au dernier soir d'une vie de tumultes et de fastes consulaires, méditant avec tristesse et sérénité sur le vaste désastre et sur ses suites possibles:

« L'Europe consentira-t-elle à oublier le passé pour ne regarder que l'avenir ?... Toute entente entre les peuples du petit

cap de l'Asie ne peut être pensée si n'intervient, au préalable, la réconciliation franco-allemande... Il n'est pas nécessaire de mettre en regard des péchés véniels de la France les immenses fautes de l'Allemagne. Les dernières d'entre elles, qui dépassent par leur gravité ce qu'on peut imaginer, portent une étiquette: Hitler.

« Il faut prendre des précautions contre la périodicité des effervescences d'outre-Rhin qui se sont terriblement accentuées du jour où la vieille Allemagne a été conquise par le peuple aux mâchoires brutales qui gîtent dans la terre de Prusse. »

Et, chose émouvante, quelques lignes plus loin, Caillaux rend une sorte d'hommage à la mémoire de son implacable ennemi, Georges Clemenceau, en écrivant à son sujet: « S'il vivait encore, il penserait selon toute vraisemblance que dépouillée de la racaille nazie, dont il voudrait à coup sûr l'extermination, l'Allemagne ne saurait être exclue de l'Europe sans qu'une dernière chance de survie lui ait été donnée. »

L'ancien président de la commission des finances du Sénat fondait d'ailleurs cette supposition sur deux phrases d'un discours prononcé par Georges Clemenceau à cette tribune en octobre 1919:

« C'est un grand peuple — s'était écrié ici le grand Vendéen en parlant du peuple allemand — c'est un grand peuple. Il faudra vous entendre avec lui: moi, je l'ai trop haï; à d'autres, à mes successeurs plus jeunes revient cette grande tâche. »

A vous, monsieur le ministre des affaires étrangères et au président du conseil, à vous, cette grande tâche.

Quant à nous, pour vous avoir aidé à la remplir, sur une telle caution, nous ne craindrons pas le jugement de la patrie. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.)*

M. le président. L'assemblée voudra sans doute renvoyer à sa prochaine séance la suite de ce débat ? *(Assentiment.)*

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Delrieu un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant à l'Algérie la législation sur l'urbanisme et le permis de construire et la loi n° 53-683 du 6 août 1953 accordant des facilités supplémentaires en vue de l'acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'aménagement de zones affectées à l'habitation ou à l'industrie (n° 55, année 1955).

Le rapport sera imprimé sous le n° 185 et distribué.

J'ai reçu de M. Rotinat un rapport d'enquêtes fait au nom de la commission de la défense nationale, sur la situation militaire en Algérie.

Le rapport sera imprimé sous le n° 186 et distribué.

J'ai reçu de M. Pauly un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1955 (I. — Charges communes) (n° 117, année 1955).

Le rapport sera imprimé sous le n° 187 et distribué.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance, précédemment fixée à ce matin, vendredi 25 mars 1955, à dix heures:

Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la France d'outre-mer, en vue d'étudier la situation des marins de commerce originaires des territoires d'outre-mer, en chômage dans les ports de Marseille, Bordeaux et Dunkerque.

Suite de la discussion:

1° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952; 2° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne signée à Paris le 23 octobre 1954;

2° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris le 23 octobre 1954;

3° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, et les protocoles rattachés, relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements;

4° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne.

(N°s 757, 758, 768, 777, année 1954, 140 et 141, année 1955. — MM. Michel Debré et Pinton, rapporteurs de la commission des affaires étrangères; et n° 146, année 1955, avis de la commission de la défense nationale. — M. de Maupeou, rapporteur; et n°s 142 et 144, année 1955, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — MM. Barbon-Darmarzid et Philippe d'Argenlieu, rapporteurs; et n°s 143 et 145, année 1955, avis de la commission de la production industrielle. — MM. Armengaud et Coudé du Foresto, rapporteurs; et n° 176, année 1955, avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Romani, rapporteur; et n° 167, année 1955, avis de la commission des finances. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 25 mars 1955 à zéro heure trente-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 32 du règlement du Conseil de la République.

(*Réunion du 24 mars 1955.*)

Conformément à l'article 32 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué pour le jeudi 24 mars 1955 les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

La conférence des présidents propose au Conseil de la République de tenir séance:

A. — Le vendredi 25 mars 1955, le matin, l'après-midi et le soir, pour la suite et la fin de la discussion générale des projets de loi (n°s 757, 758, 768 et 777, année 1954), adoptés par l'Assemblée nationale, portant ratification des accords de Paris.

B. — Le samedi 26 mars 1955, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion des articles et vote sur l'ensemble des projets de loi (n°s 757, 758, 768 et 777, année 1954), adoptés par l'Assemblée nationale, portant ratification des accords de Paris;

2° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi (n° 175, année 1955) de M. Georges Pernot, tendant à proroger les dispositions de l'article 12 du décret n° 53-874 du 22 septembre 1953 relatif à la location-gérance des fonds de commerce;

3° Sous réserve du dépôt et de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi (n° 126, année 1955) de M. Baratgin et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 58 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République;

4° Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale et de sa transmission au Conseil de la République, discussion de la proposition de loi (n° 10389, A. N.) tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

C. — Le mardi 29 mars 1955, le matin, l'après-midi et le soir, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion de la proposition de loi (n° 166, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative au financement des fonds d'assainissement des marchés de la viande et des produits laitiers;

2° Discussion du projet de loi (n° 117, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1955 (I. — Charges communes);

3° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi (n° 47, année 1955) modifiant les articles 471 et 483 du code pénal en ce qui concerne la contravention d'embarras de la voie publique;

4° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi (n° 55, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, étendant à l'Algérie la législation sur l'urbanisme et le permis de construire et la loi n° 53-683 du 6 août 1953 accordant des facilités supplémentaires en vue de l'acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'aménagement de zones affectées à l'habitation ou à l'industrie;

5° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi (n° 19, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant extension dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, de certains textes concernant la législation du travail agricole de la France métropolitaine;

6° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi (n° 165, année 1955), présentée par M. Dulin et un certain nombre de ses collègues, tendant à étendre aux jeunes artisans ruraux le bénéfice des articles 55 à 62 du décret du 29 avril 1940 relatifs aux prêts d'installation aux jeunes agriculteurs;

7° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 101, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, portant statut des autoroutes;

D. — Le mercredi 30 mars, le matin, l'après-midi et le soir, avec l'ordre du jour suivant:

1° Suite de la discussion du projet de loi (n° 117, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1955 (I. — Charges communes);

2° Discussion du projet de loi (n° 18, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1955;

3° Discussion du projet de loi (n° 132, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre pour l'exercice 1955;

4° Discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 102, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à la réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants.

E. — Le jeudi 31 mars 1955, le matin, l'après-midi et le soir, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi (n° 170, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à indemniser les commerçants, industriels et artisans sinistrés de la perte de leur droit au bail;

2° Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi (n° 171, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relative au régime des loyers des locaux gérés par les offices publics et les sociétés d'habitations à loyer modéré;

3° Discussion du projet de loi (n° 150, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1955;

4° Discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 151, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relatif aux institutions territoriales et régionales du Togo sous tutelle française;

5° Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale et de la transmission des textes au Conseil de la République, discussion du projet de loi (n° 10478 A. N.) instituant un état d'urgence, et du projet de loi (n° 10479 A. N.) déclarant l'état d'urgence en Algérie.

F. — Le vendredi 1er avril 1955, le matin, l'après-midi et le soir, et éventuellement le samedi 2 avril, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale et de la transmission des textes au Conseil de la République, avec l'ordre du jour suivant:

1° Projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux et à la réforme fiscale;

2° Projets de loi relatifs aux douzièmes provisoires civils et militaires;

3° Deuxièmes lectures budgétaires.

En outre, la conférence des présidents propose au Conseil de la République, pour la discussion de tous les textes budgétaires, de limiter à cinq minutes le temps de parole sur chaque amendement ou chapitre et de supprimer les explications de vote sur les amendements.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 32 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

JUSTICE

M. Gaston Charlet a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 153, année 1955), complétant les articles 116 du code d'instruction criminelle, 67 du code de justice militaire pour l'armée de terre et 76 du code de justice militaire pour l'armée de mer.

M. Delalande a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 109, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au recrutement, à l'avancement et au statut des magistrats du cadre des justices de paix d'Algérie, renvoyé pour le fond à la commission de l'intérieur.

INTÉRIEUR

M. Deutschmann a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 104, année 1955), de M. Plazanet, tendant à rétablir les modalités d'élection des conseils municipaux établies par la loi du 5 avril 1884 en les complétant par certaines dispositions assurant l'égalité des moyens de propagande.

PENSIONS

M. Radius a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 103, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à remplacer, dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi », par les mots « travailleurs déportés ».

RECONSTRUCTION

M. Jozeau-Marigné a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 176, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à indemniser les commerçants, industriels et artisans sinistrés de la perte de leur droit au bail.

M. Denvers a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 171, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, relative au régime des loyers des locaux gérés par les offices publics et les sociétés d'habitations à loyer modéré.

SUFFRAGE UNIVERSEL

M. Bozzi a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 126, année 1955), de M. Baratgin, tendant à modifier l'article 58 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République, en remplacement de M. Baratgin.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE LE 24 MARS 1955

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

AGRICULTURE

5882. — 24 mars 1955. — **M. Henri Paumelle** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que le décret n° 54-737 du 17 juillet 1954 fixant le prix du blé tendre à la production pour la campagne, établit une progressivité dans l'assiette du taux de la cotisation de résorption visée par l'article 13 du décret n° 53-975 du 30 septembre 1953. Il lui demande si une remise ne pourrait pas être consentie aux producteurs qui louent des terres à des propriétaires autres que celui qui leur loue l'exploitation (terres louées en « écalé »; remarque que les terres entraînent une augmentation de la production du fermier et, que de ce fait, celui-ci paye une taxe de résoption plus élevée sur le nombre de quintaux livrés; mais que le petit propriétaire qui a loué ses terres en écalé se voit payer comme loyer le prix fixé par l'O. N. I. C. déduction faite d'une taxe de résoption plus importante; qu'il perçoit donc un loyer plus bas que celui que normalement il devrait recevoir; et demande s'il ne serait pas possible de tenir compte dans le calcul de la taxe de résorption les quantités livrées provenant de terres louées en supplément de l'exploitation principale afin que l'exploitant puisse payer un loyer normal au petit propriétaire.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

5883. — 24 mars. — **M. Robert Brettes** signale à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** qu'un jeune homme né le 11 février 1929, faisant son service en Allemagne dans une unité d'artillerie et appartenant régulièrement à la classe 49 a été omis lors du recrutement de sa classe par la mairie de son lieu de naissance et fait partie, de ce fait, de la classe 51; que faisant ses études d'architecte il a bénéficié d'un sursis, qu'il a été appelé en septembre 1954 et qu'il a rejoint son corps; que la durée du service militaire ayant été augmentée et portée à 18 mois, lui demande si l'intéressé peut bénéficier des dispositions du décret n° 54-576 du 4 juin 1954 paru à l'*Officiel* du 6 juin 1954 qui stipule que « les omis et ajournés nés avant le 1er novembre 1929 n'accompliront qu'une année de service actif ».

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

5884. — 24 mars 1955. — **M. Jean Geoffroy** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si l'allocation accordée aux attachés aux parquets en vue de la préparation à l'examen d'entrée dans la magistrature est soumise à la surtaxe progressive.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES (Secrétariat d'Etat.)

5885. — 24 mars 1955. — **M. Jean Geoffroy** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** qu'à la suite d'un décès et de par la volonté expresse du *de cujus* la nue propriété d'un immeuble et les meubles s'y trouvant ont été attribués à un héritier et l'usufruit dudit immeuble à un autre héritier, et lui demande si, l'ensemble meubles et immeuble étant donnés en location, le nu propriétaire, qui ne loue que les meubles, est redevable des taxes, chiffre d'affaires notamment, qui frappent les locations en meublé.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

5628. — **M. Michel Debré** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur le fait que de nombreux étudiants en provenance d'Afrique du Nord ou d'autres parties de l'Union française, sont attirés par l'Université du Caire, où ils reçoivent un enseignement antifrançais; et demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour, soit mettre fin à la propagande antifrançaise de l'université du Caire, soit interdire aux étudiants de l'Union française de s'y rendre. (*Question du 21 décembre 1954.*)

Réponse. — Il est exact que des étudiants en provenance d'Afrique du Nord et de nos autres territoires africains, sont attirés par l'université égyptienne d'El Azhar, en raison du prestige dont jouit traditionnellement ce centre d'études islamiques. La propagande antifrançaise qui peut s'y exercer n'est malheureusement pas le seul fait de cette université; aussi bien, le Gouvernement français estime-t-il qu'il n'est possible d'améliorer cet état de choses que par une normalisation des relations franco-égyptiennes qu'il s'efforce actuellement de réaliser. D'autre part, le Gouvernement n'a pas l'intention d'interdire catégoriquement aux étudiants originaires de l'Union française de se rendre en Egypte pour y faire des études, mais bien plutôt de favoriser la création, en territoire français, d'une université islamique.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

5710. — **M. Fernand Auberger** signale à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que des déportés résistants, pensionnés à 100 p. 100, ayant eu recours à des médecins spécialistes des maladies pulmonaires et des maladies de cœur, ont été contraints de verser des sommes élevées pour prix de consultation, du fait que les médecins n'ont pas accepté le feuillet remboursable du carnet de soins gratuits qui leur était présenté, et demande quelles sont les prescriptions légales prévues à ce sujet et quelles sont, dans ce domaine, les garanties auxquelles peut prétendre cette catégorie de victimes de la guerre. (*Question du 21 janvier 1955.*)

Réponse. — En application des textes en vigueur, les victimes de guerre pensionnées ont le libre choix du médecin; par contre, « hors le cas d'urgence », et celui où il manquerait à son devoir d'humanité, un médecin a toujours le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles (art. 27 du décret du 27 juin 1947 portant code de déontologie médicale). Mais, si un médecin connaissant la qualité de « victime de guerre pensionnée » de son client, accepte de lui donner ses soins pour une ou plusieurs infirmités ouvrant droit à pension, il ne peut, en aucune façon, lui demander un complément d'honoraires. C'est l'Etat qui prend en charge la totalité des soins, qu'il paye directement aux médecins. Les pensionnés qui se verraient, en l'occurrence, réclamer des honoraires devraient le signaler au service des soins gratuits dont ils relèvent.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES
(Secrétariat d'Etat.)

5531. — M. Jean de Geoffre demande à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** si un notaire peut exiger que ses actes lui soient restitués, dûment formalisés, vingt-quatre heures (d'heure à heure), après leur dépôt au bureau de l'enregistrement, quel que soit le nombre d'actes compris dans le bordereau récapitulatif n° 81, le nombre et la longueur des extraits à établir par l'inspecteur receveur. Dans l'affirmative, il demande: 1° comment doit se calculer ce délai de vingt-quatre heures, lorsque le dépôt est effectué dans la matinée d'un jour de fermeture partielle du bureau (samedi ou jour de l'arrêté mensuel des écritures); 2° pourquoi le délai prévu par l'article 56 de la loi du 22 frimaire an VII, est resté immuablement fixé à vingt-quatre heures, alors que le délai accordé aux notaires a été porté de dix ou quinze jours (L. frimaire an VII, art. 20) à un mois (C. G. I., art. 616-II), et s'il ne conviendrait pas de fixer à trois jours le temps durant lequel les actes peuvent être retenus par les inspecteurs receveurs de l'enregistrement. (*Question du 23 novembre 1954.*)

Réponse. — Réponse négative, la loi n'ayant édicté aucun délai pour la restitution après enregistrement des actes déposés par les notaires. Sans doute, l'article 1703 C. G. I. prévoit-il, dans son premier alinéa, que les agents de l'enregistrement ne peuvent, sous aucun prétexte, différer l'enregistrement des actes et mutations dont les droits ont été payés. Mais cette disposition n'autorise pas les notaires à exiger soit l'enregistrement immédiat, soit la restitution dans un délai maximum de vingt-quatre heures, des actes qu'ils présentent au bureau compétent. En effet, la formalité devant être accomplie dans l'ordre du dépôt des pièces, il peut y avoir, au moment où elle est requise, d'autres actes à enregistrer, ce qui implique nécessairement, comme l'a d'ailleurs toujours admis la doctrine, qu'il faut concilier en pareille matière les prescriptions de la loi avec les exigences du service. Pratiquement, l'application de ces prescriptions n'ayant jamais donné lieu à des difficultés particulières, il paraît préférable de laisser subsister le régime actuel plutôt que d'instituer un délai de rigueur qui, dans bien des cas, ne pourrait être respecté ou d'étendre par analogie, en l'espèce, le délai de vingt-quatre heures, pendant lequel les agents sont fondés en vertu des deuxième et troisième alinéas du même article 1703 C. G. I. à retenir, afin d'en tirer copie ou de s'en procurer une collation en forme, les actes dont il n'y a pas de minute et qui contiennent des renseignements utiles à l'assiette de l'impôt.

5703. — M. André Armengaud expose à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques:** 1° que la convention franco-belge conclue le 16 mai 1931 en vue d'éviter les doubles impositions dont seraient passibles les contribuables ayant leur domicile fiscal dans l'un des Etats contractants et dont certains revenus, en tout ou en partie de l'autre Etat, couvrent un certain nombre d'impôts et taxes, savoir: en France, les impôts cédulaires sur les revenus, c'est-à-dire la contribution foncière, l'impôt sur le revenu des valeurs et capitaux mobiliers, la redevance proportionnelle des mines, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, l'impôt sur les bénéfices d'exploitation agricole, l'impôt sur les traitements, les indemnités, émoluments et salaires, pensions et rentes viagères et l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales; en Belgique, les impôts cédulaires sur les revenus, c'est-à-dire la contribution foncière, la taxe mobilière, la taxe professionnelle et la taxe spéciale sur le produit de la location de droit de pêche, de chasse et de tenderie; 2° que le domicile fiscal des personnes physiques est au lieu (art. 1er, § 2) de leur résidence normale, entendu dans le sens du foyer permanent d'habitation; 3° que les dispositions de l'article 4 du protocole final disposent que les impôts personnels restent provisoirement réservés en raison des modifications apportées le 13 juillet 1930 par la Belgique au régime de l'impôt global; 4° que l'article 32 (43 ancien) de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954 prévoit, d'une part, que sous réserve des dispositions des conventions internationales les personnes physiques de nationalité française domiciliées à l'étranger sont frappées en France de la taxe proportionnelle et de la surtaxe progressive au titre des revenus de propriétés, exploitations ou professions sises ou exercées en France (c'est-à-dire revenus de valeurs mobilières exclus, ainsi que M. le secrétaire d'Etat l'a déclaré le 8 avril 1954 au Conseil de la République), d'autre part, que cette obligation fiscale peut être suspendue en l'absence de conventions internationales lorsque les intéressés supportent, dans le pays où ils sont domiciliés, un impôt global sur le revenu, impôt jugé équivalent à la surtaxe progressive sur le revenu des personnes physiques, demande: 1° quelle est la portée actuelle de la convention du 16 mai 1931 en raison des modifications intervenues depuis lors dans les législations belge et française en matière d'impôts cédulaires sur le revenu pour ce qui concerne les personnes physiques de nationalité française ayant leur résidence normale en Belgique, celle-ci étant entendue dans le sens du foyer permanent d'habitation; 2° quelle est la portée actuelle de ladite convention lorsque les personnes physiques considérées ayant leur résidence normale en Belgique et y exerçant toutes leurs activités professionnelles possèdent en France une propriété, rurale plus particulièrement, où elles passent leurs vacances, mais où elles ne sont pas domiciliées; 3° si les dispositions du décret n° 54-886 du 2 septembre 1954 figurant à l'article 1er, prises en conformité avec les dispositions de l'article 32 de la loi du 10 avril 1954, permettent ou non la taxation, au titre des impôts cédulaires considérés, des personnes physiques établies à l'étranger, en Belgique notamment, et ayant en France une propriété rurale, et de famille, en particulier. (*Question du 20 janvier 1955.*)

Réponse. — Remarque étant faite que la taxe proportionnelle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques se trouve substituée depuis le 1er janvier 1948, aux impôts cédulaires visés à la convention franco-belge du 16 mai 1931 sur les doubles impositions, les modifications intervenues récemment dans les législations belge et française en matière d'impôt sur le revenu n'ont pas affecté la situation fiscale des personnes de nationalité française domiciliées en Belgique, telle que celle-ci doit être réglée, le cas échéant, par application de ladite convention. Si elles ont en France une résidence habituelle au sens de l'article 4-1 du code général des impôts, ces personnes sont, comme précédemment, redevables, par application de l'article 164-2° dudit code général, de la surtaxe progressive d'après un revenu fixe à une somme égale à cinq fois la valeur locative de la résidence qu'elles possèdent en France, à moins que leurs revenus de source française (revenus fonciers, bénéfices agricoles, revenus de valeurs mobilières, etc.) n'atteignent un chiffre plus élevé, auquel cas ce dernier chiffre sert de base à l'impôt. Ces règles sont applicables, notamment, à ceux des contribuables visés dans la question qui sont domiciliés en Belgique et qui disposent en France d'une propriété rurale, où ils résident temporairement pendant les vacances. D'autre part, les dispositions du décret n° 54-886 du 2 septembre 1954, pris en application de l'article 32-4 de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954, ont eu seulement pour effet d'exclure du champ d'application de la surtaxe progressive les personnes de nationalité française domiciliées en Belgique et n'ayant pas de résidence habituelle en France. Il s'ensuit que les contribuables dont le cas est envisagé sont également passibles, dans les mêmes conditions que précédemment — c'est-à-dire sous réserve des dispositions de la convention susvisée — de la taxe proportionnelle à raison de leurs revenus de source française, tels que les revenus fonciers et les bénéfices agricoles.

JUSTICE

5812. — M. Gabriel Tellier demande à **M. le ministre de la justice** si les séquestres, administrateurs provisoires, curateurs, et, d'une façon générale, les mandataires de justice autres que les syndics de faillite, qui détiennent des fonds appartenant à autrui, sont tenus de les déposer à la caisse des dépôts et consignations ou dans un ou plusieurs établissements bancaires déterminés et, dans l'affirmative, quels sont les textes applicables en la matière. (*Question du 1er mars 1955.*)

1re réponse. — La question est étudiée en liaison avec le département des finances et des affaires économiques.

POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES

5814. — M. Jean Bertaud demande à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** quelle responsabilité encourt son administration en cas de détérioration d'objets recommandés dont elle a accepté la prise en charge. (*Question du 1er mars 1955.*)

Réponse. — La responsabilité de l'administration des postes, télégraphes et téléphones est déterminée en matière d'objets recommandés par l'article 34 du code des P. T. T. ainsi conçu: Art. 34. — L'administration des postes, télégraphes et téléphones n'est tenue à aucune indemnité, soit pour détérioration, soit pour spoliation des objets recommandés. La perte, sauf le cas de force majeure, donne seule le droit, soit au profit de l'expéditeur, soit à défaut ou sur la demande de celui-ci, au profit du destinataire, à une indemnité ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du samedi 19 mars 1955.*

(*Journal officiel* du 20 mars 1955.)

Dans le scrutin (n° 24) sur l'amendement (n° 81) de M. Jules Castellani, modifié par le sous-amendement (n° 99) de M. Louis Gros à l'article 16 de la proposition de loi relative à la réorganisation municipale dans certains territoires d'outre-mer:

M. Augarde, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.